

Manifestation : Rallye Neige Et Glace

Détails

- Epreuve de régularité sur routes ouvertes en voitures anciennes
- Observations : Inscrite au calendrier de la FFSA - Fédération Française de Sport Automobile
- Début : 12 février 2023 08:00
- Fin : 15 février 2023 20:00
- Activité : Autres sports motorisés - Autre course motorisée
- Vous êtes affiliés à une fédération délégataire de la discipline et la manifestation est inscrite sur son calendrier : Non
- Sur voie publique ou ouverte à la circulation publique : Oui
- Commune de départ : Sochaux
- Communes traversées : Arbent, Arçon, Arc-sous-Cicon, Aubonne, Audincourt, Battenans-Varin, Belfays, Bellecombe, Belleydoux, Bief, Bief-du-Fourg, Blamont, Bonnetage, Bonnevaux, Bouverans, Bretonvillers, Brey-et-Maison-du-Bois, Burnevillers, Censeau, Cernay-l'Eglise, Chamesey, Chamesol, Chapois, Charmauvillers, Charmoille, Charquemont, Châtelblanc, Chaux-Neuve, Coiserette, Courtefontaine, Damprichard, Dannemarie, Doubs, Échallon, Entre-deux-Monts, Esserval-Tartre, Évillers, Exincourt, Flangebouche, Fleurey, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Fort-du-Plasne, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Fournet-Blancheroche, Gellin, Gilley, Glay, Glère, Goux-les-Usiers, Grand'Combe-Château, Grand'Combe-des-Bois, Grande-Rivière Château, Granges-Narboz, Hauterive-la-Fresse, Hauts de Bienne, Hérimoncourt, Indevillers, Labergement-Sainte-Marie, Lac-des-Rouges-Truites, La Chaumusse, La Chaux, La Chaux-du-Dombief, La Chenalotte, La Cluse-et-Mijoux, La Longeville, Lamoura, La Pesse, La Planée, La Rivière-Drugeon, Le Barboux, Le Crouzet, Lemuy, Le Russey, Les Alliés, Les Bouchoux, Les Bréseux, Leschères, Les Écorces, Les Fins, Les Fontenelles, Les Grangettes, Les Gras, Les Moussières, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Pontets, Les Premiers Sapins, Les Terres-de-Chaux, Levier, Liebvillers, Lods, Longchaumois, Longemaison, Longeville, Longevilles-Mont-d'Or, Maîche, Maisons-du-Bois-Lièvrement, Malbuisson, Malpas, Mancenans-Lizerne, Meslières, Mignovillard, Mont-de-Vougney, Montécheroux, Montflovion, Montjoie-le-Château, Montlebon, Montperreux, Morbier, Morteau, Mouthe, Mouthier-Haute-Pierre, Nanchez, Narbief, Noël-Cerneux, Noirefontaine, Onglières, Orchamps-Vennes, Orgeans-Blanchefontaine, Ouhans, Oye-et-Pallet, Oyonnax, Petite-Chaux, Pierrefontaine-les-Varans, Plaimbois-Vennes, Plénise, Plénisette, Pontarlier, Reculfoz, Remoray-Boujeons, Rochejean, Rondefontaine, Rosureux, Saint-Claude, Sainte-Colombe, Saint-Gorgon-Main, Saint-Hippolyte, Saint-Julien-lès-Russey, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Pierre, Sarrageois, Seloncourt, Septfontaines, Septmoncel les Molunes, Sochaux, Soulce-Cernay, Supt, Taillecourt, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vaucluse, Vauclusotte, Vaufrey, Vaux-et-Chantegrue, Vennes, Villard-Saint-Sauveur, Villars-lès-Blamont, Ville-du-Pont, Villeneuve-d'Amont, Villers-le-Lac, Villers-sous-Chalamont, Vuillecin.
- Autres départements traversés par la manifestation : 01 - Ain, 39 - Jura.
- Places spectateurs : 0
- Nombre de participants : 90
- Nombre de véhicules d'accompagnement : 15

Organisateur

- Déclarant : Zaniroli PATRICK
- Structure : ASA AUTO VERTE
- Adresse : ZI St Joseph - Le Meeting, 04100 MANOSQUE
- Numéro de téléphone : 06 76 86 69 34
- E-mail : viviane.zaniroli@gmail.com

Organisateur Technique

- Nom : Association Sportive Automobile Auto Verte
- Prénom : ZANIROLI Patrick
- Numéro de téléphone : 0682898113
- E-mail : patrick@zaniroli.com

Cartographie de parcours

- 25668 : 1 - NG 23 - Etape 2 - 13 février - N&G 2023 - Etape 2
- 25670 : 1 - NG 23 - Etape 3 après midi - 14 février - N&G 2023 - Etape 3 après midi
- 25671 : 1 - NG 23 - Etape 4 matin - 15 février - N&G 2023 - Etape 4 matin
- 25672 : 1 - NG 23 - Etape 4 après midi - 15 février - N&G 2023 - Etape 4 après midi
- 25667 : 1 - NG 23 - Etape 1 - 12 février - N&G 2023 - Etape 1
- 25669 : 1 - NG 23 - Etape 3 matin - 14 février - N&G 2023 - Etape 3 matin

Possibles conflits de parcours avec d'autres manifestations

Un risque de conflit est identifié avec la (ou les) manifestation(s) suivantes :

- **La Transjurassienne** ([accès au dossier](#))
organisée par

Balitage

- Vous êtes signataire de la charte du balitage temporaire : Non

Évaluation d'incidences Natura2000

Personne à contacter sur place

- Patrick Zaniroli - 0682898113

Documents joints

- Avis fédération délégataire : [VISA RN NEIGE ET GLACE 2023.pdf](#)
- Itinéraire horaire pour le département 01 - Ain : [Dépot Itinéraire Etape 3 - Neige Glace 2023.pdf](#)
- Carte zone publique : [NG 2023 Carte zone publique.pdf](#)
- Itinéraire horaire pour le département 25 - Doubs : [Dépot Itinéraire TOUT - Neige Glace 2023.pdf](#)
- Itinéraire horaire pour le département 39 - Jura : [Dépot Itinéraire Etape 3 - Neige Glace 2023 DF2m8uW.pdf](#)
- Dossier sécurité : [CHARTRE DE BONNE CONDUITE PZP.pdf](#)
- CARTOGRAPHIE ETAPE 1 - 12 février 2023 pour le département 25 - Doubs : [NG23 Carto Etape1 web.pdf](#)
- CARTOGRAPHIE ETAPE 2 - 13 février 2023 pour le département 25 - Doubs : [NG23 Carto Etape2 WEB.pdf](#)
- CARTOGRAPHIE ETAPE 2 - 13 février 2023 pour le département 25 - Doubs : [NG23 Carto Etape2 WEB zzNncwc.pdf](#)
- CARTOGRAPHIE ETAPE 3 - 14 février 2023 pour les départements 39 - 01 - 25 : [NG23 Carto Etape3 WEB.pdf](#)
- CARTOGRAPHIE ETAPE 4 - 15 février 2023 pour le département 25 - Doubs : [NG23 Carto Etape4 WEB.pdf](#)
- CONVENTION ORGANISATION entre ASA AUTO VERTE & PZP - N&G 2023 : [Convention Organisation ASA AUTO VERTE-PZP 2.pdf](#)
- ATTESTATION PROTOCOLE SANITAIRE - N&G 2023 : [ATTESTATION PROTOCOLE SANITAIRE - NG 2023.pdf](#)
- DEMANDE AUTORISATION MANIFESTATION VEHICULES MOTEUR - N&G 2023 : [Demande autorisation organisation manifestation - NG 2023.pdf](#)
- N&G 2023 - Postes de commissaires : [NG 2023 Poste de commissaires.pdf](#)
- ATTESTATION NATURA 2000 - N&G 2023 : [Attestation NATURA 2000 - NG 2023.pdf](#)
- Attestation de liaisons téléphoniques : [ATTESTATION LIAISONS TELEPHONIQUES NG 2023 2W3xvDh.pdf](#)
- Attestation sur l'honneur organisateur technique : [ATTESTATION ORGANISATEUR TECHNIQUE NG 2023.pdf](#)
- Liste des participants : [LISTE CONCURRENTS NG 2023.pdf](#)
- Fiche récapitulative : [NEIGE ET GLACE 2023-Communes traversées dbDvyDn.pdf](#)
- Plan vigipirate : [Plan vigipirate.pdf](#)
- Liaisons téléphoniques : [ATTESTATION LIAISONS TELEPHONIQUES NG 2023 ZpYXr9h.pdf](#)
- Règlement de la manifestation : [NG2023 Reglement Particulier FFSA TnkbTca.pdf](#)
- Dispositions prises pour la sécurité : [Attestation de Tranquillité Publique - NG 2023.pdf](#)
- Attestation d'assurance : [Attestation Neige et Glace - Edition 2023.pdf](#)
- Preuve d'inscription au calendrier fédéral : [VISA RALLYE NEIGE GLACE 2023.pdf](#)
- Liste complète des participants (voir a331-21) : [LISTE CONCURRENTS NG 2023 fvgWnok.pdf](#)



Ligue Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

Le mardi 11 octobre 2022 à Sainte Maxime.

VISA LIGUE SPORT AUTOMOBILE P.A.C.A

Monsieur le Président de l'ASA AUTO VERTE

Nous vous prions de trouver, ci-dessous le numéro de visa de la Ligue PACA, pour votre épreuve :

RN NEIGE ET GLACE

VISA N°1-2023 en date du 11/10/2022

Veuillez prendre note, que ce numéro vous a été attribué, après accord ou correction des éventuelles annotations décrites ci-dessous :

MODIFICATIONS A APPORTER :

Règlement :

Accord favorable : OUI

Observation : RAS

Ce visa n'est en aucun cas un certificat de conformité avec la réglementation FFSA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

L.S.A P.A.C.A

Neige et Glace 2023 D'ITINERAIRE - ETAPE 3	DEPOT	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Malbuisson - Parc fermé		25	0	0	CH15	8h30	10h30
D437 - Labergement Ste Marie - D9 - Rue de la Croix - Rte Forestière					DZR19		
Fourcatier et Maison Neuve - D303 - D45 - Longevilles Mt D'Or							
Rochejean - D439 - Carrefour D439/Rte Forestière			13	13	Self Start	8h46	10h46
Boujeons - D46 - Rondefontaine					DZR20		
Les Pontets - D46 - Reculfoz - Carrefour D46/D437 - Chaux Neuve							
Foncine Le Haut - D437 - Foncine Le Bas		39					
D127 - Carrefour D127/D62			44	31	CH16	9h25	11h25
D62 - Les Monnets - Rte Forestière de sous le Mont Noir					DZR21		
Carrefour N5/Route Foreêtère - Rte Forestière - Les Pollets			54	10	Self Start	9h37	11h37
La Chaux du Dombief - D678 - St Laurent en Grandvaux - N5 -					DZR22		
Morbier - Morez - D69 - Longchaumois			92	38	CH17	10h24	12h24
D69e - Haut Crêt - D304 - Lamoura					DZR23		
Carrefour D304/D436 - Carrefour D436/D292e4 - Le Manon - D292e1			113	21	Self Start	10h50	12h50
D292e1- Rte Forestière					DZR24		
Carrefour Rte Forestière/D292 - Les Moussières							
D25 - Embossieux - La Pesse							
Carrefour D25/Rte Forestière de Gobet							
Gobet - D33 - Belleydoux - D33		01	139	26	CH18	11h23	13h23
D49 - Le Crêt - D13a - Sous La Flua					DZR25		
D55 - Montarquis - Rte Forestière							
Lac Genin - Chemin de la Guerre - D74 - Oyonnax							
D85 - Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "IN"	P.A.A.	01	158	19	CH19	11h47	13h47
Déjeuner 1h30							
Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "OUT"		01	0	0	CH20	13h17	15h17
D85 - D31							
DD85 - D74 - Chemin de la Guerre					Self Start	13h26	15h26
Albatrix - La Gottête - Carrefour D74/D95					DZR26		
Rte Forestière - Lac Genin - Montarquis							
D13 - Belleydoux - Gobet			28	28	CH21	14h01	16h01
Rte Forestière - D25 - D290		39			DZR27		
St Claude - D437 - Valfin			72	44	Self Start	14h56	16h56
Les Près de Valfin - Les Piard - D232 - Prénovel - D344					DZR28		
St Laurent en Grandvaux - D678 - Rte du Coin d'Amont			95	23	CH22	15h55	17h55
D62 - Fort du Plasne - Rte Forestière de la Marechette					DZR29		
Rte de sous le Mont Noir - Les Monnets - Foncine Le Bas							
D437 - Foncine Le Haut - Chaux Neuve - D437 - Mouthe - Gellin		25					
D254 - Rochejean - Rte Forestière - D254 - D439			136	41	CH23	16h16	18h16
D437 - Malbuisson - Parc fermé					DZR30		
Malbuisson - Parc Fermé et Assistance	P.A.A.	25	153	17	CH24	16h58	18h58

TOTAL ETAPE 3 311 KM

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

68^{ème} RALLYE NEIGE & GALCE

Rallye de Régularité

ZONE PUBLIC

Notre épreuve se déroulant sur un parcours tenu secret, elle n'accueille pas de spectateurs le long de ce dit parcours.

Il n'y a donc aucune zone pour le public à prévoir.



Dimanche 12 février 2023
Sochaux - Malbuisson
ETAPE 1

Neige et Glace 2023 DEPOT D'ITINERAIRE - ETAPE 1	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Sochaux - Parc fermé - Musée de l'Aventure Peugeot	25	0	0	CH1	19h00	21h00
N463 - N437 - Audincourt - Mandeuire - D438 -						
Carrefour de l'Europe - D437 - Exincourt						
Audincourt - D34 - Seloncourt - Hérimoncourt						
D480 - D73 - Meslières - D480 - Glay - D247	25	16	16	CH2	19h25	21h25
D247 - Damemarie - Rte Forestière - Villard les Blamont -				DZR1	19h27	
D35 - Chamesol - D437 - D121 - Montécheroux						
D437 - D321 - Liebvillers - D321 - Carrefour D321/D437						
D340e - Bief -	25	38	22	Self Start		
D340e - D137 - D255 - Valoreille - D343 - Chemin du Fays			0	DZR2	19h47	21h47
Carrefour D273/D39 - D347 - Blanchefontaine						
D272 - Mancenans - D464 - D231 - La Lizerne						
D231 - Le Friolais -	25	65	27	CH3	20h22	22h22
Rte Forestière - D236 - St Julien les Russey			0	DZR3	20h24	
Rte des Fontenelles - Les Fontenelles - D437 - Le Russey -						
Narbief - Les Fins - D437 - Morteau - D437 - Chinard	25	100	35	Self Start		
Morestant - Rte Forestière - Le Rozet - D404 - Les Gras			0	DZR4	21h21	23h21
D47 - Pontarlier - Rond point de la Gare - N57 - Rocade -						
D47 - Grange Nardoz - Ste Colmbe - D248 P.A.A.	25	145	45	CH4	22h31	00h31
D248 - col de la République - La Planée -			0	DZR5	22h33	00h33
Vaux et Chantegrue - D9 - Carrefour D9/D437						
Malbuisson - Parc Fermé et Assistance P.A.A.	25	165	20	CH5	22h55	00h55

TOTAL ETAPE 1 165 KM



Lundi 13 février 2023
Malbuisson - Maîche - Malbuisson
ETAPE 2

Neige et Glace 2023 DEPOT D'ITINERAIRE - ETAPE 2	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Malbuisson - Parc fermé	25	0	0	CH6	8h30	10h30
Route du Fort - Rte de Montperreux - D204 - Chaon				DZR6		
Les Granges Tavernier - Rte Forestière - La Cluse et Mijoux						
N57 - Pontarlier - D47 - Les Etraches - Les Gras - D404		37	37	Self Start	9h15	11h15
Rte Forestière - Le Roset - Morestan - Chinard				DZR7		
Rte Forestière - Louadey		50	13	CH7	9h32	11h32
Les Cerconiers - D447 - Carrefour D447/D48 - Les Sarrazins -				DZR8		
D48 - Les Fontenottes - Rte Forestière - Gradoz - D447						
Carrefour D447/D461 - Villers Le Lac - D2e						
D398 - Carrefour D398/Rte Forestière - D215		78	28	Self Start	10h07	12h07
Le Pissoux - Le Barboux - D211 - Grand Combe des Bois				DZR9		
D211 - Fournet-Blancheroche - D457 - D464						
D211 - Fournet-Blancheroche - D457 - D464		99	21	CH8	10h32	12h32
Le Creux de Charquemont - Rte Forestière				DZR10		
Combe Saint Pierre - D10e - D292 - Le Boulois						
Rte Forestière - Col de la Vierge - D437a		142	43	Self Start	11h00	13h00
D342 - Urtière - Rte Forestière				DZR11		
Belfays - D309 - D201 - Damprichard - D437a - Maîche						
Salle des fêtes Maîche - Déjeuner "IN" P.A.A.	25	142	20	CH9	11h25	13h25
Déjeuner 1h00						
Salle des fêtes Maîche - Déjeuner "OUT"	25	0	0	CH10	12h25	14h25
D437 - Maison Rouge - D437b - Thiebouhans - Tréviillers - D201						
Les Plains - D201 - Courtefontaine		13	13	CH11	12h41	14h41
Rte Forestière - Indevillers - D201 - Chauvillers - D201e -				DZR12		
D437c - Glère		40	27	Self Start	13h04	15h04
Le Fol - Rte des Fontenottes - Vaufrey - D437c				DZR14		
St Hippolyte - D437 - D39		68	28	CH12	13h39	15h39
Carrefour D137/D276-1 - D255 - Valoreille - D343				DZR15		
Rte du Fays - Vauclusotte - D273 - Carrefour D273/D39						
D347 - D344 - Mancenans-Lizerne - D272 - D464 - La Lizerne		70	22	Self Start	14h07	16h07
Rte des Gravières - Le Friolais				DZR15		
D231 - Battenans Varin - Varin - Carrefour Rte de Varin/D39						
Rosureux - Frémondans - Rte Forestière - Vaucluse						
D409 - Charmoille		91	21	CH13	14h34	16h34
Rte Forestière - Derrière Le Crêt				DZR16		
D409 - Lajoux - Rte Forestière - D125 - Gigot - D20		111	20	Self Start	14h59	15h59
D20 - D240 - Rte des Cascades - Plaimbois-Vennes				DZR17		
Rte Forestière - Ste Radegonde - Rte Bataliard						
Vennes - D461 - D41 - Orchamps Vennes						
D41 - Longemaison - Rte Forestière		123	12	Self Start	15h14	16h14
D132 - D388				DZR18		
Rte de Grange-Brasier - Rte vers Les Pérouses						
Les Pérouses - N57 - Pontarlier - N57 - N437 - Malbuisson	25	139	16	CH14	17h00	19h00
Malbuisson - Parc Fermé et Assistance P.A.A.						

TOTAL ETAPE 2

281 KM



Mardi 14 février 2023
Malbuisson - Oyonnax - Malbuisson
ETAPE 3

Neige et Glace 2023 D'ITINERAIRE - ETAPE 3	DEPOT	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Malbuisson - Parc fermé		25	0	0	CH15	8h30	10h30
D437 - Labergement Ste Marie - D9 - Rue de la Croix - Rte Forestière					DZR19		
Fourcatier et Maison Neuve - D303 - D45 - Longevilles Mt D'Or							
Rochejean - D439 - Carrefour D439/Rte Forestière			13	13	Self Start	8h46	10h46
Boujeons - D46 - Rondefontaine					DZR20		
Les Pontets - D46 - Reculfoz - Carrefour D46/D437 - Chaux Neuve							
Foncine Le Haut - D437 - Foncine Le Bas		39					
D127 - Carrefour D127/D62			44	31	CH16	9h25	11h25
D62 - Les Monnets - Rte Forestière de sous le Mont Noir					DZR21		
Carrefour N5/Route Foreêtère - Rte Forestière - Les Pollets			54	10	Self Start	9h37	11h37
La Chaux du Dombief - D678 - St Laurent en Grandvaux - N5 -					DZR22		
Morbier - Morez - D69 - Longchaumois			92	38	CH17	10h24	12h24
D69e - Haut Crêt - D304 - Lamoura					DZR23		
Carrefour D304/D436 - Carrefour D436/D292e4 - Le Manon - D292e1			113	21	Self Start	10h50	12h50
D292e1- Rte Forestière					DZR24		
Carrefour Rte Forestière/D292 - Les Moussières							
D25 - Embossieux - La Pesse							
Carrefour D25/Rte Forestière de Gobet							
Gobet - D33 - Belleydoux - D33		01	139	26	CH18	11h23	13h23
D49 - Le Crêt - D13a - Sous La Flua					DZR25		
D55 - Montarquis - Rte Forestière							
Lac Genin - Chemin de la Guerre - D74 - Oyonnax							
D85 - Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "IN"	P.A.A.	01	158	19	CH19	11h47	13h47
Déjeuner 1h30							
Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "OUT"		01	0	0	CH20	13h17	15h17
D85 - D31							
DD85 - D74 - Chemin de la Guerre					Self Start	13h26	15h26
Albatrix - La Gottête - Carrefour D74/D95					DZR26		
Rte Forestière - Lac Genin - Montarquis							
D13 - Belleydoux - Gobet			28	28	CH21	14h01	16h01
Rte Forestière - D25 - D290		39			DZR27		
St Claude - D437 - Valfin			72	44	Self Start	14h56	16h56
Les Près de Valfin - Les Piard - D232 - Prénovel - D344					DZR28		
St Laurent en Grandvaux - D678 - Rte du Coin d'Amont			95	23	CH22	15h55	17h55
D62 - Fort du Plasne - Rte Forestière de la Marechette					DZR29		
Rte de sous le Mont Noir - Les Monnets - Foncine Le Bas							
D437 - Foncine Le Haut - Chaux Neuve - D437 - Mouthe - Gellin		25					
D254 - Rochejean - Rte Forestière - D254 - D439			136	41	CH23	16h16	18h16
D437 - Malbuisson - Parc fermé					DZR30		
Malbuisson - Parc Fermé et Assistance	P.A.A.	25	153	17	CH24	16h58	18h58

TOTAL ETAPE 3 311 KM

Neige et Glace 2023 DEPOT D'ITINERAIRE - ETAPE 4	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Malbuisson - Parc fermé	25	0	0	CH25	8h30	10h30
Rte du Fort St Antoine - Montperreux - D204				DZR31		
D44 - Grange Tavernier - Oye et Pallet - D437						
N57 - Pontarlier - D437 - Arçon - D430 - Rte Forestière	25	25	25	Self Start		
Les Sanglard - Les Joumets - Pré Jacquier -			0	DZR32	9h32	11h32
Les Courtots - D395 -						
Lachaux - D48	25	42	17	CH26	9h56	11h56
D48 - Grange brasier - Rte Forestière vers les Pérouses			0	DZR33	9h58	11h58
N57 - Aubonne - D269 -						
Haute pierre le Chatelet - D244	25	61	19	Self Start		
D244 - D244e - D32 - Lods - D67			0	DZR34	10h25	12h25
D32 - longeville - D27 - Evillers - D41 -						
Leviers - D72 - D9 - D452	25	91	30	CH27	11h03	13h03
D452 - Rte Forestière - Carrefour Rte Forestière/D49			0	DZR35	11h05	13h05
D49 - Rte des Sapins - Lajoux -						
Carrefour Rte des Sapins/D107	25	113	22	Self Start		
Rte des Sapins - Rte forestière - Garde Bois - D66 -			0	DZR36	11h34	13h34
Rte Forestière - D107 - Carrefour D107/D471						
Censeau - D286 - Mignovillard						
D340 - D55 - Col des Lanciers P.A.A.	25	140	27	CH28	12h07	14h07
D55 - D46e - D46 - Boujeons - Rte Forestière -			0	DZR37	12h09	14h09
D437 - Labergement Ste Marie						
Salle des Fêtes Labergement - Déjeuner "IN" P.A.A.	25	153	13	CH29	12h27	14h27
Déjeuner 1h15						
Salle des Fêtes Labergement - Déjeuner "OUT"	25	153	0	CH30	13h42	15h42
Labergement - D437 - D9 - Route Forestière de Fourcatier	25	156	3	CH31	13h50	15h50
Fourcatier Maison Neuve - D45 - Rochejean			0	DZR38	13h52	15h52
Rte forestière du Mt de la Croix	25	164	8	Self Start	14h02	16h02
D437 - Rte Forestière des Buclées - Maison du Bois			0	DZR39	14h04	16h04
Boujeon -	25	173	9	CH32	14h15	16h15
D46 - D55 - Mignovillard D35 - D47 -				DZR40	14h17	16h17
D9 - Vaux et Chantegrue		197	24	Self Start	14h45	16h45
Rte Forestière - La Planée - D248 - Malpas			0	DZR41	14h47	16h47
D204 - Les Grangettes - D129 - Oye Pallet	25	215	18	Self Start	15h10	17h10
Rte Forestière - Grange Tavernier - D204			0	DZR42	15h12	17h12
Montperreux - Rte Forestière -						
Malbuisson - Podium Final P.A.A.	25	228	13	CH33	15h30	17h39

TOTAL ETAPE 4 228 KM



Mardi 14 février 2023
Malbuisson - Oyonnax - Malbuisson
ETAPE 3

Neige et Glace 2023 D'ITINERAIRE - ETAPE 3	DEPOT	Dépt	KM Total	KM Partiel	Contrôle	Heure 1er	Heure dernier
Malbuisson - Parc fermé		25	0	0	CH15	8h30	10h30
D437 - Labergement Ste Marie - D9 - Rue de la Croix - Rte Forestière					DZR19		
Fourcatier et Maison Neuve - D303 - D45 - Longevilles Mt D'Or							
Rochejean - D439 - Carrefour D439/Rte Forestière			13	13	Self Start	8h46	10h46
Boujeons - D46 - Rondefontaine					DZR20		
Les Pontets - D46 - Reculfoz - Carrefour D46/D437 - Chaux Neuve							
Foncine Le Haut - D437 - Foncine Le Bas		39					
D127 - Carrefour D127/D62			44	31	CH16	9h25	11h25
D62 - Les Monnets - Rte Forestière de sous le Mont Noir					DZR21		
Carrefour N5/Route Foreêtère - Rte Forestière - Les Pollets			54	10	Self Start	9h37	11h37
La Chaux du Dombief - D678 - St Laurent en Grandvaux - N5 -					DZR22		
Morbier - Morez - D69 - Longchaumois			92	38	CH17	10h24	12h24
D69e - Haut Crêt - D304 - Lamoura					DZR23		
Carrefour D304/D436 - Carrefour D436/D292e4 - Le Manon - D292e1			113	21	Self Start	10h50	12h50
D292e1- Rte Forestière					DZR24		
Carrefour Rte Forestière/D292 - Les Moussières							
D25 - Embossieux - La Pesse							
Carrefour D25/Rte Forestière de Gobet							
Gobet - D33 - Belleydoux - D33		01	139	26	CH18	11h23	13h23
D49 - Le Crêt - D13a - Sous La Flua					DZR25		
D55 - Montarquis - Rte Forestière							
Lac Genin - Chemin de la Guerre - D74 - Oyonnax							
D85 - Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "IN"	P.A.A.	01	158	19	CH19	11h47	13h47
Déjeuner 1h30							
Salle des fêtes d'ARBENT - Déjeuner "OUT"		01	0	0	CH20	13h17	15h17
D85 - D31							
DD85 - D74 - Chemin de la Guerre					Self Start	13h26	15h26
Albatrix - La Gottête - Carrefour D74/D95					DZR26		
Rte Forestière - Lac Genin - Montarquis							
D13 - Belleydoux - Gobet			28	28	CH21	14h01	16h01
Rte Forestière - D25 - D290		39			DZR27		
St Claude - D437 - Valfin			72	44	Self Start	14h56	16h56
Les Près de Valfin - Les Piard - D232 - Prénovel - D344					DZR28		
St Laurent en Grandvaux - D678 - Rte du Coin d'Amont			95	23	CH22	15h55	17h55
D62 - Fort du Plasne - Rte Forestière de la Marechette					DZR29		
Rte de sous le Mont Noir - Les Monnets - Foncine Le Bas							
D437 - Foncine Le Haut - Chaux Neuve - D437 - Mouthe - Gellin		25					
D254 - Rochejean - Rte Forestière - D254 - D439			136	41	CH23	16h16	18h16
D437 - Malbuisson - Parc fermé					DZR30		
Malbuisson - Parc Fermé et Assistance	P.A.A.	25	153	17	CH24	16h58	18h58

TOTAL ETAPE 3 311 KM

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

En signant son engagement pour le 68ème Rallye Neige et Glace, chaque concurrent s'engage à respecter la :

CHARTER DE BONNE CONDUITE ENVIRONNEMENTALE

- Je respecte à tout moment des règles du Code de la Route du pays traversé et en premier lieu les limitations de vitesse en agglomération et sur les routes et j'adapte ma vitesse aux conditions climatiques et aux conditions de circulation.
- Avant toute utilisation de mon véhicule, je m'assure de son bon fonctionnement.
- La consommation d'alcool et de produits stupéfiants n'est pas compatible avec la conduite.
- Je porte la ceinture de sécurité en toutes circonstances.
- Je ne jette rien sur la voie publique, sur les routes, les parkings ou les lieux de regroupement : emballages vides, déchets, liquides usagés, etc.
- J'observe en permanence une démarche environnementale responsable.
- Par une conduite exemplaire, une démarche responsable, respectueuse des règles, des habitants et autres usagers, je valorise l'image de l'automobile.
- Je respecte l'adversaire considéré comme un partenaire sportif et toujours avec fair-play

Charter of good conduct :

- By signing this entry form to Rallye Neige et Glace, each competitor agrees to respect this charter whose main points are :
- Respect for the opponent considered a sports partner and always with fair play
- Respect at all times the rule of the Driving Code of the countries crossed, first speed limits in urban areas and on the roads and I adapt my speed to the weather and traffic conditions
- Before using my car, I make sure it is working properly.
- The alcohol and drug products consumption is not compatible with the driving and to reach my sporting goals.
- I wear a seat belt at all times.
- I do not throw anything on the streets, on the roads, parking lots or regrouping parks : empty packaging, waste, liquid waste, etc.
- I continually observe an environmental responsible approach
- By exemplary conduct, responsibility, respect of the rules, my opponents, residents and other road users, I value the image of the Car.

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

LIAISONS TELEPHONIQUES

ATTESTATION RESEAU SECURITE

Tous les postes de contrôles sont reliés entre eux par le réseau téléphonique.

Le numéro de sécurité au PC Course est le 06 82 89 81 13

Fait à Manosque,

Le 26 octobre 2022

Patrick ZANIROLI

06 82 89 81 13


Patrick Zaniroli - Promotion
Z.I. St-Joseph - Immeuble le Meeting
1 avenue du 1^{er} Mai
04100 MANOSQUE - FRANCE
Tél. : +33 4 92 82 20 00
www.zaniroli.com

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ORGANISATEUR TECHNIQUE

Je soussigné, Patrick ZANIROLI, agissant en tant que Président de la SAS Patrick Zaniroli Promotion, sise ZI St Joseph – 1-14 avenue du 1^{er} mai à Manosque 04100, certifie être l'organisateur technique de la 68^e édition du Rallye Neige et Glace, pour le compte de l'ASA AUTO VERTE.

Fait à Manosque,

Le 26 octobre 2022

Patrick ZANIROLI
06 82 89 81 13
Patrick Zaniroli - Promotion
Z.I. St-Joseph - Immeuble le Meeting
1 Avenue du 1^{er} Mai
04100 MANOSQUE - FRANCE
Tél. : +33 4 92 82 20 00
www.zaniroli.com

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

LISTE DES CONCURRENTS

Pour les rallyes de Régularité sur routes ouvertes, la liste des concurrents ne fait pas partie des documents à fournir à la Préfecture

Fait à Manosque,
Le 26 octobre 2022

Patrick ZANIROLI
06 82 89 81 13


Patrick Zaniroli - Promotion
Z.I. St Joseph - Immeuble le Meeting
1 avenue du 1^{er} Mai
04100 MANOSQUE - FRANCE
Tél. : +33 4 92 82 20 00
www.zaniroli.com

NEIGE ET GLACE 2023

ETAPE 1 – SOCHAUX / MALBUISSON - Dimanche 12 février

Communes traversées - Département du Doubs 25

SOCHAUX

Audincourt

Seloncourt

Herimoncourt

Glav

Dannemarie

Villard les Blamont

Chamesol

Liebvillers

Croix Béneton

Valoreille

Vauclusotte

Blanchefontaine

Mancenais Lizerne

Mont de Vougney

Frambonnans

Bonnetage

Les Fontenelles

Le Russey

Les Fins

Morteau

Morestant

Les Gras

Pontarlier

Ste Colombe

La Planée

Vaux et Chantegrue

Labergement Sainte Marie

MALBUISSON

NEIGE ET GLACE 2023

ETAPE 2 – MALBUISSON / MAICHE / MALBUISSON – Lundi 13 février

Communes traversées - Département du Doubs 25

MALBUISSON

Montperreux

Pontarlier

Les Gras

Louadey

Morestant

Chinard

Derrière le Mont

Les Sarrazins

Gradoz

Villers le Lac

Les Pissoux

Le Barboux

Grand Combe des Bois

Fournet Blancheroche

Le Creux de Charquemont

Combe St Pierre

Chamanvilliers

Uretière

Belays

Damprichard

Chaboudot

MAICHE

Maison Rouge

Thieboudans

Tréviillers

Courtefontaine

Indevillers

Chauvillers

Burnevillers

Glère

Le Fol

Vaufrey

St Hippolyte

Valoreille

Vauclusotte

Blanchefontaine

Mancenans Lizerne

La Lizerne

Le Friolay

Battenans Varin

Varin

Rosureux

Frémondant

Vaucluse

Charmoille

Derrière le Crêt

Lajoux

Gigot

Plaimbois Vennes

Vennes

Orchamps Vennes

Longemaison

Grange Brasier

Les Pérouses

Gordon Main

Pontarlier

La Cluse Mijoux

Oye et Palet

MALBUISSON

NEIGE ET GLACE 2023

ETAPE 3 – MALBUISSON / ARBENT/ MALBUISSON – Mardi 14 février

Communes traversées - Département du Doubs 25

MALBUISSON

Labergement
Fourcatier Maison Neuve
Rochejean
Maison du Bois
Boujeons
Les Pontets
Mouthe
Chaux Neuve
Foncine le Haut

Communes traversées - Département du Jura39

Foncine le Bas
Les Monnets
La Chaux Dombief
St Laurent Grandvaux
Morbier
Morez
Lamoura
Les Moussières
La Pesse

Communes traversées - Département de l'Ain 01

Belleydoux
Echallon
Oyonnax
ARBENT
Oyonnax
Echallon
Belleydoux

Communes traversées - Département du Jura39

Saint Claude
Valfin les St Claude
Les Piards
Prénovel
St Laurent Grandvaux
Fort du Plasne
Les Monnets
Foncine le Bas

Communes traversées - Département du Doubs 25

Foncine le Haut
Mouthe
Gellin
Rochejean
Labergement
MALBUISSON

NEIGE ET GLACE 2023

ETAPE 4 – MALBUISSON / LABERGEMENT / MALBUISSON – Mercredi 15 février

Communes traversées - Département du Doubs 25

MALBUISSON

Montperreux

Pontarlier

Doubs

Arçon

La Chaux

Grange Brasier

St Gorgon Main

Aubonne

Les Premiers Sapins

Haute Pierre le Chatelet

Mouthier Haute Pierre

Longeville

Evillers

Septfontaine

Levier

Villers Chalamont

Serpt

Censeau

Mignovillard

Bujeons

LABERGEMENT

Fourcatier

Rochejean

Bujeons

Mignovillard

Bonnevaux

Vaux et Chantegrue

La Planée

Malpas

Oye et Pallet

Montperreux

MALBUISSON

PRÉFET DU DOUBS

DISPOSITIF VIGIPIRATE

FORMULAIRE RELATIF À L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

à retourner dûment complété recto verso (coordonnées en fin de documents) accompagné d'un plan du site
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ÉVÉNEMENT (déroulement, descriptif des ateliers ou stands, restauration, débits de boissons, activités spécifiques ...)

NOM DE L'ÉVÉNEMENT : RALLYE NEIGE ET GLACE

Commune : SOCHAUX

Lieu

exact : MUSEE PEUGEOT

ORGANISATEUR (Association, Commune, Ecole, etc.) : SAS PATRICK ZANIROLI PROMOTION

NOM du responsable : Patrick ZANIROLI

1 avenue du 1^{er} mai – ZI ST Joseph – 25200 BESANCON – ZI

Téléphone fixe : 0492822000 Portable : 06828898113

Mail : PATRICK@ZANIROLI.COM

TYPE d'ÉVÉNEMENT :

Manifestation sportive (merci de vérifier que le dossier spécifique de déclaration ou autorisation a été transmis)

Cet événement a-t-il déjà eu lieu précédemment : OUI

Nature de l'événement : Statique

DATE(s) dimanche 12 février 2023

Horaires de l'événement : de 9h00 à 17h00

SITE : Mono-site

CIRCULATION du PUBLIC : Libre

CONDITIONS D'ACCES :

Entrée libre sur le parc voitures, fermé pour l'intérieur et la salle des vérifications

PARKING : Libre

FREQUENTATION :

Nombre de spectateurs attendus : 200

Nombre de participants (hors spectateurs) : 80 voitures

Nombre de membres de l'organisation : 35

Nombre de personnes maximum en simultané sur le site :

Dans la salle des vérifications : 40

SECURITE :

Nom et coordonnées du responsable de la sécurité : Patrick Zaniroli

Service d'ordre privé (agence de sécurité) : NON:

Filtrage : NON à l'extérieur – Filtré pour la salle des vérifications interdit au public

=> Par agents société de sécurité NON

Avec contrôle visuel des sacs et/ou palpations : OUI par membres de l'organisation

=> Par des bénévoles OUI - Bénévoles identifiables (chasubles, brassards) OUI

Nombre d'accès : 1

Bénévoles chargés de la sécurité et de l'évacuation : OUI Nombre : 2

Barriérage : OUI

Type de barrières : VAUBAN (1,10 m de hauteur)

Autres moyens de protection : (voitures, blocs de béton, etc.) : voitures

TRANSMISSIONS :

Réseau de transmission de l'organisation : OUI

Type d'équipement (téléphone, talkie-walkie, radio) : talkie-walkie

Sonorisation : NON

Moyens prévus pour l'alerte des secours :

Type d'équipement (téléphonie, fixe ; mobile ; radio) : téléphonie

Lieu d'implantation sur le site : salon des vérifications

Moyens prévus pour alerter le public et le guider en cas d'évacuation :

Nature : bénévoles Nombre : 35

MESURES ADMINISTRATIVES :

Interdiction de stationnement : NON

Interdiction de circulation : NON

Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique : NON

Autres :

PATRICK ZANIROLI PROMOTION

LIAISONS TELEPHONIQUES

ATTESTATION RESEAU SECURITE

Tous les postes de contrôles sont reliés entre eux par le réseau téléphonique.

Le numéro de sécurité au PC Course est le 06 82 89 81 13

Une liaison téléphonique avec les pompiers (CIS) est prévue avec le responsable sécurité du rallye Patrick Zaniroli

Fait à Manosque,
Le 26 octobre 2022

Patrick ZANIROLI
06 82 89 81 13

68^e EDITION
du 11 au 15 février 2023

RALLYE NEIGE ET GLACE

LA PLUS SPORTIVE DES HIVERNALES

Réservez vos
Sports d'Hiver !

*Book your
winter sports!*



FÉDÉRATION FRANÇAISE
FFSA
DU SPORT AUTOMOBILE

RÈGLEMENT PARTI



Du 12 au 15 février 2023 le Rallye Neige et Glace, pour sa 68ème édition revient à ses fondamentaux, ceux qui ont façonné l'histoire de la plus sportive des épreuves hivernales. Rendez-vous au Musée de l'Aventure Peugeot pour les vérifications, puis une première étape de nuit pour rallier Sochaux à Malbuisson, suivie de 3 autres étapes sur les plus belles petites routes d'une région historique et culturelle comme l'est la Franche-Comté. En trouvant les bienfaits du charmant village de Malbuisson comme camp de base, favori des concurrents et de l'organisation, Patrick Zaniroli et son équipe restent dans la région qui a bâti la réputation du Rallye Neige et Glace depuis sa reprise en 2004 par Zaniroli Classic Events.

La «petite Sibérie» de France offre tous les atouts nécessaires à la tenue de cette épreuve hors du commun avec trois boucles 100% sportives tracées sur des chemins forestiers aux confins de la frontière suisse, entre le Doubs et le Jura. Neige, glace et glisse au programme d'un triptyque qui réussit l'alchimie parfaite entre la régularité sportive, le plaisir de pilotage et une convivialité retrouvée autour d'un même site et d'un hôtel irréprochable quant à son confort et à la qualité de sa table : L'hôtel Le Lac.

Comme il n'y a pas que le sport dans la vie, Zaniroli Classic Events propose depuis deux ans de participer au Rallye Neige & Glace en version randonnée. La formule balade reprend la trace du rallye. Sans chrono, seul le plaisir de conduire et de découvrir un territoire, compte. À votre rythme, vous pourrez ainsi profiter d'une expérience unique et rouler sur les petites routes enneigées du Doubs et du Jura !

Bref, préparez vos crampons !

Patrick Zaniroli,
Organisateur de l'épreuve



SOMMAI

ART. 1 - ORGANI	SATI	P5
ART.2 - ASSURANCE		P7
ART.3 - CONCURRENTS ET PI		P7
ART.4 - VOI	TURES & EQUI	
ART.5 - PUBLI	CI	P10
ART.6 - SI	TES ET I	P11
ART.7 - DEROULEMENT DU RALLYE		P12
ART.9 - RECLAMATI	ONS	
ART.10 - CLASSEMENT		P15
ART.11 - COUPES ET PRI		P15 X
.....		
ANNEXE 1 - PÉNALI	TÉ	P5
ANNEXE 2 - TRI	PY	P17
ANNEXE 3 - CERTI	FI	P19

PROGRAMME

DU 1er SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2022 : Ouverture des engagements à droits minorés et Promo Team

DU 16 NOVEMBRE AU 15 JANVIER 2023 : Ouverture des engagements à droits pleins et Promo Team

Dimanche 12 février 2023 : Vérifications administratifs et techniques à Sochaux - Puis étape de nuit

- **Les vérifications administratives** se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux de 9h00 à 14h00.

- **Les vérifications techniques** se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 10h00 à 15h00 au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux.

À l'issue des vérifications techniques, les véhicules devront rentrer en Parc Fermé au plus tard à 17h00.

Un **Briefing** de la Direction de Course aura lieu à 17h00 le Dimanche 12 février 2023, à l'amphithéâtre du Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux. Puis chaque soir à 19h30 à Malbuisson pour vous présenter l'étape du lendemain.

Un dîner sera organisé dès 18h00 dans l'enceinte du Musée, avant de partir pour **la première étape de nuit Sochaux-Malbuisson**, dont le 1er départ sera donné à 19h00 devant le Musée. Pour le forfait 1-All Included, celui-ci est inclus, pour le forfait 2- Sans hôtel, il est en option (voir bulletin d'engagement).

Samedi 11 février 2023 : Si vous arrivez la veille, un parc remorque et un parc gardé seront déjà à votre disposition

Dimanche 12 février 2023 1ère étape de nuit : Sochaux-Malbuisson

Lundi 13 février 2023 : 2ème étape / Boucle dans le Haut-Doubs

Mardi 14 février 2023 : 3ème étape / Boucle dans le Jura

Mercredi 15 février 2023 : 4ème étape / Boucle des Lacs

La publication des résultats et la **Remise des Prix** auront lieu le Mercredi 15 février 2023 à la Salle des Fêtes du «Temps Libre» à Malbuisson à 19h00.

Le **dîner de clôture** aura lieu à l'Hôtel du Lac de Malbuisson à 21h00.



ART. 1 – ORGANI

SATI

L'Association Sportive Automobile Auto Verte (07/33) organise sous l'égide de la F.F.S.A. une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes, dénommée « 68^{ème} Rallye Neige et Glace ». Elle se déroule en 4 étapes. Elle est ouverte à tous les véhicules commercialisés jusqu'en 1995 (année modèle).

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels
- au Code de la Route

Ce rallye a reçu le permis d'organiser n° 1 délivré le mardi 11 octobre 2022 par la FFSA

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement. Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signée par les Commissaires Sportifs. Les participants devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible pendant le déroulement du rallye.

Organisateur Technique

L'A.S.A. Auto Verte a confié l'organisation technique du rallye à la Société Patrick Zaniroli Promotion SARL
1-14 Avenue du 1er Mai – ZI Saint Joseph – Le Meeting – 04100 Manosque – France
Tél : +33 (0)4 92 82 20 00 - Fax : +33 (0)4 92 82 20 34 - e-mail : info@zaniroli.com - Web : www.zaniroli.com Relations Participants & Relations Presse – Viviane Zaniroli

1.1P. :

Offi

Directeur de Course : José PERROT – Licence n°6570 - ASA 15/04

Président du Collège : Elisabeth PERROT – Licence n° 6567 - ASA 15/04

Officiel dédié à la surveillance des moyennes : Patrick ZANIROLI - Licence n°1319 - ASA 07/33

Relations Concurrents : Francis FABRIES – Licence n° 6904 - ASA 07/28

Commissaire Technique : Daniel CASOLARI – Licence n° 187421 - ASA 07/45

Service Résultats : José BAILLY – JB Times Concept / **Chronométrage :** TRIPY

Responsable de l'ouverture : Alain LOPES

1.2P. :

Véri

Les vérifications administratives se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 9h00 à 14h00. Chaque concurrent recevra par mail une convocation précisant l'heure exacte à laquelle il devra se présenter. Les horaires de convocation seront également visibles sur notre site internet. L'équipage devra se présenter au complet, avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous.

Chaque membre de l'équipage devra présenter les documents originaux suivants, en cours de validité :

- **Permis de conduire national**, obligatoire pour le conducteur uniquement.
- **Licence 2023** : il faut être en possession pour les Français soit d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur, soit d'une licence Internationale Concurrent Conducteur Régularité. Pour les étrangers de la communauté Européenne : soit d'une licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence nationale Régularité Concurrent Conducteur délivrée par leur ASN
- **Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces licences, nous vous délivrerons sur place un titre de participation à l'événement.**
- **Un Certificat Médical** «de non contre-indication à la conduite» est obligatoire pour vous délivrer un titre de participation. (Voir votre médecin généraliste avant l'épreuve)
- **Autorisation de courir à l'étranger**, délivrée par les Fédérations Nationales pour les concurrents n'étant pas de nationalité de la Communauté Européenne.
- **Autorisation du propriétaire** du véhicule de l'engager sur le Rallye, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- **Carte grise du véhicule**
- **Carte verte d'assurance** du véhicule

Le concurrent s'engage à présenter les originaux des papiers demandés, aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne seront acceptées, sous peine d'un refus de départ.

1.3P :

Véri

Les vérifications techniques se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 10h00 à 15h00 à Sochaux.

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :

- Ceintures de sécurité (si prévues par constructeur)
- Pneumatiques et cloutage
- Extincteur 2kg
- Fixation de la batterie
- Triangle de sécurité
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Bruit
- Éclairage
- Crochets de remorquage

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Si le bruit excessif est vérifié durant le rallye, la pénalité pourra aller jusqu'à la mise hors course. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

À l'issue des vérifications, les véhicules seront libres de se déplacer mais devront rentrer en Parc Fermé avant 17h00.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- Extincteur de 2 Kg en cours de validité
- Ceintures de sécurité si le véhicule est muni des points d'ancrages correspondants - le harnais est conseillé
- Gilets fluorécent - 1 par membre d'équipage
- Triangle
- Un crochet de remorquage : **Il est obligatoire d'avoir un crochet de remorque à l'avant et à l'arrière du véhicule, d'un diamètre minimum intérieur de 50mm.**

1.4P :

Équi

Tous les types de Tripmaster électronique ou mécanique et cadenseurs sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque est autorisée.

PNEUMATIQUES :

Le choix des pneus est libre et les pneus Burzet ou similaires sont autorisés, ainsi que les Pneus Nokia cloutés à têtes carrées. En cas de routes enneigées ou verglacées, la monte de pneus cloutés sera obligatoire en Rallye comme en Randonnée

L'essentiel de l'épreuve se déroulant le plus souvent sur routes blanches, chaque véhicule engagé devra être équipé d'au moins 2 roues cloutées sur l'essieu PROPULSEUR, sauf en cas d'enneigement insuffisant, signalé par la direction de course, autorisant les pneus sans clous.

Les concurrents devront apposer à l'arrière de leur véhicule l'autocollant réglementaire indiquant qu'ils sont équipés de pneus cloutés (fourni par l'organisation).

Le diamètre et la largeur des pneus sont libres par rapport au modèle d'origine.

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier en France, portant sur leurs flancs la mention « DOT ou « E », sont admis. L'usage de pneumatiques « compétition » portant sur leurs flancs une mention interdisant l'usage routier est interdit.

Seuls sont autorisés les clous, correspondant aux normes ci-dessous :

- Distance minimum entre 2 collerettes de clous : 3,5mm.
- Saillie maximum autorisée sur pneu neuf : 1,8mm.
- Le nombre de clous doit être compris entre 100 et 150 par pneu quel que soit la dimension du pneu conformément

au code de la route, les pneus montés sur la voiture et ceux se trouvant dans les véhicules d'assistance, devront être marqués lors des vérifications.

- Il ne doit y avoir aucun clou dans le tiers central de la bande de roulement.
- Interdiction des clous « vissés » : seuls les clous « injectés » sont autorisés.

NOTA : Nous serons particulièrement vigilants sur la conformité de l'équipement pneumatique, la non-confirmité pouvant entraîner la mise hors course.

SYSTEME D'ECLAIRAGE :

Pour l'étape de nuit (étape 1), tous les types d'éclairage additionnels acceptés par le Code de la Route pour les véhicules à moteur sont autorisés.

ART.2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA, l'organisateur a souscrit, auprès du Cabinet Alain Jourdan Assurances 37-39 Av de Quakenbruck – 61007 Alençon, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'événement. L'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires.

ART.3 – CONCURRENTS ET PI

3.1P :

DEMANDES D'ENGAGEMENT – I

Toute personne qui désire participer au Rallye de Régularité « Neige et Glace » doit adresser au secrétariat de l'épreuve une demande d'engagement dûment remplie au **Service Concurrents du Rallye :**

PZP - 1-14 Avenue du 1er mai - ZI Saint Joseph – Le Meeting - 04100 Manosque – France

IMPERATIF : Pour être valables, les demandes d'engagement doivent obligatoirement être accompagnées du montant des droits correspondants à la date d'inscription (acompte ou totalité). Si une demande d'inscription est faite par mail, l'original et le règlement devront nous parvenir sous 48h, faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

- L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.
- Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve.
- Les détails relatifs au co-équipier (ère) peuvent être complétés jusqu'au 15 janvier 2023.
- Un membre d'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications avec l'accord des organisateurs
- Des teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par équipe » jusqu'à la fin des vérifications. **Une équipe peut être composée de trois à cinq véhicules.**
- L'addition des résultats des 3 premiers de chaque team déterminera l'équipe vainqueur.

3.2P :

Li

Le Rallye Neige et Glace se déroulant sous l'égide de la FFSA, les participants doivent avoir une licence, délivrée par leur ASN nationale pour pouvoir participer. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur une licence appelée « Titre de Participation Régularité ». **Ces titres de participations seront à remplir aux vérifications - Un certificat médical d'aptitude à la conduite sera obligatoire.**

3.3P :

PI

Le nombre maximum des engagés est fixé à 100 voitures.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Dès que le chiffre de 100 véhicules est atteint ou au plus tard le 15 janvier 2023

3.4P :

Droi

Les inscriptions sont réparties en équipages 100% masculins, mixtes ou féminins et sont scindées en 2 packages.

PACKAGE 1 : Avec hôtel et restauration le soir

Minors jusqu'au 15 novembre 2022 : Régularité 3 600 € / Randonnée 2 800 €

Normaux du 16 novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Régularité 3 800 € / Randonnée idem

PACKAGE 2 : Sans hôtel ni restauration le soir

Minors jusqu'au 15 novembre 2022 : Régularité 2400 € / Randonnée 1 800 €

Normaux du 16 novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Régularité 2 700 € / Randonnée idem

Les droits d'engagement communs au PACKAGE 1 et PACKAGE 2 comprennent :

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique
- L'obtention des autorisations nationales et locales
- Le Bar Open à chaque arrivée d'étape.
- La soirée de Remise des Prix du Mercredi 15 février 2023
- L'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents de l'organisation.
- Les équipements de course (2 numéros pour les portières/2 plaques rallye/Les Road-Book)
- Un cadeau de bienvenue pour chaque membre de l'équipage
- La location du GPS Tripy pour la gestion du chronométrage
- Les déjeuners sur les 3 jours de course
-
- **Le Package 1 comprend en plus :** l'hôtellerie en 3*** du Dimanche 12 février au Mercredi 15 février 2023 et les dîners du Dimanche 12, Lundi 13, Mardi 14, ainsi que le dîner de clôture du Mercredi 15 février 2023.

Conditions d'annulation

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou email). En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations déjà versés aux différents prestataires et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement sont les suivantes :

Pour une annulation avant le 1er novembre 2022 : retenue forfaitaire de 500 € sur l'engagement.

Du 1er novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Retenue de 2 000€ des droits d'engagement.

A partir du 16 janvier 2023 : Retenue de 100% des droits d'engagement.

3.5P :

Equi

Tout équipage sera composé d'un pilote et d'un co-équipier. Le co-équipier pourra être âgé (e) de 15 ans minimum.

3.6P :

Ordre des départs

Les départs de l'étape 1 seront donnés dans l'ordre des numéros et les jours suivants dans l'ordre du classement de l'étape de la veille, avec les 4x4 en premier, puis les vitesses Basses. Puis les vitesses hautes après un break de 20'.

La déduction des « 3 jokers » journalier sera prise en compte pour les ordres de départ du lendemain.

Les ordres de départ seront communiqués aux concurrents par SMS et affichés chaque soir au PC course ou une permanence sera assurée jusqu'à 21h. Chaque jour, les concurrents devront rejoindre la zone de départ depuis leur hôtel, une demi-heure avant leur heure idéale de départ.

3.7P :

Numéros de course

Les numéros de 1 à 20 seront attribués aux véhicules du Classement 4x4 dans l'ordre d'arrivée des engagements.

Les Numéros de 30 à 50 seront attribués aux 20 premiers de la dernière édition..

Les numéros suivants seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements et par catégories de moyenne.

3.8P :

NOUVEAU

Road Book

Le Road book sera distribué aux Vérifications Administratives du dimanche 12 février 2023 pour la 1ère étape du rallye, puis chaque matin, 1/2 heure avant l'heure de départ du concurrent pour les étapes 2 à 4.

ART.4 - VOI

TURES & EQUI

4.1P :

Voi

Date de la 1ère immatriculation, réparties dans les groupes suivants :

Groupe 1 : de 1946 à 1961

Groupe 2 : de 1962 à 1965

Groupe 3 : de 1966 à 1971

Groupe 4 : de 1972 à 1976

Groupe 5 : de 1977 à 1981

Groupe 6 : de 1982 à 1995

Groupe 7 : Véhicules 4x4 - toutes années jusqu'à 1995 (faisant l'objet d'un classement à part).

4.2P :

Moyennes horai

Les équipages doivent parcourir les Zones de régularité à une vitesse moyenne imposée, qui sera fonction de leur catégorie et de l'enneigement de la route. Les moyennes à effectuer pour chaque Zone de régularité, seront indiquées sur le carnet de bord.

- Véhicules de 1946 à 1971 : Moyenne Basse
- Véhicules de 1972 à 1995 : Moyenne Haute

Par routes très enneigées :

Moyenne Basse : 44 km/h - Moyenne Haute : 47 km/h

Par routes peu enneigées :

Moyenne Basse : 47 km/h - Moyenne Haute : 50 km/h

Toutes les voitures devront être en conformité avec le Code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.

- Les véhicules des Groupes 1 à 6 seront dans un classement général unique.
- Le Groupe 7 - 4 roues motrices - fera l'objet d'un classement particulier.

Les véhicules jusqu'à 1 300 cm³ de cylindrée, quel que soit leur Groupe, bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de leurs points dans les ZR de 0,80 (à l'exception des véhicules à moteur Rotatif ou Turbo)

4.3P :

Probl

En cas de panne, le changement de véhicule en cours d'épreuve, sera possible s'il reste dans le même groupe, et après autorisation du Commissaire Technique et du Collège des Commissaires Sportifs. La pénalité sera de 300 points.

4.4P :

Assi

ASSISTANCE PERSONNELLE

L'organisation ne prend pas en compte les véhicules d'assistance. Pendant l'épreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement en dehors des zones de régularité (Z.R.). Les véhicules d'assistances non pas le droit d'être aux départs des Z.R. Le non respect des consignes pourra entraîner la mise hors course du véhicule assisté le mieux classé. Pour ceux qui le souhaitent, **il est possible d'acheter aux vérifications un book Assistance pour la somme de 100 euros**

VOITURE BALAI

L'organisateur met à disposition des équipages un service d'assistance, sous la forme d'une voiture balai conduite par deux mécaniciens et d'une remorque. En cas de panne sur le parcours, ils essayeront de dépanner le concurrent puis pourront éventuellement le transporter jusqu'au garage le plus proche. En cas de panne importante, le concurrent aura la faculté de rejoindre le rallye au départ d'une autre étape, en encourant les pénalités correspond à tous les points de contrôles non effectués. Une assistance de 3 mécaniciens sera également présente chaque midi et chaque soir à l'étape.

ART.5 - PUBLI

CI

Conformément à la Réglementation Générale de la FFSA, il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation impose :

- 2 plaques de portières obligatoires pour les numéros de course, de forme rectangulaire, de 42 x 65 cm, sur laquelle figureront les partenaires principaux.
- 2 plaques rallye (obligatoires) à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule en vertical.

Leur absence en cours de rallye entraînera une pénalité de 100 points et 100 € d'amende à la 1ère infraction, 200 points et 200 € d'amende à la 2ème infraction et la mise hors course à la 3ème.

Dans le cas où un concurrent ne souhaiterait pas apposer les publicités facultatives des partenaires du rallye, il a la possibilité de la racheter moyennant une majoration des droits d'engagement de 100 %.

5.1P :

Droi

- En souscrivant au présent Règlement du Rallye des Princesses, ci-après dénommé l'Epreuve, toute personne y participant, ci-après dénommée le Concurrent, autorise sans réserve l'Organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs (ci-après : les Partenaires), à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses nom, voix, image et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'Epreuve, tant dans le but de promouvoir l'Epreuve et son Organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, le Concurrent s'oblige à garantir l'Organisateur contre toute réclamation de ses Partenaires relative à l'utilisation et à la reproduction par l'Organisateur des marques, marquages, noms, voix, images et/ou biographies ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'Epreuve. Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires.
- Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires. L'Organisateur ne saurait de ce fait se le voir reprocher, sauf demande expresse et préalable d'un Concurrent et/ou de son/ses Partenaires qui entendraient voir préserver leur anonymat.
- Les Concurrents et/ou leurs Partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'Epreuve devront en avertir en temps utile l'Organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation. L'Organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'Epreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, les Concurrents reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc..) attachés aux images, textes et autres captations de l'Epreuve, de ses Concurrents et/ou des Partenaires de ces derniers sont ou deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'Organisateur. Ils s'interdisent en conséquence d'en faire un quelconque usage autre que strictement privé, comme d'en effectuer des reproductions dans quelque but que ce soit.
- Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'Organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'Epreuve, de ses Concurrents et des Partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, inversement, de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ART.6 – SI

TES ET I

6.1P :

Descri

Le parcours 2023 sera scindé en 4 étapes

L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont interdites

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire, il peut être contrôlé à tout moment par le Tripy.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le non-respect de l'itinéraire sur les liaisons entraînera une pénalité de 180 points par infraction constatée.

Les concurrents peuvent se munir de tables de moyenne

6.3P :

Carnet de contrôle

Chaque équipage recevra un carnet de contrôle. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages. Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé. À moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle

La perte du carnet de contrôle du jour entraînera une pénalité de 60 points.

6.4P :

Ci

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, et aux vitesses préconisées sur le road book, les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés chaque jour par la Gendarmerie et par la lecture du Tripy.

- En Z.R., à l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road book vous indiquera « Zone Radar » et la moyenne maximum autorisée par l'organisation. Tout dépassement entraînera une alerte au PC Course par le Tripy et des pénalités pourront être appliquées.
- Le road-book vous indique une case d'entrée de cette zone ou la vitesse est limitée.
- A partir de là, vous devez respecter la moyenne indiquée.
- Le Tripy prend en compte votre moyenne réelle jusqu'à la case de sortie de Zone Radar, et la transmet au PC course.
- Sur les liaisons, le tripy assurera un contrôle vitesse radar permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximum indiquées tout au long du parcours : conformes au code de la route, soit 80 km/h.
- **En cas d'infraction constatée par le Tripy dans les zones mentionnées « radar » sur le road book ou sur les liaisons, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour.**
-
- **1ère infraction : 500 pts**
- **2è infraction : 1000 pts**
- **3è infraction : hors course**

Dans chaque catégorie de moyenne : Tout temps inférieur de plus de 10% de la moyenne imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements,
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif et l'image du rallye

Tous les officiels de l'épreuve, hormis le Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tous les types d'infractions.

Toute manœuvre déloyale, antisportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un équipage ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P :

Départ et Arri

Au départ:

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage. Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages.

Le parcours de l'épreuve sera scindé en 4 étapes

Elles-mêmes décomposées en plusieurs secteurs de nature différente :

Secteur de liaison : Portion de parcours située entre deux ZR. Le temps convenu pour les parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Zone de régularité : Portion de parcours comprise à partir d'un contrôle horaire ou d'un self-start à couvrir dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure à 50 km/h. **Si une zone d'habitation se trouve sur une zone de régularité celle-ci sera effectuée à 30 km/h de moyenne.** Les lignes d'arrivée de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book, et les temps de passage seront pris automatiquement par le Tripy. **Sur chaque Zone de Régularité, la première arrivée sera au moins 600m après le départ**, ensuite elles pourront être en tout point de la zone, jusqu'à la fin de celui-ci.

Par mesure de sécurité, il n'y aura pas d'arrivée dans les 300m suivant une zone radar ou un arrêt à un Stop.

A l'arrivée :

Chaque arrivée d'étape sera matérialisée au CH sur un parc de regroupement par un podium d'arrivée ou les concurrents seront accueillis.

7.2P :

Di

L'heure officielle du rallye sera l'heure GPS TRIPY R.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs des Zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

7.3P :

Contrôl

Les contrôles de passages sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents. A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé à bord de chaque véhicule tient lieu de contrôle du respect de l'itinéraire permanent. Il peut être consulté en permanence par l'organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

7.4P :

Contrôl

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison ou les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

Sur les secteurs de liaison, les concurrents bénéficieront de 30' de pénalité gratuite par jour, pour leur éviter de prendre des risques inutile sur routes ouvertes s'ils ont eu un problème technique

RÈGLEMENT PARTI

EXEMPLE :

- Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre :
18h58 min.00 sec. et 18h58 min.59 sec.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :
 - **Pour tout retard : 1 point par minute ou fraction de minute avec un maximum de 30 points**
 - **Pour toute avance : 2 points par minute ou fraction de minute avec un maximum de 60 points.**
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 120 points.

À certains CH, au contrôle horaire d'arrivée du déjeuner, et à celui de fin d'étape, les équipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité (P.A.A.).

7.5P :

CH de départ de Zone de Régularité

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison.

Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce CH de départ de régularité.

Au départ d'une zone de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, **qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.**

7.5.1P :

Procédure de départ de « SELF START »

La feuille de Timing du Road Book et votre carnet de bord vous indique un temps imparti conseillé pour vous rendre du départ d'un ZR jusqu'à un « self start », en fonction de votre catégorie de vitesse.

Ce temps ne vous est donné qu'à titre indicatif, puisque les « self start » ne sont pas sanctionnés par un CH. De ce fait, vous pouvez prendre le départ des « self start » en avance ou en retard sur ce temps indiqué sans être sanctionné, la seule obligation étant de partir à une minute pleine (minute 00).

Exemple : Heure de départ du dernier ZR : 14h02' 00"

Temps imparti indicatif pour vous rendre au Self Start : 1h05'00"

Heure théorique de départ du Self Start : 15h07'00"

Mais toutes les minutes pleines avant ou après ce timing théorique peuvent être utilisées :

Exemple : 15h05' – 15h06' – 15h08 – 15h09 – 15h10 - etc...

7.6P :

CH manquants et conditions

Pour tout CH manquant, le concurrent prendra une pénalité de 120 points.

Si un pilote, ne réalise pas une zone de régularité il continuera l'épreuve, en prenant une pénalité forfaitaire de 300 points pour chaque point de chronométrage de ZR non effectué, ainsi que celui du CH de départ s'il ne l'a pas effectué.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelques raisons que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement, en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas effectués (CH, CP, Arrivées de ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, le concurrent devra se présenter sur la ligne de départ 30' avant l'heure idéale de départ du dernier concurrent, et remettre au chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée. Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigée par le règlement technique. L'ordre de départ du concurrent sera ensuite à la discrétion du chef de poste.

Le non franchissement du dernier CH de l'épreuve entraînera la mise hors course

7.7P :

Déroulé

Les Zones de régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages.

De même, le fait de perdre du temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usagé, ou pour doubler un autre concurrent, ou momentanément « planté » au milieu de la route, sera considéré comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

RÉGLEMENT PARTI

La longueur minimum d'une zone de régularité est de 3 kilomètres

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde au-dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde ou au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

A chaque point de chronométrage, la première seconde d'avance ou de retard ne sera pas comptabilisée pour l'établissement des classements.

Les départs de zones de régularité seront donnés soit par un commissaire, soit en Self Start

EXEMPLE :

Vitesse moyenne imposée 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti : 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de retard = 10 points de pénalité

Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de d'avance = 32 points de pénalité

Le maximum de points attribué par point de chronométrage sur une zone de Régularité effectuée est de 120 points pour retard ou pour avance.

Chaque point d'arrivée non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de 180 points.

La vitesse moyenne imposée par l'organisateur pourra changer plusieurs fois sur une même Z.R. de régularité, elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur.

Au départ de chaque Z.R., le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Sur chaque Z.R. de Régularité, la première arrivée sera au moins 600 m après le départ, ensuite elles pourront être en tout point de la Z.R., jusqu'à la fin de celui-ci. Tous les points d'arrivées des Z.R. seront pris en compte pour le classement, à l'exception de 3 Jokers par jour dans une limite de 60 points par arrivée.

Seront exclus des jokers, les pointages en avance et les arrivées manquantes.

En cas d'accident avec un tiers, votre responsabilité est engagée, vous devez vous arrêter pour remplir un constat, même en Z.R., sous peine de mise hors course

7.8P :

Si une Z.R. est bloquée par un concurrent ou un autre utilisateur de la route : c'est un «fait de course» qui ne donnera lieu à aucun retrait de point.

Si le déroulement d'une zone de régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, par un événement extérieur à la course, un classement pourra quand même être réalisé pour les concurrents n'ayant pas pu effectuer ce secteur dans les conditions normales de course. Les concurrents ayant été bloqués, se verront attribuer les points correspondants à la moyenne des temps réalisés par les trois derniers concurrents passés dans des conditions normales de course.

7.9P :

Parc Fermé

Les voitures seront en parc fermé le Dimanche 12 février 2023 dès l'issue des vérifications de 17h00 à 19h00.

Chaque soir à l'étape, il y a un parc gardé (non obligatoire) pour la nuit, chacun peut prendre sa voiture pour rejoindre son hôtel, après avoir pointé au CH de fin d'étape.

ART.9 – RECLAMATI

ONS

Conformément à l'article 9.2 de la réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamations recevables dans les rallyes se déroulant sur routes ouvertes. Si vous avez un problème sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier à un officiel à l'aide de la feuille (Query Form) se trouvant à la fin de chaque road book, à remettre lors de votre arrivée au CH de fin d'étape ou dans les 30 minutes suivant votre arrivée.

RÉGLEMENT PARTI

ART.10 – CLASSEMENT

Les classements se feront par addition des points obtenus aux divers contrôles et ajoutés à toute autre pénalisation.

**Il sera établi un classement général Historic pour les groupes 1 à 6 et
Un autre pour le Groupe 7, véhicules 4 roues motrices.**

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur.
En cas d'ex aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :
1 - la cylindrée la plus faible
2 - la voiture la plus âgée

ART.11 - COUPES ET PRI

X

La remise des prix aura lieu à la Salle du Temps Libre à Malbuisson, le 15 février 2023 à partir de 19h00. Elle sera suivie d'un dîner de clôture à l'Hotel du Lac. (Ce dîner est inclus dans le package 1-All Included et en option pour les autres.

**Il est possible d'inviter des personnes de votre entourage à cette soirée contre la somme de 65 €/personne.
Dans la limite des places disponibles et sur reservation avant le départ de l'épreuve.**

11.1P :

Remi

- 2 Coupes aux 10 premiers du classement général Historic
- 2 Coupes aux 3 premiers du classement général 4 roues motrices
- 1 Coupe aux premiers des groupes 1 à 7
- 3 Trophées à la première « équipe Team »
- 3 Coupes pour des prix spéciaux décidés par l'organisation
- 1 Coupe au premier équipage féminin
- 1 Coupe au premier équipage mixte
- 1 Coupe au premier équipage «Rookie» (faisant l'épreuve pour la 1ère fois)



RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 1

Tabl

Tableau récapitulatif des pénalités	Art. n°	Hors Course	Pénalité En points	Péna €	Pénalités selon appréciations des Commissaires Sportifs
Non présentation des documents obligatoires aux vérifications administratives	1.2P				Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Véhicules non conformes aux vérifications techniques	1.3P				Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Bruit excessif	1.3P	X			
Pneus non-conformes	1.4P	Pouvant aller jusqu'à			
Changement véhicule en cours de rallye	4.3P		300		
Infraction sur la réglementation de l'Assistance	4.4P	X			
Absence d'une publicité Organisateur 1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	5P	X	100 200	100€ 200€	
Non-respect de l'itinéraire officiel ZR et Liaison	6.1P	Pouvant aller jusqu'à	180		
Possession de notes autres que celles de l'organisation	6.1P	X			
Rectification du carnet de contrôle	6.3P	X			
Perte du carnet de contrôle du jour	6.3P		60		Sous réserve de pouvoir vérifier le passage effectif à tous les contrôles
Avance répétée aux arrivées de TR	7P	Pouvant aller jusqu'à			
Manœuvre déloyale, antisportive, ou pouvant nuire à l'image de l'épreuve	7 P	Pouvant aller jusqu'à			
Non-assistance à personne accidentée	7P	Pouvant aller jusqu'à			
Par minute d'avance d'un CH	7.4P		2		Maximum 60 points
Par minute de retard à un CH	7.4 P		1		Maximum 30 points
Absence de visa à un CH	7.6P		120		
Absence de visa au dernier CH de l'épreuve	7.6P	x			
non-exécution d'une ZR (par point de chronométrage)	7.6P		300		
Non-exécution d'une arrivée de test de régularité	7.6P		180		
Par seconde de retard à un ZR	7.7P		1		Maximum 120 points
Par seconde d'avance à un ZR	7.7P		2		Maximum 120 points

RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 2

Annexe Tripy

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage « Tripy-R »

DESCRIPTIF DU GPS Tripy-R

Durant les contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-R (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-R au pare-brise.



Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy-R, sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :

Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-R. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes:

- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm².
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de minimum 1 Ampère installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).
- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-R à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
 - Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
 - Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
 - Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier mâle /
Male housing



Cosses femelle /
Female blades



Porte fusible automobile /
Automotive fuse holder

Appendix Tripy

Control and Time keeping GPS device « Tripy-R »

GPS DESCRIPTION

During scrutineering, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a TRIPY-R GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-R device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-R to the windshield



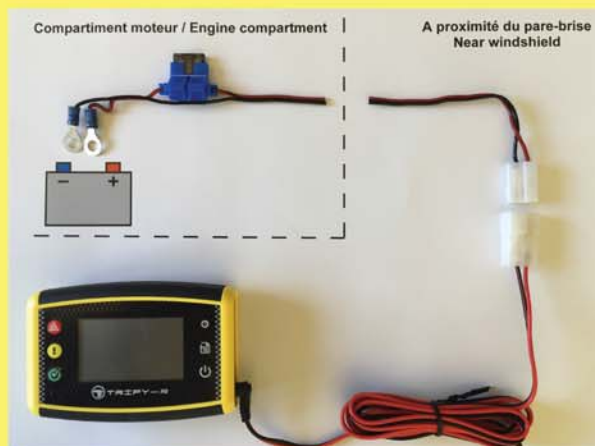
During technical inspection, the Tripy-R GPS device will be installed & checked by a technician.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable through your car:

Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-R GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle battery in order to provide a continuous power supply (24/7). The cable must comply to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm² section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 Ampere fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-R GPS will be installed using scratch.
- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way « T » cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
 - Würth connector composed of two parts : a white male « T » connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
 - White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
 - Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.



RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 2

Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.fr>) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-R est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Position du GPS Tripy-R dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-R, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).



- La face arrière du GPS Tripy-R doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-R.
- Le câble d'alimentation du Tripy-R (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-R (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer ce câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule ni être déplacé, et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-R de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-R a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Durant les contrôles administratifs, nous vous demanderons de remplir un document de caution garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-R et son câble d'alimentation devront être restitués aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-R pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6,3mm).

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-R GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Locating the Tripy-R GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-R GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).



- The rear side of the Tripy-R GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-R GPS.
- The Tripy-R power cable (length ≈2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-R GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally.

Once the GPS system has been installed and tested:

Once the Tripy-R GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected, may not be relocated in the vehicle and may not be taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-R equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

During administrative checks, we will ask you to fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 500 €.

The Tripy-R GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the above-mentioned conditions.

CERTI

«de non contre-i

Les concurrents français ou étrangers, qui ne sont pas en possession d'une licence de compétition ou de régularité valable pour l'année 2023 et délivrée par leur association sportive automobile, peuvent demander à l'organisation, un « Titre de participation à l'évènement ».

Cette licence sera délivrée sur place le jour des vérifications administratives par l'ASA Auto Verte.

Pour l'obtention de cette licence valide pour la durée de l'épreuve, ils doivent fournir un certificat médical signé par le médecin de leur choix ou le certificat médical type ci-dessous :

Je soussigné

Docteur

Exerçant au :

Atteste avoir examiné M

Qui ne présente pas de contre-indications à la conduite automobile.

Fait à :

Le :

.....
Signature et cachet du médecin
.....

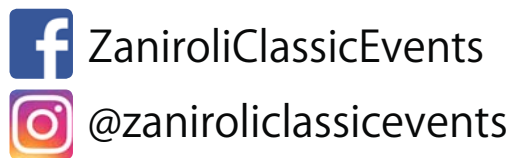




CONTACTEZ NOUS | CONTACT US

ZANIROLI CLASSIC EVENTS
ZI Saint Joseph - Le Meeting
1-14 Avenue du 1er mai
04100 Manosque
France

Tel : +33 (0)4 92 82 20 00
Mail : info@zaniroli.com
Web : www.zaniroli.com



Crédits photos :

Appix Média - <http://appix-media.com/>

Richard Bord - [@richardbordphoto](https://www.instagram.com/richardbordphoto) / Philippe Fugier - www.car-media.fr



PATRICK ZANIROLI PROMOTION

ATTESTATION DE RESPECT DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Je soussignée Viviane Zaniroli, agissant en qualité de Gérante de la Société Patrick Zaniroli Promotion, organisatrice du 68ème Rallye Neige et Glace, épreuve de régularité pour voitures de collection, se déroulant du 12 au 15 février 2023.

Déclare que cette manifestation n'apportera pas de nuisance à l'ordre public.

1-Conformité des véhicules

Les véhicules engagés à cette épreuve sont conformes au Code de la Route, tant au niveau du bruit que de la pollution, soumis au contrôle technique.

Les voitures sont contrôlées au départ de l'épreuve par les Commissaires Techniques de la F.F.S.A.

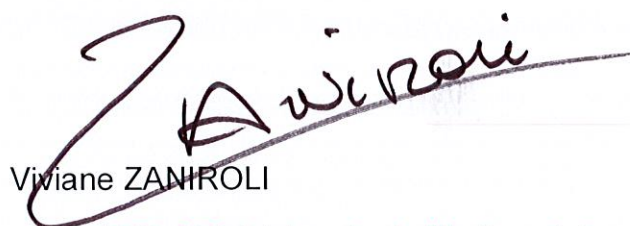
2- Circulation

Les véhicules roulent dans le flot normal de la circulation et respectent les règles du Code de la Route. La vitesse n'intervient à aucun moment pour le classement. Il n'y a aucun usage privatif de la route et aucun rassemblement sur une voie publique. L'épreuve respecte les règles « RTS » de la FFSA pour cette discipline.

3- Public

Cette épreuve se déroule sur un parcours gardé secret, elle ne provoque aucune concentration de spectateurs le long de l'itinéraire. Elle évite ainsi les risques afférents à la présence de public : éventuel accident et présence de déchets sur les zones concernées.

Fait à Manosque,
Le 12 Octobre 2022



Viviane ZANIROLI

CABINET ALAIN JOURDAN

37-39 avenue de Quakenbrück
BP 247
61007 ALENCON

☎ 02 33 82 23 30
☎ 02 33 32 92 93

www.jourdan-assurances.fr

ATTESTATION AMS Ré
Police ALBINGIA en attente de N°
RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR
MANIFESTATION SPORTIVE AVEC VEHICULES A MOTEUR

Souscripteur : **PATRICK ZANIROLI PROMOTION / ASA AUTO VERTE**
Adresse : **ZI St Joseph – Av. Saint Joseph – 04100 MANOSQUE**

Evènement assuré : **68^{ème} Rallye NEIGE et GLACE**

Descriptif de l'évènement : Organisation d'un rallye de régularité FFSA
du 12 février au 15 février 2023 sur Neige et Glace
dans les départements du Doubs et du Jura

Informations : selon les informations remises par vous

RESPONSABILITE CIVILE
MANIFESTATION SPORTIVE AVEC VEHICULES A MOTEUR TEMPORAIRE

Garanties :

Risque obligatoire Décret n° 2006-554 du 16 Mai 2006 – Responsabilité Civile Organisateur
du fait des dommages corporels (**6 100 000 euros**) et matériels
(**500 000 euros**) causés aux spectateurs ou toute autre personne et Responsabilité Civile
des participants.

Participants : 90 véhicules inscrits (180 participants)

Organisation : 15 véhicules et 30 personnes

Lieu de la manifestation : Malbuisson (25)

LISTE REELLE DES PARTICIPANTS A ENVOYER APRES CLOTURE DES
INSCRIPTIONS.

Toute modification du risque doit impérativement être communiquée à l'assureur.

Fait à ALENCON,
Le 26 septembre 2022

Olivier JOURDAN

Paris, le 11 octobre 2022

ASA AUTO VERTE
1 avenue du 1er Mai
04100 MANOSQUE

M. Le Président

OBJET: Rallye Neige & Glace 2023 - PEA

DATES: Du 11 au 15 février 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 11 octobre 2022

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

1

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

68^e EDITION
du 11 au 15 février 2023

RALLYE NEIGE ET GLACE

LA PLUS SPORTIVE DES HIVERNALES

Réservez vos
Sports d'Hiver !

*Book your
winter sports!*



FÉDÉRATION FRANÇAISE
FFSA
DU SPORT AUTOMOBILE

RÈGLEMENT PARTI



Du 12 au 15 février **2023** le Rallye Neige et Glace, pour sa 68ème édition revient à ses fondamentaux, ceux qui ont façonné l'histoire de la plus sportive des épreuves hivernales. Rendez-vous au Musée de l'Aventure Peugeot pour les vérifications, puis une première étape de nuit pour rallier Sochaux à Malbuisson, suivie de 3 autres étapes sur les plus belles petites routes d'une région historique et culturelle comme l'est la Franche-Comté. En trouvant les bienfaits du charmant village de Malbuisson comme camp de base, favori des concurrents et de l'organisation, Patrick Zaniroli et son équipe restent dans la région qui a bâti la réputation du Rallye Neige et Glace depuis sa reprise en 2004 par Zaniroli Classic Events.

La «petite Sibérie» de France offre tous les atouts nécessaires à la tenue de cette épreuve hors du commun avec trois boucles 100% sportives tracées sur des chemins forestiers aux confins de la frontière suisse, entre le Doubs et le Jura. Neige, glace et glisse au programme d'un triptyque qui réussit l'alchimie parfaite entre la régularité sportive, le plaisir de pilotage et une convivialité retrouvée autour d'un même site et d'un hôtel irréprochable quant à son confort et à la qualité de sa table : L'hôtel Le Lac.

Comme il n'y a pas que le sport dans la vie, Zaniroli Classic Events propose depuis deux ans de participer au Rallye Neige & Glace en version randonnée. La formule balade reprend la trace du rallye. Sans chrono, seul le plaisir de conduire et de découvrir un territoire, compte. À votre rythme, vous pourrez ainsi profiter d'une expérience unique et rouler sur les petites routes enneigées du Doubs et du Jura !

Bref, préparez vos crampons !

Patrick Zaniroli,
Organisateur de l'épreuve



SOMMAI

ART. 1 - ORGANI	SATI	P5
ART.2 - ASSURANCE		P7
ART.3 - CONCURRENTS ET PI		P7
ART.4 - VOI	TURES & EQUI	
ART.5 - PUBLI	CI	P10
ART.6 - SI	TES ET I	P11
ART.7 - DEROULEMENT DU RALLYE		P12
ART.9 - RECLAMATI	ONS	
ART.10 - CLASSEMENT		P15
ART.11 - COUPES ET PRI		P15 X
.....		
ANNEXE 1 - PÉNALI	TÉ	P5
ANNEXE 2 - TRI	PY	P17
ANNEXE 3 - CERTI	FI	P19

PROGRAMME

DU 1er SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2022 : Ouverture des engagements à droits minorés et Promo Team

DU 16 NOVEMBRE AU 15 JANVIER 2023 : Ouverture des engagements à droits pleins et Promo Team

Dimanche 12 février 2023 : Vérifications administratifs et techniques à Sochaux - Puis étape de nuit

- **Les vérifications administratives** se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux de 9h00 à 14h00.

- **Les vérifications techniques** se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 10h00 à 15h00 au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux.

À l'issue des vérifications techniques, les véhicules devront rentrer en Parc Fermé au plus tard à 17h00.

Un **Briefing** de la Direction de Course aura lieu à 17h00 le Dimanche 12 février 2023, à l'amphithéâtre du Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux. Puis chaque soir à 19h30 à Malbuisson pour vous présenter l'étape du lendemain.

Un dîner sera organisé dès 18h00 dans l'enceinte du Musée, avant de partir pour **la première étape de nuit Sochaux-Malbuisson**, dont le 1er départ sera donné à 19h00 devant le Musée. Pour le forfait 1-All Included, celui-ci est inclus, pour le forfait 2- Sans hôtel, il est en option (voir bulletin d'engagement).

Samedi 11 février 2023 : Si vous arrivez la veille, un parc remorque et un parc gardé seront déjà à votre disposition

Dimanche 12 février 2023 1ère étape de nuit : Sochaux-Malbuisson

Lundi 13 février 2023 : 2ème étape / Boucle dans le Haut-Doubs

Mardi 14 février 2023 : 3ème étape / Boucle dans le Jura

Mercredi 15 février 2023 : 4ème étape / Boucle des Lacs

La publication des résultats et la **Remise des Prix** auront lieu le Mercredi 15 février 2023 à la Salle des Fêtes du «Temps Libre» à Malbuisson à 19h00.

Le **dîner de clôture** aura lieu à l'Hôtel du Lac de Malbuisson à 21h00.



ART. 1 – ORGANI

SATI

L'Association Sportive Automobile Auto Verte (07/33) organise sous l'égide de la F.F.S.A. une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes, dénommée « 68^{ème} Rallye Neige et Glace ». Elle se déroule en 4 étapes. Elle est ouverte à tous les véhicules commercialisés jusqu'en 1995 (année modèle).

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels
- au Code de la Route



Ce rallye a reçu le permis d'organiser n° ... délivré le par la FFSA

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement. Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signé par les Commissaires Sportifs. Les participants devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible pendant le déroulement du rallye.

Organisateur Technique

L'A.S.A. Auto Verte a confié l'organisation technique du rallye à la Société Patrick Zaniroli Promotion SARL
1-14 Avenue du 1er Mai – ZI Saint Joseph – Le Meeting – 04100 Manosque – France
Tél : +33 (0)4 92 82 20 00 - Fax : +33 (0)4 92 82 20 34 - e-mail : info@zaniroli.com - Web : www.zaniroli.com Relations Participants & Relations Presse – Viviane Zaniroli

1.1P. :

Offi

Directeur de Course : José PERROT – Licence n°6570 - ASA 15/04

Président du Collège : Elisabeth PERROT – Licence n° 6567 - ASA 15/04

Officiel dédié à la surveillance des moyennes : Patrick ZANIROLI - Licence n°1319 - ASA 07/33

Relations Concurrents : Francis FABRIES – Licence n° 6904 - ASA 07/28

Commissaire Technique : Daniel CASOLARI – Licence n° 187421 - ASA 07/45

Service Résultats : José BAILLY – JB Times Concept / **Chronométrage :** TRIPY

Responsable de l'ouverture : Alain LOPES

1.2P. :

Véri

Les vérifications administratives se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 9h00 à 14h00. Chaque concurrent recevra par mail une convocation précisant l'heure exacte à laquelle il devra se présenter. Les horaires de convocation seront également visibles sur notre site internet. L'équipage devra se présenter au complet, avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous.

Chaque membre de l'équipage devra présenter les documents originaux suivants, en cours de validité :

- **Permis de conduire national**, obligatoire pour le conducteur uniquement.
- **Licence 2023** : il faut être en possession pour les Français soit d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur, soit d'une licence Internationale Concurrent Conducteur Régularité. Pour les étrangers de la communauté Européenne : soit d'une licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence nationale Régularité Concurrent Conducteur délivrée par leur ASN
- **Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces licences, nous vous délivrerons sur place un titre de participation à l'événement.**
- **Un Certificat Médical** «de non contre-indication à la conduite» est obligatoire pour vous délivrer un titre de participation. (Voir votre médecin généraliste avant l'épreuve)
- **Autorisation de courir à l'étranger**, délivrée par les Fédérations Nationales pour les concurrents n'étant pas de nationalité de la Communauté Européenne.
- **Autorisation du propriétaire** du véhicule de l'engager sur le Rallye, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- **Carte grise du véhicule**
- **Carte verte d'assurance** du véhicule

Le concurrent s'engage à présenter les originaux des papiers demandés, aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne seront acceptées, sous peine d'un refus de départ.

1.3P :

Véri

Les vérifications techniques se dérouleront le Dimanche 12 février 2023 de 10h00 à 15h00 à Sochaux.

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :

- Ceintures de sécurité (si prévues par constructeur)
- Pneumatiques et cloutage
- Extincteur 2kg
- Fixation de la batterie
- Triangle de sécurité
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Bruit
- Éclairage
- Crochets de remorquage

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Si le bruit excessif est vérifié durant le rallye, la pénalité pourra aller jusqu'à la mise hors course. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

À l'issue des vérifications, les véhicules seront libres de se déplacer mais devront rentrer en Parc Fermé avant 17h00.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- Extincteur de 2 Kg en cours de validité
- Ceintures de sécurité si le véhicule est muni des points d'ancrages correspondants - le harnais est conseillé
- Gilets fluorécent - 1 par membre d'équipage
- Triangle
- Un crochet de remorquage : **Il est obligatoire d'avoir un crochet de remorque à l'avant et à l'arrière du véhicule, d'un diamètre minimum intérieur de 50mm.**

1.4P :

Équi

Tous les types de Tripmaster électronique ou mécanique et cadenseurs sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque est autorisée.

PNEUMATIQUES :

Le choix des pneus est libre et les pneus Burzet ou similaires sont autorisés, ainsi que les Pneus Nokia cloutés à têtes carrées. En cas de routes enneigées ou verglacées, la monte de pneus cloutés sera obligatoire en Rallye comme en Randonnée

L'essentiel de l'épreuve se déroulant le plus souvent sur routes blanches, chaque véhicule engagé devra être équipé d'au moins 2 roues cloutées sur l'essieu PROPULSEUR, sauf en cas d'enneigement insuffisant, signalé par la direction de course, autorisant les pneus sans clous.

Les concurrents devront apposer à l'arrière de leur véhicule l'autocollant réglementaire indiquant qu'ils sont équipés de pneus cloutés (fourni par l'organisation).

Le diamètre et la largeur des pneus sont libres par rapport au modèle d'origine.

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier en France, portant sur leurs flancs la mention « DOT ou « E », sont admis. L'usage de pneumatiques « compétition » portant sur leurs flancs une mention interdisant l'usage routier est interdit.

Seuls sont autorisés les clous, correspondant aux normes ci-dessous :

- Distance minimum entre 2 collerettes de clous : 3,5mm.
- Saillie maximum autorisée sur pneu neuf : 1,8mm.
- Le nombre de clous doit être compris entre 100 et 150 par pneu quel que soit la dimension du pneu conformément

au code de la route, les pneus montés sur la voiture et ceux se trouvant dans les véhicules d'assistance, devront être marqués lors des vérifications.

- Il ne doit y avoir aucun clou dans le tiers central de la bande de roulement.
- Interdiction des clous « vissés » : seuls les clous « injectés » sont autorisés.

NOTA : Nous serons particulièrement vigilants sur la conformité de l'équipement pneumatique, la non-confirmité pouvant entraîner la mise hors course.

SYSTEME D'ECLAIRAGE :

Pour l'étape de nuit (étape 1), tous les types d'éclairage additionnels acceptés par le Code de la Route pour les véhicules à moteur sont autorisés.

ART.2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA, l'organisateur a souscrit, auprès du Cabinet Alain Jourdan Assurances 37-39 Av de Quakenbruck – 61007 Alençon, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'événement. L'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires.

ART.3 – CONCURRENTS ET PI

3.1P :

DEMANDES D'ENGAGEMENT – I

Toute personne qui désire participer au Rallye de Régularité « Neige et Glace » doit adresser au secrétariat de l'épreuve une demande d'engagement dûment remplie au **Service Concurrents du Rallye** :
PZP - 1-14 Avenue du 1er mai - ZI Saint Joseph – Le Meeting - 04100 Manosque – France

IMPERATIF : Pour être valables, les demandes d'engagement doivent obligatoirement être accompagnées du montant des droits correspondants à la date d'inscription (acompte ou totalité). Si une demande d'inscription est faite par mail, l'original et le règlement devront nous parvenir sous 48h, faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

- L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.
- Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve.
- Les détails relatifs au co-équipier (ère) peuvent être complétés jusqu'au 15 janvier 2023.
- Un membre d'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications avec l'accord des organisateurs
- Des teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par équipe » jusqu'à la fin des vérifications. **Une équipe peut être composée de trois à cinq véhicules.**
- L'addition des résultats des 3 premiers de chaque team déterminera l'équipe vainqueur.

3.2P :

Li

Le Rallye Neige et Glace se déroulant sous l'égide de la FFSA, les participants doivent avoir une licence, délivrée par leur ASN nationale pour pouvoir participer. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur une licence appelée « Titre de Participation Régularité ». **Ces titres de participations seront à remplir aux vérifications - Un certificat médical d'aptitude à la conduite sera obligatoire.**

3.3P :

PI

Le nombre maximum des engagés est fixé à 100 voitures.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Dès que le chiffre de 100 véhicules est atteint ou au plus tard le 15 janvier 2023

3.4P :

Droi

Les inscriptions sont réparties en équipages 100% masculins, mixtes ou féminins et sont scindées en 2 packages.

PACKAGE 1 : Avec hôtel et restauration le soir

Minors jusqu'au 15 novembre 2022 : Régularité 3 600 € / Randonnée 2 800 €

Normaux du 16 novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Régularité 3 800 € / Randonnée idem

PACKAGE 2 : Sans hôtel ni restauration le soir

Minors jusqu'au 15 novembre 2022 : Régularité 2400 € / Randonnée 1 800 €

Normaux du 16 novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Régularité 2 700 € / Randonnée idem

Les droits d'engagement communs au PACKAGE 1 et PACKAGE 2 comprennent :

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique
- L'obtention des autorisations nationales et locales
- Le Bar Open à chaque arrivée d'étape.
- La soirée de Remise des Prix du Mercredi 15 février 2023
- L'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents de l'organisation.
- Les équipements de course (2 numéros pour les portières/2 plaques rallye/Les Road-Book)
- Un cadeau de bienvenue pour chaque membre de l'équipage
- La location du GPS Tripy pour la gestion du chronométrage
- Les déjeuners sur les 3 jours de course
-
- **Le Package 1 comprend en plus :** l'hôtellerie en 3*** du Dimanche 12 février au Mercredi 15 février 2023 et les dîners du Dimanche 12, Lundi 13, Mardi 14, ainsi que le dîner de clôture du Mercredi 15 février 2023.

Conditions d'annulation

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou email). En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations déjà versés aux différents prestataires et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement sont les suivantes :

Pour une annulation avant le 1er novembre 2022 : retenue forfaitaire de 500 € sur l'engagement.

Du 1er novembre 2022 au 15 janvier 2023 : Retenue de 2 000€ des droits d'engagement.

A partir du 16 janvier 2023 : Retenue de 100% des droits d'engagement.

3.5P :

Equi

Tout équipage sera composé d'un pilote et d'un coéquipier. Le coéquipier pourra être âgé (e) de 15 ans minimum.

3.6P :

Ordre des départs

Les départs de l'étape 1 seront donnés dans l'ordre des numéros et les jours suivants dans l'ordre du classement de l'étape de la veille, avec les 4x4 en premier, puis les vitesses Basses. Puis les vitesses hautes après un break de 20'.

La déduction des « 3 jokers » journalier sera prise en compte pour les ordres de départ du lendemain.

Les ordres de départ seront communiqués aux concurrents par SMS et affichés chaque soir au PC course ou une permanence sera assurée jusqu'à 21h. Chaque jour, les concurrents devront rejoindre la zone de départ depuis leur hôtel, une demi-heure avant leur heure idéale de départ.

3.7P :

Numéros de course

Les numéros de 1 à 20 seront attribués aux véhicules du Classement 4x4 dans l'ordre d'arrivée des engagements.

Les Numéros de 30 à 50 seront attribués aux 20 premiers de la dernière édition..

Les numéros suivants seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements et par catégories de moyenne.

3.8P :

NOUVEAU

Road Book

Le Road book sera distribué aux Vérifications Administratives du dimanche 12 février 2023 pour la 1ère étape du rallye, puis chaque matin, 1/2 heure avant l'heure de départ du concurrent pour les étapes 2 à 4.

ART.4 - VOI

TURES & EQUI

4.1P :

Voi

Date de la 1ère immatriculation, réparties dans les groupes suivants :

Groupe 1 : de 1946 à 1961

Groupe 2 : de 1962 à 1965

Groupe 3 : de 1966 à 1971

Groupe 4 : de 1972 à 1976

Groupe 5 : de 1977 à 1981

Groupe 6 : de 1982 à 1995

Groupe 7 : Véhicules 4x4 - toutes années jusqu'à 1995 (faisant l'objet d'un classement à part).

4.2P :

Moyennes horai

Les équipages doivent parcourir les Zones de régularité à une vitesse moyenne imposée, qui sera fonction de leur catégorie et de l'enneigement de la route. Les moyennes à effectuer pour chaque Zone de régularité, seront indiquées sur le carnet de bord.

- Véhicules de 1946 à 1971 : Moyenne Basse
- Véhicules de 1972 à 1995 : Moyenne Haute

Par routes très enneigées :

Moyenne Basse : 44 km/h - Moyenne Haute : 47 km/h

Par routes peu enneigées :

Moyenne Basse : 47 km/h - Moyenne Haute : 50 km/h

Toutes les voitures devront être en conformité avec le Code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.

- Les véhicules des Groupes 1 à 6 seront dans un classement général unique.
- Le Groupe 7 - 4 roues motrices - fera l'objet d'un classement particulier.

Les véhicules jusqu'à 1 300 cm³ de cylindrée, quel que soit leur Groupe, bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de leurs points dans les ZR de 0,80 (à l'exception des véhicules à moteur Rotatif ou Turbo)

4.3P :

Probl

En cas de panne, le changement de véhicule en cours d'épreuve, sera possible s'il reste dans le même groupe, et après autorisation du Commissaire Technique et du Collège des Commissaires Sportifs. La pénalité sera de 300 points.

4.4P :

Assi

ASSISTANCE PERSONNELLE

L'organisation ne prend pas en compte les véhicules d'assistance. Pendant l'épreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement en dehors des zones de régularité (Z.R.). Les véhicules d'assistances non pas le droit d'être aux départs des Z.R. Le non respect des consignes pourra entraîner la mise hors course du véhicule assisté le mieux classé. Pour ceux qui le souhaitent, **il est possible d'acheter aux vérifications un book Assistance pour la somme de 100 euros**

VOITURE BALAI

L'organisateur met à disposition des équipages un service d'assistance, sous la forme d'une voiture balai conduite par deux mécaniciens et d'une remorque. En cas de panne sur le parcours, ils essayeront de dépanner le concurrent puis pourront éventuellement le transporter jusqu'au garage le plus proche. En cas de panne importante, le concurrent aura la faculté de rejoindre le rallye au départ d'une autre étape, en encourant les pénalités correspond à tous les points de contrôles non effectués. Une assistance de 3 mécaniciens sera également présente chaque midi et chaque soir à l'étape.

ART.5 - PUBLI

CI

Conformément à la Réglementation Générale de la FFSA, il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation impose :

- 2 plaques de portières obligatoires pour les numéros de course, de forme rectangulaire, de 42 x 65 cm, sur laquelle figureront les partenaires principaux.
- 2 plaques rallye (obligatoires) à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule en vertical.

Leur absence en cours de rallye entraînera une pénalité de 100 points et 100 € d'amende à la 1ère infraction, 200 points et 200 € d'amende à la 2ème infraction et la mise hors course à la 3ème.

Dans le cas où un concurrent ne souhaiterait pas apposer les publicités facultatives des partenaires du rallye, il a la possibilité de la racheter moyennant une majoration des droits d'engagement de 100 %.

5.1P :

Droi

- En souscrivant au présent Règlement du Rallye des Princesses, ci-après dénommé l'Epreuve, toute personne y participant, ci-après dénommée le Concurrent, autorise sans réserve l'Organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs (ci-après : les Partenaires), à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses nom, voix, image et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'Epreuve, tant dans le but de promouvoir l'Epreuve et son Organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, le Concurrent s'oblige à garantir l'Organisateur contre toute réclamation de ses Partenaires relative à l'utilisation et à la reproduction par l'Organisateur des marques, marquages, noms, voix, images et/ou biographies ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'Epreuve. Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires.
- Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires. L'Organisateur ne saurait de ce fait se le voir reprocher, sauf demande expresse et préalable d'un Concurrent et/ou de son/ses Partenaires qui entendraient voir préserver leur anonymat.
- Les Concurrents et/ou leurs Partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'Epreuve devront en avertir en temps utile l'Organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation. L'Organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'Epreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, les Concurrents reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc..) attachés aux images, textes et autres captations de l'Epreuve, de ses Concurrents et/ou des Partenaires de ces derniers sont ou deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'Organisateur. Ils s'interdisent en conséquence d'en faire un quelconque usage autre que strictement privé, comme d'en effectuer des reproductions dans quelque but que ce soit.
- Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'Organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'Epreuve, de ses Concurrents et des Partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, inversement, de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ART.6 – SI

TES ET I

6.1P :

Descri

Le parcours 2023 sera scindé en 4 étapes

L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont interdites

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire, il peut être contrôlé à tout moment par le Tripy.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le non-respect de l'itinéraire sur les liaisons entraînera une pénalité de 180 points par infraction constatée.

Les concurrents peuvent se munir de tables de moyenne

6.3P :

Carnet de contrôle

Chaque équipage recevra un carnet de contrôle. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages. Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé. À moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle

La perte du carnet de contrôle du jour entraînera une pénalité de 60 points.

6.4P :

Ci

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, et aux vitesses préconisées sur le road book, les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés chaque jour par la Gendarmerie et par la lecture du Tripy.

- En Z.R., à l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road book vous indiquera « Zone Radar » et la moyenne maximum autorisée par l'organisation. Tout dépassement entraînera une alerte au PC Course par le Tripy et des pénalités pourront être appliquées.
- Le road-book vous indique une case d'entrée de cette zone ou la vitesse est limitée.
- A partir de là, vous devez respecter la moyenne indiquée.
- Le Tripy prend en compte votre moyenne réelle jusqu'à la case de sortie de Zone Radar, et la transmet au PC course.
- Sur les liaisons, le tripy assurera un contrôle vitesse radar permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximum indiquées tout au long du parcours : conformes au code de la route, soit 80 km/h.
- **En cas d'infraction constatée par le Tripy dans les zones mentionnées « radar » sur le road book ou sur les liaisons, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour.**
-
- **1ère infraction : 500 pts**
- **2è infraction : 1000 pts**
- **3è infraction : hors course**

Dans chaque catégorie de moyenne : Tout temps inférieur de plus de 10% de la moyenne imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements,
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif et l'image du rallye

Tous les officiels de l'épreuve, hormis le Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tous les types d'infractions.

Toute manœuvre déloyale, antisportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un équipage ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P :

Départ et Arri

Au départ:

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage. Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages.

Le parcours de l'épreuve sera scindé en 4 étapes

Elles-mêmes décomposées en plusieurs secteurs de nature différente :

Secteur de liaison : Portion de parcours située entre deux ZR. Le temps convenu pour les parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Zone de régularité : Portion de parcours comprise à partir d'un contrôle horaire ou d'un self-start à couvrir dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure à 50 km/h. **Si une zone d'habitation se trouve sur une zone de régularité celle-ci sera effectuée à 30 km/h de moyenne.** Les lignes d'arrivée de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book, et les temps de passage seront pris automatiquement par le Tripy. **Sur chaque Zone de Régularité, la première arrivée sera au moins 600m après le départ**, ensuite elles pourront être en tout point de la zone, jusqu'à la fin de celui-ci.

Par mesure de sécurité, il n'y aura pas d'arrivée dans les 300m suivant une zone radar ou un arrêt à un Stop.

A l'arrivée :

Chaque arrivée d'étape sera matérialisée au CH sur un parc de regroupement par un podium d'arrivée ou les concurrents seront accueillis.

7.2P :

Di

L'heure officielle du rallye sera l'heure GPS TRIPY R.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs des Zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

7.3P :

Contrôl

Les contrôles de passages sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents. A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé à bord de chaque véhicule tient lieu de contrôle du respect de l'itinéraire permanent. Il peut être consulté en permanence par l'organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

7.4P :

Contrôl

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison ou les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

Sur les secteurs de liaison, les concurrents bénéficieront de 30' de pénalité gratuite par jour, pour leur éviter de prendre des risques inutile sur routes ouvertes s'ils ont eu un problème technique

RÈGLEMENT PARTI

EXEMPLE :

- Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre :
18h58 min.00 sec. et 18h58 min.59 sec.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :
 - Pour tout retard : 1 point par minute ou fraction de minute avec un maximum de 30 points**
 - Pour toute avance : 2 points par minute ou fraction de minute avec un maximum de 60 points.**
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 120 points.

À certains CH, au contrôle horaire d'arrivée du déjeuner, et à celui de fin d'étape, les équipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité (P.A.A.).

7.5P :

CH de départ de Zone de Régularité

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison.

Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce CH de départ de régularité.

Au départ d'une zone de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, **qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.**

7.5.1P :

Procédure de départ de « SELF START »

La feuille de Timing du Road Book et votre carnet de bord vous indique un temps imparti conseillé pour vous rendre du départ d'un ZR jusqu'à un « self start », en fonction de votre catégorie de vitesse.

Ce temps ne vous est donné qu'à titre indicatif, puisque les « self start » ne sont pas sanctionnés par un CH. De ce fait, vous pouvez prendre le départ des « self start » en avance ou en retard sur ce temps indiqué sans être sanctionné, la seule obligation étant de partir à une minute pleine (minute 00).

Exemple : Heure de départ du dernier ZR : 14h02' 00"

Temps imparti indicatif pour vous rendre au Self Start : 1h05'00"

Heure théorique de départ du Self Start : 15h07'00"

Mais toutes les minutes pleines avant ou après ce timing théorique peuvent être utilisées :

Exemple : 15h05' – 15h06' – 15h08 – 15h09 – 15h10 - etc...

7.6P :

CH manquants et conditions

Pour tout CH manquant, le concurrent prendra une pénalité de 120 points.

Si un pilote, ne réalise pas une zone de régularité il continuera l'épreuve, en prenant une pénalité forfaitaire de 300 points pour chaque point de chronométrage de ZR non effectué, ainsi que celui du CH de départ s'il ne l'a pas effectué.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelques raisons que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement, en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas effectués (CH, CP, Arrivées de ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, le concurrent devra se présenter sur la ligne de départ 30' avant l'heure idéale de départ du dernier concurrent, et remettre au chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée. Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigée par le règlement technique. L'ordre de départ du concurrent sera ensuite à la discrétion du chef de poste.

Le non franchissement du dernier CH de l'épreuve entraînera la mise hors course

7.7P :

Déroulé

Les Zones de régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages.

De même, le fait de perdre du temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usagé, ou pour doubler un autre concurrent, ou momentanément « planté » au milieu de la route, sera considéré comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

RÉGLEMENT PARTI

La longueur minimum d'une zone de régularité est de 3 kilomètres

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde au-dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde ou au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

A chaque point de chronométrage, la première seconde d'avance ou de retard ne sera pas comptabilisée pour l'établissement des classements.

Les départs de zones de régularité seront donnés soit par un commissaire, soit en Self Start

EXEMPLE :

Vitesse moyenne imposée 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti : 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de retard = 10 points de pénalité

Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de d'avance = 32 points de pénalité

Le maximum de points attribué par point de chronométrage sur une zone de Régularité effectuée est de 120 points pour retard ou pour avance.

Chaque point d'arrivée non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de 180 points.

La vitesse moyenne imposée par l'organisateur pourra changer plusieurs fois sur une même Z.R. de régularité, elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur.

Au départ de chaque Z.R., le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Sur chaque Z.R. de Régularité, la première arrivée sera au moins 600 m après le départ, ensuite elles pourront être en tout point de la Z.R., jusqu'à la fin de celui-ci. Tous les points d'arrivées des Z.R. seront pris en compte pour le classement, à l'exception de 3 Jokers par jour dans une limite de 60 points par arrivée.

Seront exclus des jokers, les pointages en avance et les arrivées manquantes.

En cas d'accident avec un tiers, votre responsabilité est engagée, vous devez vous arrêter pour remplir un constat, même en Z.R., sous peine de mise hors course

7.8P :

Si une Z.R. est bloquée par un concurrent ou un autre utilisateur de la route : c'est un «fait de course» qui ne donnera lieu à aucun retrait de point.

Si le déroulement d'une zone de régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, par un événement extérieur à la course, un classement pourra quand même être réalisé pour les concurrents n'ayant pas pu effectuer ce secteur dans les conditions normales de course. Les concurrents ayant été bloqués, se verront attribuer les points correspondants à la moyenne des temps réalisés par les trois derniers concurrents passés dans des conditions normales de course.

7.9P :

Parc Fermé

Les voitures seront en parc fermé le Dimanche 12 février 2023 dès l'issue des vérifications de 17h00 à 19h00.

Chaque soir à l'étape, il y a un parc gardé (non obligatoire) pour la nuit, chacun peut prendre sa voiture pour rejoindre son hôtel, après avoir pointé au CH de fin d'étape.

ART.9 – RECLAMATI

ONS

Conformément à l'article 9.2 de la réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamations recevables dans les rallyes se déroulant sur routes ouvertes. Si vous avez un problème sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier à un officiel à l'aide de la feuille (Query Form) se trouvant à la fin de chaque road book, à remettre lors de votre arrivée au CH de fin d'étape ou dans les 30 minutes suivant votre arrivée.

RÉGLEMENT PARTI

ART.10 – CLASSEMENT

Les classements se feront par addition des points obtenus aux divers contrôles et ajoutés à toute autre pénalisation.

**Il sera établi un classement général Historic pour les groupes 1 à 6 et
Un autre pour le Groupe 7, véhicules 4 roues motrices.**

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur.
En cas d'ex aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :
1 - la cylindrée la plus faible
2 - la voiture la plus âgée

ART.11 - COUPES ET PRI

X

La remise des prix aura lieu à la Salle du Temps Libre à Malbuisson, le 15 février 2023 à partir de 19h00. Elle sera suivie d'un dîner de clôture à l'Hotel du Lac. (Ce dîner est inclus dans le package 1-All Included et en option pour les autres.

**Il est possible d'inviter des personnes de votre entourage à cette soirée contre la somme de 65 €/personne.
Dans la limite des places disponibles et sur reservation avant le départ de l'épreuve.**

11.1P :

Remi

- 2 Coupes aux 10 premiers du classement général Historic
- 2 Coupes aux 3 premiers du classement général 4 roues motrices
- 1 Coupe aux premiers des groupes 1 à 7
- 3 Trophées à la première « équipe Team »
- 3 Coupes pour des prix spéciaux décidés par l'organisation
- 1 Coupe au premier équipage féminin
- 1 Coupe au premier équipage mixte
- 1 Coupe au premier équipage «Rookie» (faisant l'épreuve pour la 1ère fois)



RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 1

Tabl

Tableau récapitulatif des pénalités	Art. n°	Hors Course	Pénalité En points	Péna €	Pénalités selon appréciations des Commissaires Sportifs
Non présentation des documents obligatoires aux vérifications administratives	1.2P				Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Véhicules non conformes aux vérifications techniques	1.3P				Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Bruit excessif	1.3P	X			
Pneus non-conformes	1.4P	Pouvant aller jusqu'à			
Changement véhicule en cours de rallye	4.3P		300		
Infraction sur la réglementation de l'Assistance	4.4P	X			
Absence d'une publicité Organisateur 1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	5P	X	100 200	100€ 200€	
Non-respect de l'itinéraire officiel ZR et Liaison	6.1P	Pouvant aller jusqu'à	180		
Possession de notes autres que celles de l'organisation	6.1P	X			
Rectification du carnet de contrôle	6.3P	X			
Perte du carnet de contrôle du jour	6.3P		60		Sous réserve de pouvoir vérifier le passage effectif à tous les contrôles
Avance répétée aux arrivées de TR	7P	Pouvant aller jusqu'à			
Manœuvre déloyale, antisportive, ou pouvant nuire à l'image de l'épreuve	7 P	Pouvant aller jusqu'à			
Non-assistance à personne accidentée	7P	Pouvant aller jusqu'à			
Par minute d'avance d'un CH	7.4P		2		Maximum 60 points
Par minute de retard à un CH	7.4 P		1		Maximum 30 points
Absence de visa à un CH	7.6P		120		
Absence de visa au dernier CH de l'épreuve	7.6P	x			
non-exécution d'une ZR (par point de chronométrage)	7.6P		300		
Non-exécution d'une arrivée de test de régularité	7.6P		180		
Par seconde de retard à un ZR	7.7P		1		Maximum 120 points
Par seconde d'avance à un ZR	7.7P		2		Maximum 120 points

RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 2

Annexe Tripy

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage « Tripy-R »

DESCRIPTIF DU GPS Tripy-R

Durant les contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-R (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-R au pare-brise.



Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy-R, sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :

Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-R. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes:

- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm².
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de minimum 1 Ampère installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).
- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-R à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
 - Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
 - Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
 - Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier mâle /
Male housing



Cosses femelle /
Female blades



Porte fusible automobile /
Automotive fuse holder

Appendix Tripy

Control and Time keeping GPS device « Tripy-R »

GPS DESCRIPTION

During scrutineering, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a TRIPY-R GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-R device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-R to the windshield



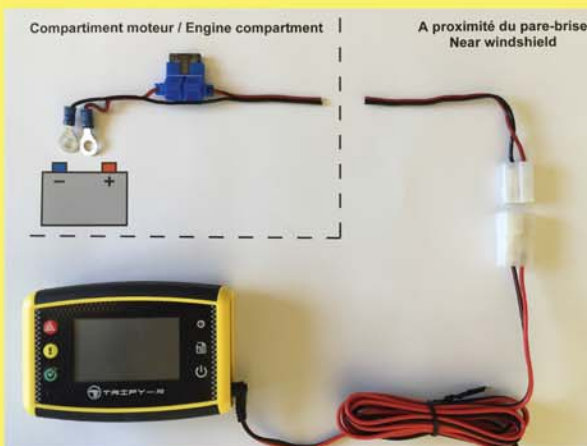
During technical inspection, the Tripy-R GPS device will be installed & checked by a technician.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable through your car:

Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-R GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle battery in order to provide a continuous power supply (24/7). The cable must comply to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm² section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 Ampere fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-R GPS will be installed using scratch.
- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way « T » cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
 - Würth connector composed of two parts : a white male « T » connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
 - White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
 - Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.



RÉGLEMENT PARTI

ANNEXE 2

Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.fr>) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-R est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Position du GPS Tripy-R dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-R, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).



- La face arrière du GPS Tripy-R doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-R.
- Le câble d'alimentation du Tripy-R (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-R (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer ce câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule ni être déplacé, et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-R de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-R a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Durant les contrôles administratifs, nous vous demanderons de remplir un document de caution garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-R et son câble d'alimentation devront être restitués aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-R pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6,3mm).

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-R GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Locating the Tripy-R GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-R GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).



- The rear side of the Tripy-R GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-R GPS.
- The Tripy-R power cable (length ≈2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-R GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally.

Once the GPS system has been installed and tested:

Once the Tripy-R GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected, may not be relocated in the vehicle and may not be taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-R equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

During administrative checks, we will ask you to fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 500 €.

The Tripy-R GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the above-mentioned conditions.

CERTI

«de non contre-i

Les concurrents français ou étrangers, qui ne sont pas en possession d'une licence de compétition ou de régularité valable pour l'année 2023 et délivrée par leur association sportive automobile, peuvent demander à l'organisation, un « Titre de participation à l'évènement ».

Cette licence sera délivrée sur place le jour des vérifications administratives par l'ASA Auto Verte.

Pour l'obtention de cette licence valide pour la durée de l'épreuve, ils doivent fournir un certificat médical signé par le médecin de leur choix ou le certificat médical type ci-dessous :

Je soussigné

Docteur

Exerçant au :

Atteste avoir examiné M

Qui ne présente pas de contre-indications à la conduite automobile.

Fait à :

Le :

.....
Signature et cachet du médecin
.....
.....
.....
.....

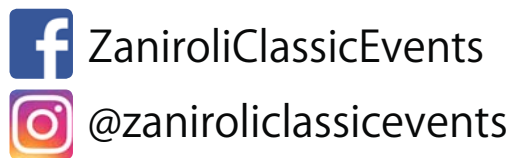




CONTACTEZ NOUS | CONTACT US

ZANIROLI CLASSIC EVENTS
ZI Saint Joseph - Le Meeting
1-14 Avenue du 1er mai
04100 Manosque
France

Tel : +33 (0)4 92 82 20 00
Mail : info@zaniroli.com
Web : www.zaniroli.com



Crédits photos :

Appix Média - <http://appix-media.com/>

Richard Bord - [@richardbordphoto](https://www.instagram.com/richardbordphoto) / Philippe Fugier - www.car-media.fr





N°	Pilote	Copilote	NAT	Voiture	Année	GR
4 ROUES MOTRICES						
1	EUVRARD Arnaud	EUVRARD Adeline	F	BMW 325 Ix	1987	7
2	VAN PEER Eric	CHAPA Eric	B	BMW 325 IX	xxx	7
3	FIGUIERE Bernard	GODIN Isabelle	F	BMW 325 IX	1986	7
4	THOREAU Daniel	THOREAU Nicolas	F	BMW 325 ix	1987	7
5	BRULANT Nadine	TARBOURIECH Philippe	F	Mazda 323 4wd	1987	7
6	GEORGES Daniel	PERQUIN Laurent	F	BMW 325 Ix	1987	7
7	CHAUVET Guillaume	CHAUVET Quentin	F	Porsche Carrera 4	1989	7
8	FEVRE Hervé	FEVRE Sorhor	F	Toyota Célida	1991	7
9	WEINGARTNER Chris	EGLI Ronald	CH	Audi 90 2.3 E Quattro	1988	7
10	SANSEIGNE Joël	SANSEIGNE Corinne	F	Lancia Delta	1988	7
CLASSIC - Basse						
11	REUTER Daniel	BERNARD Christian	B	Porsche 914/6	1970	3B
12	VAN ROMPUY Dirk	VANOVERSCHELDE Jens	B	Porsche 914-6	1970	3B
14	ANSIAUX Jean-Pierre	JAVAU Benjamin	B	Volvo Amazon	1965	2
15	CORVI Didier	HERMAND Stéphanie	F	Morris Cooper	1969	3B
16	POUX Robert	GENGLER Nathalie	F	BMW 2002 Tii ??	1971	3B
17	ZERAH Thierry	ZERAH Philippe	F	Porsche 914/4	1971	3B
18	COMTE David	COMTE Sébastien	F	BMW 2002 TII	1971	3B
CLASSIC Haute						
20	SANSEIGNE Romuald	FORNASIER Florin	F	Fiat Cinquecento	1992	6
21	KENIS Guino	VANOVERSCHELDE Bjorn	B	BMW 325i	1987	6
22	DELHEZ Jonnhy	NOELANDERS Yves	B	Ford Escort	1969	3H
23	GEORGES René	VANDERVORST Robert	B	VW Golf	1979	5
24	DEFLANDRE Yves	GULLY Eddy	B	Porsche 911	1972	4
25	GAROSI Serge	PIRET Jean-Marc	F	Mazda RX2	1972	4
26	VANDEPUTTE Vincent	VANDEPUTTE Amy	B	Lancia Fulvia 16 HF	1970	3H
27	CUYNEN Dave	DESMET Guy	B	BMW E30	1984	6
28	JACQUET Bernard	GENGOUX Baptiste	B	Toyota Starlet	1978	5
29	SIDRAC Patrice	CAMMAS Alain	F	Ford Escort MKII	1977	5
30	BADOZ Christian	CHARMOILLE Gaëtan	F	Fiat Cinquencento	1995	6
31	GODFREY Mark	GODFREY Susan	UK	Ford Escort	1969	3H
32	BASTY Jean-Luc	MOREAU Jacques	F	Renault 5 GT Turbo	1985	6
33	QUELET François	MAILLARD Gilles	F	Peugeot 104 ZS	1980	5
34	NOBILI Simon	MASSON Régis	F	Austin Mini	1994	6
35	DUCHENE Benoit	SAGE Emmanuel	F	Renault R11 Turbo	1986	6
36	CLAIR Xavier	MAZZOCCHI Carole	F	Porsche 924S	1986	6
37	BONNETAIN Patrick	CALDEIRA Antonio	F/PT	Porsche 911 S	1976	4
38	VANDROMME Philippe	VIVIER Frédéric	F	Lancia Stratos	1973	4
39	DI RAIMONDO Bernard	LENEVEU Guy	F	Renault 11 Turbo	1984	6
40	CONSTANTIN Didier	GICQUELET Didier	F	Porsche Carrera 3L	1976	4
41	DEKLERCK Kurt	PYCK Aswin	B	Porsche 914	1973	4
42	MORANÇAIS Philippe	DAVID Philppe	F	Porsche Carrera 911	1988	6
43	JARRIGE Patrick	JARRIGE Hervé	F	Peugeot 205 Rallye	1989	6

44	LE GUYADER Eric	LE GUYADER Christian	F	MGB GT	1971	3H
45	PRADEAU Jean-Louis	PRADEAU Dominique	F	Porsche 914	1971	3H
46	BOULLEY Benjamin	WACZIARG Gaëlle	CH	Peugeot 104 ZS	1981	5
47	APARICIO Philippe	APATICIO Karine	F	VW Golf GTI	1983	6
48	BERRODIER Jonathan	BERRODIER Jean-Louis	F	VW Golf GTI	1993	6
49	CHAIDRON Claude	NICOLAS Pascal	B	Ford Escort	1972	4
50	LESAGE Eric	LORENTZ David	F	Peugeot 504 Coupé	1972	4
52	DURAND Michel	VANBUSTEL Pascal	F	BMW 2000 TII	1973	4
53	ROLLAND Benoit	SAIVES Ludovic	F	Leyland Innocenti Coop	1975	4
54	VINCENTZ Jean-Louis	VINCENTZ Louise	F	Autobianchi A112 Abart	1975	4
55	GERVASONI Philippe	GERVASONI Denis	F	Lancia Beta Montecarlo	1976	4
56	MAISONNEUVE Pierre	MAISONNEUVE Catherine	F	MG B Roadster	1977	5
57	AVELLANEDA Guy	CARNEVALI Bruno	F	VW Sirocco GLE	1979	5
58	BERNARD Lionel	BERNARD Henri	F	Porsche 924	1981	5
59	GAGLIARDI Gérôme	VANDELOISE Luc	B	Volkswagen Golf	1983	6
60	MAUREL Isabelle	MAUREL Laurent	F	Citroen AX GT	1989	6
61	TRUTAT Gilles-Emmanuel	DURAND Benoit	CH/F	Renaut 5 GT Turbo	1990	6

RANDONNEE						
80	GROSSIORD Yves	HIROMOTO Setsuko	F/J	Porsche 911 Carrera 4	1991	R
81	SANSEIGNE Patrick	SANSEIGNE Sylvie	F	Lancia Delta	1986	R
82	FAIVRE-RAMPANT Fabrice	BOILLON Laurence	F	Peugeot 205	1990	R
83	GRANDJEAN Etienne	BAZIN Martine	F	DKW	1964	R
84	RAFFIN Dominique	RAFFIN Philippe	F	Ford Cortina Lotus	1965	R
85	MELLINGER Pierre	GELMINI Tomaso	F/IT	Lancia Fulvia HF 1600	1969	R
86	VESTRINI Athos	VESTRINI Marco	IT	MG B GT	1970	R
87	PERRIER Pascal	PERRIER Jérôme	F	Datsun 240 Z	1971	R
88	SIBOURG Yves	SIBOURG René	F	BMW 2002 TII	1972	R
89	DUFOUR Bruno	RABIER Jean-Pierre	F	Autobianchi A112 Abart	1975	R
90	GROSJEAN Michel	PONS Michel	F	DAF Marathon 1300	1976	R
91	LECLERC Rudy	LECLERC Eloi	B	Porsche 944	1987	R
92	RUEPP Thomas	ZURCHER Hans-Ueli	CH	Volkswagen Golf	1989	R
93	LAMIREL Jérôme	JACQUET Lionel	F	BMW 325iX	1989	R
94	DELATTE Philippe	TRIMPONT Thierry	B	Opel Oméga	1992	R
95	THIELEN Bart	THIELEN Marie-Louise	NL	Opel Ascona	1979	R
96	RAMBAUD François	VALLET Bernard	F	XXX	xxx	R
97	RESELLINI Dominique	TARRADE Patricia	F	Peugeot 205 GTI	1991	R



Groupe 1 : de 1946 à 1961

Groupe 2 : de 1962 à 1965

Groupe 3 : de 1966 à 1971

Groupe 4 : de 1972 à 1976

Groupe 5 : de 1977 à 1981

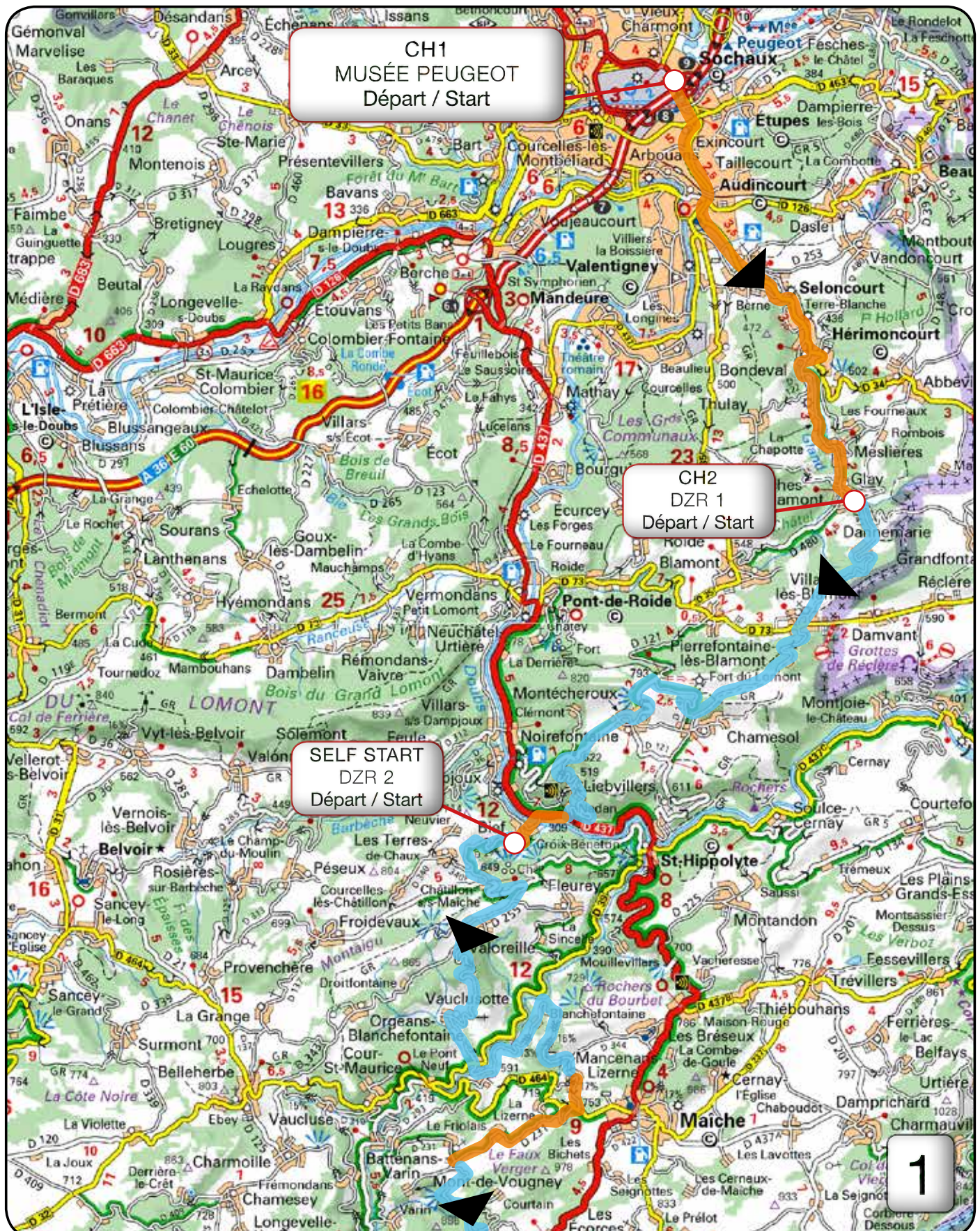
Groupe 6 : de 1982 à 1995

Groupe 7 : Véhicules 4x4 - toutes années jusqu'à 1995 (faisant l'objet d'un classement à part).

Randonnée

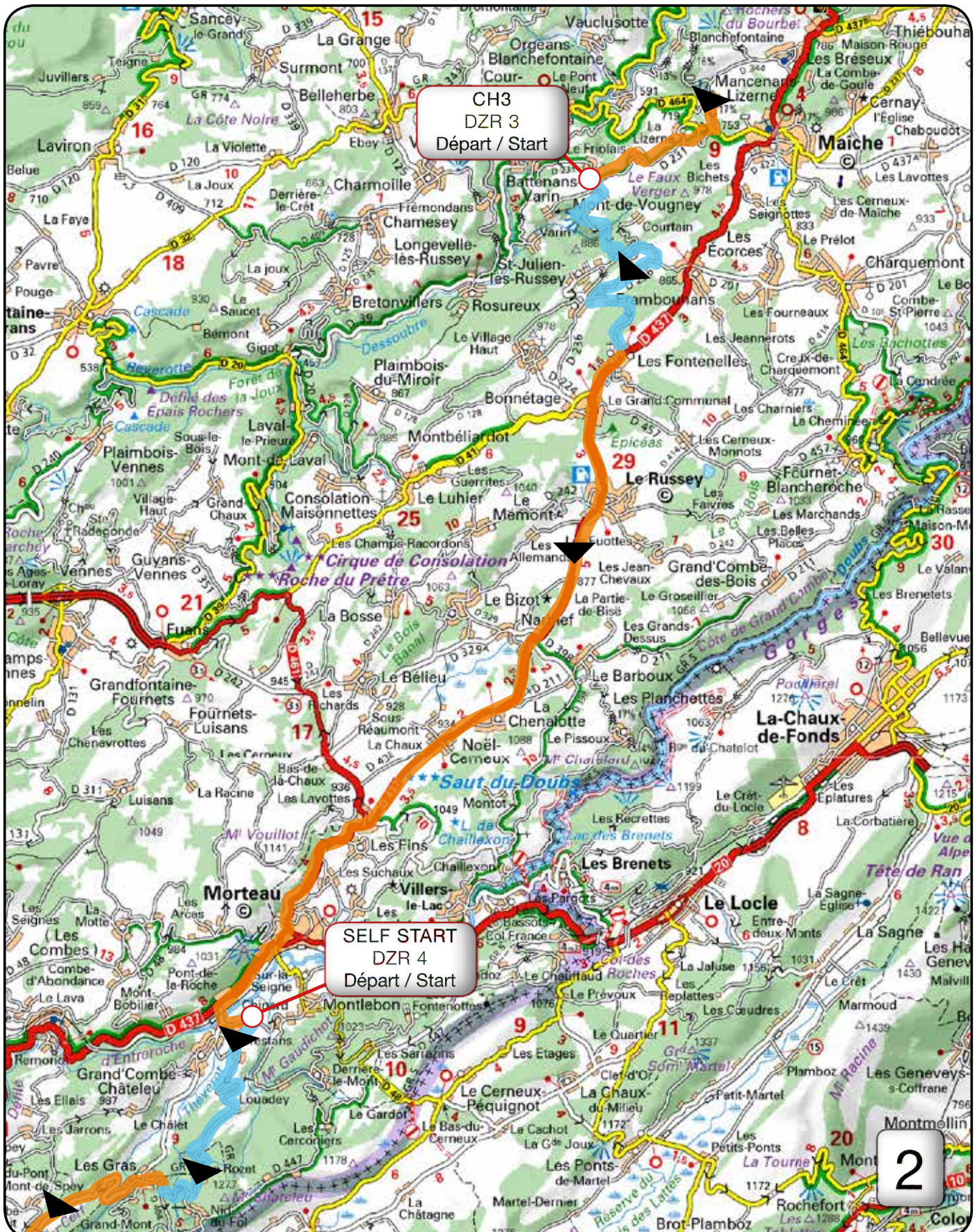
NEIGE ET GLACE 2023

DIMANCHE 12 FEVRIER
Etape / Stage 1
Sochaux - Malbuisson



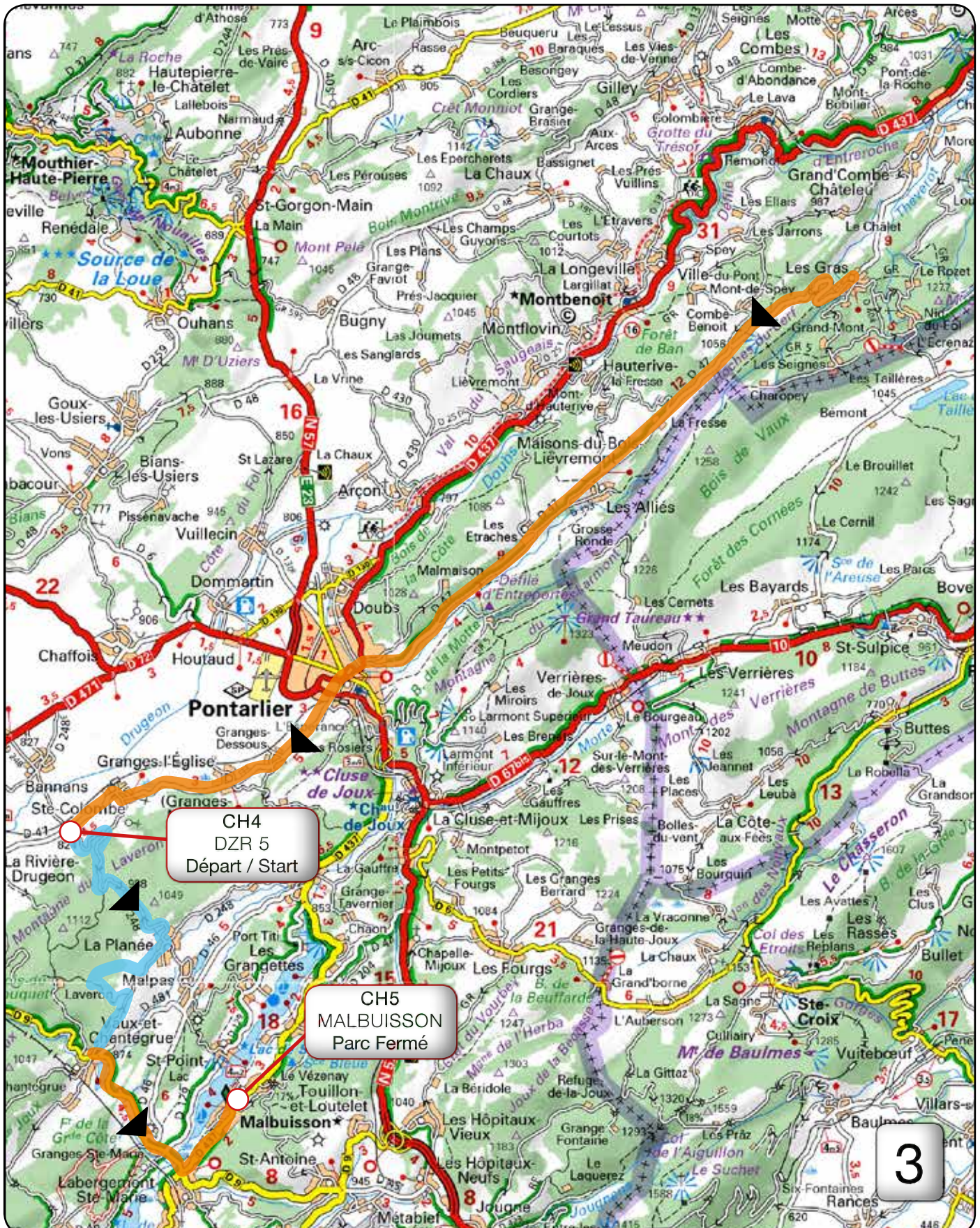
NEIGE ET GLACE 2023

DIMANCHE 12 FEVRIER
Etape / Stage 1
Sochaux - Malbuisson



NEIGE ET GLACE 2023

DIMANCHE 12 FEVRIER
Etape / Stage 1
Sochaux - Malbuisson



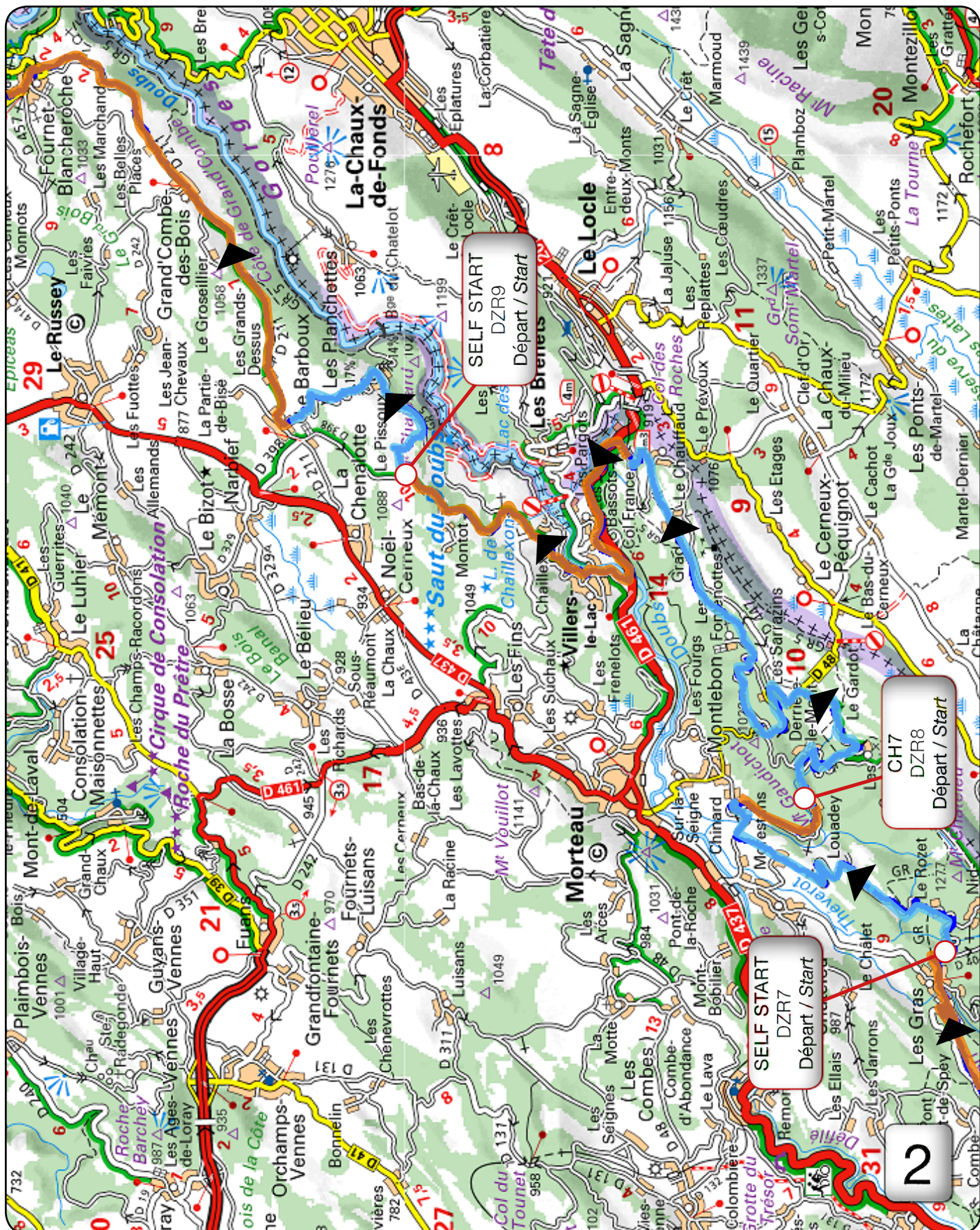
NEIGE ET GLACE
2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



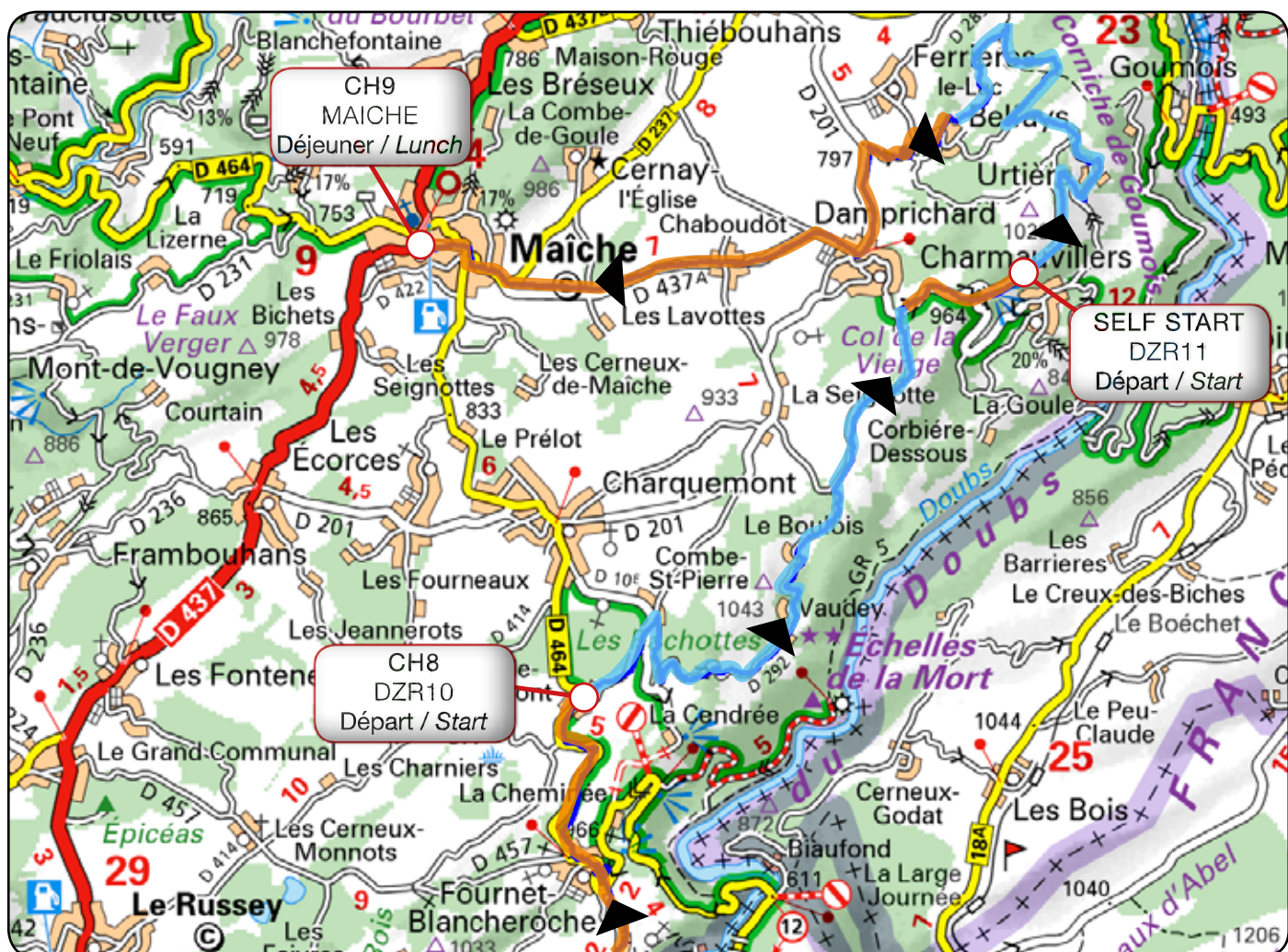
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



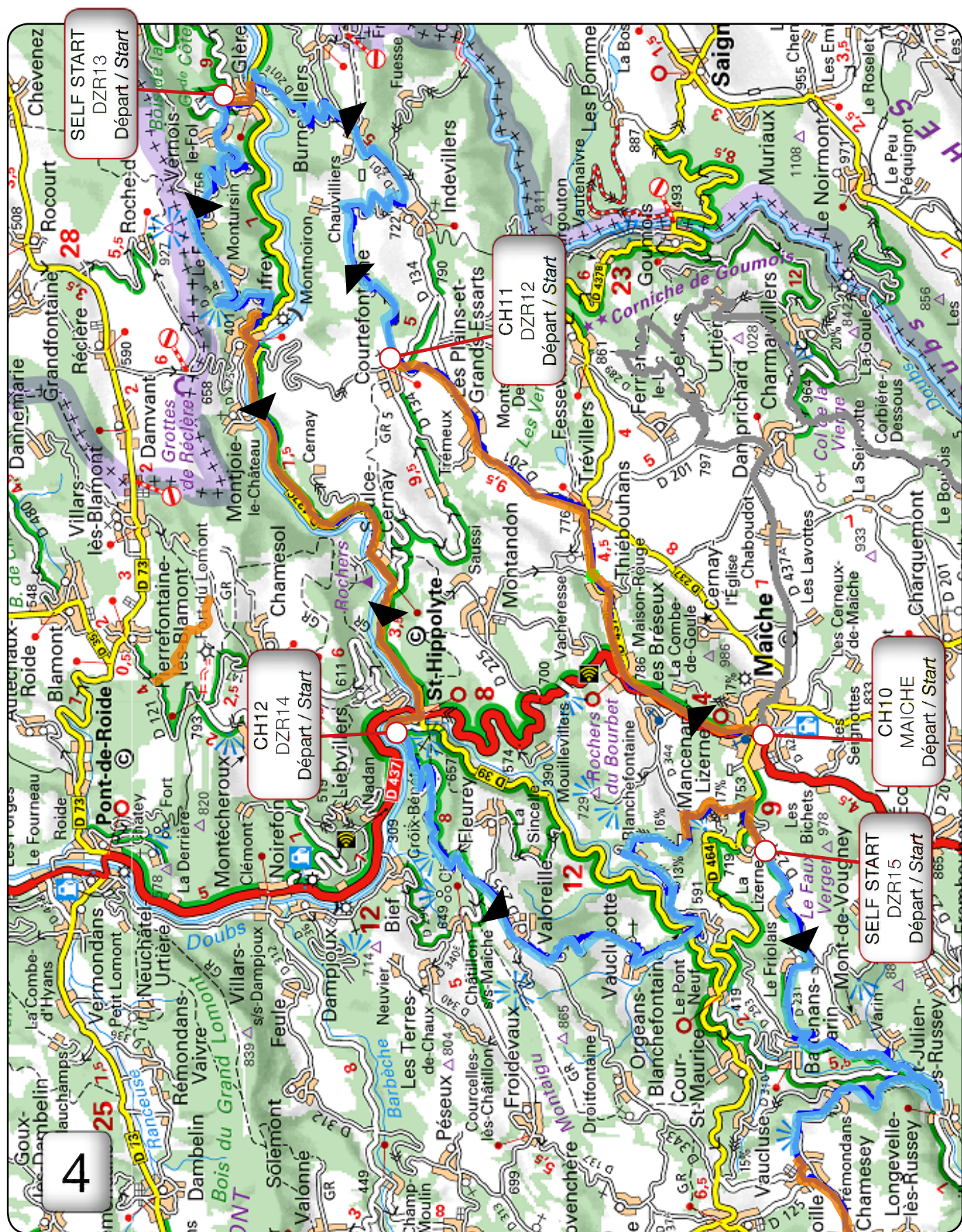
NEIGE ET GLACE
2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



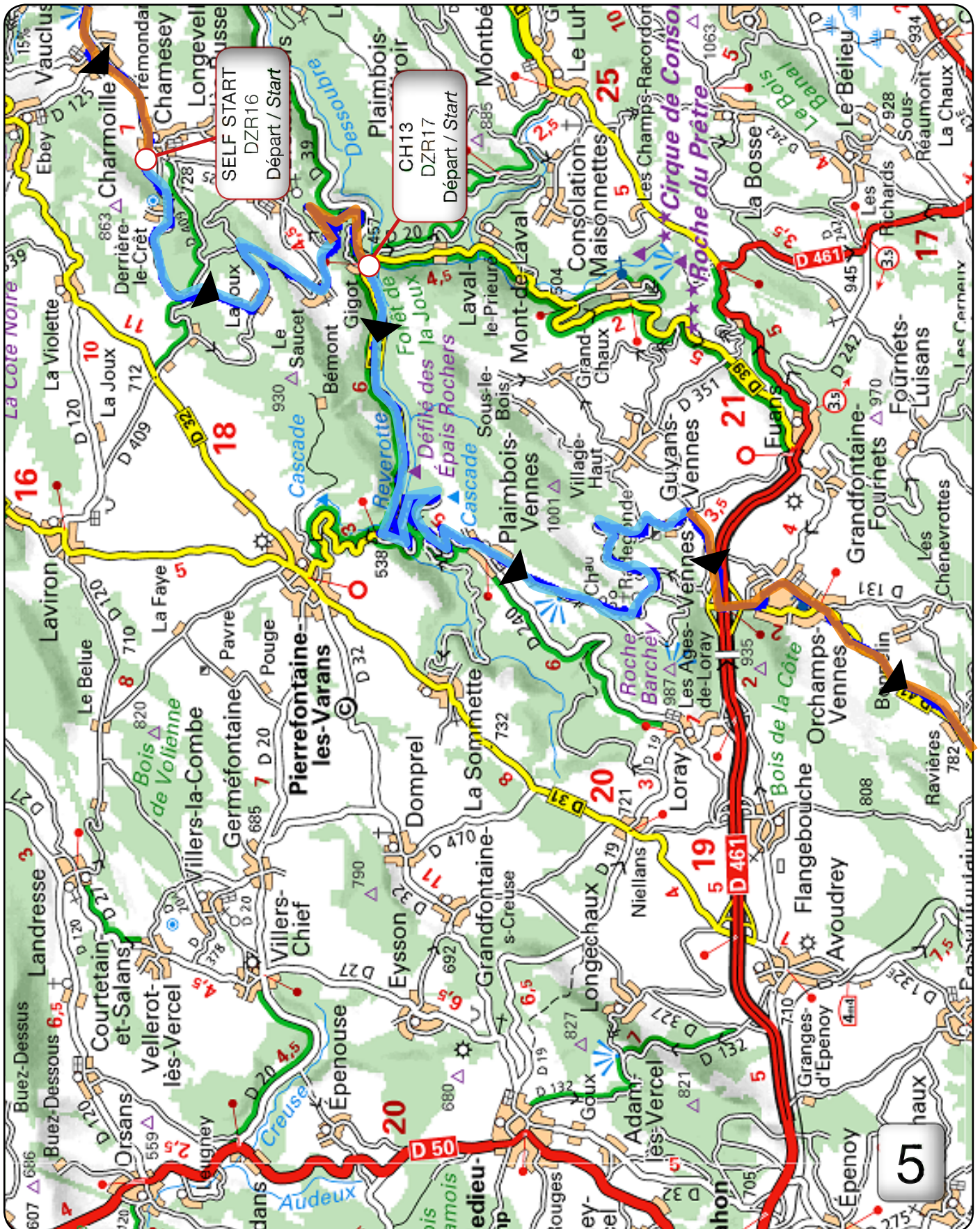
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



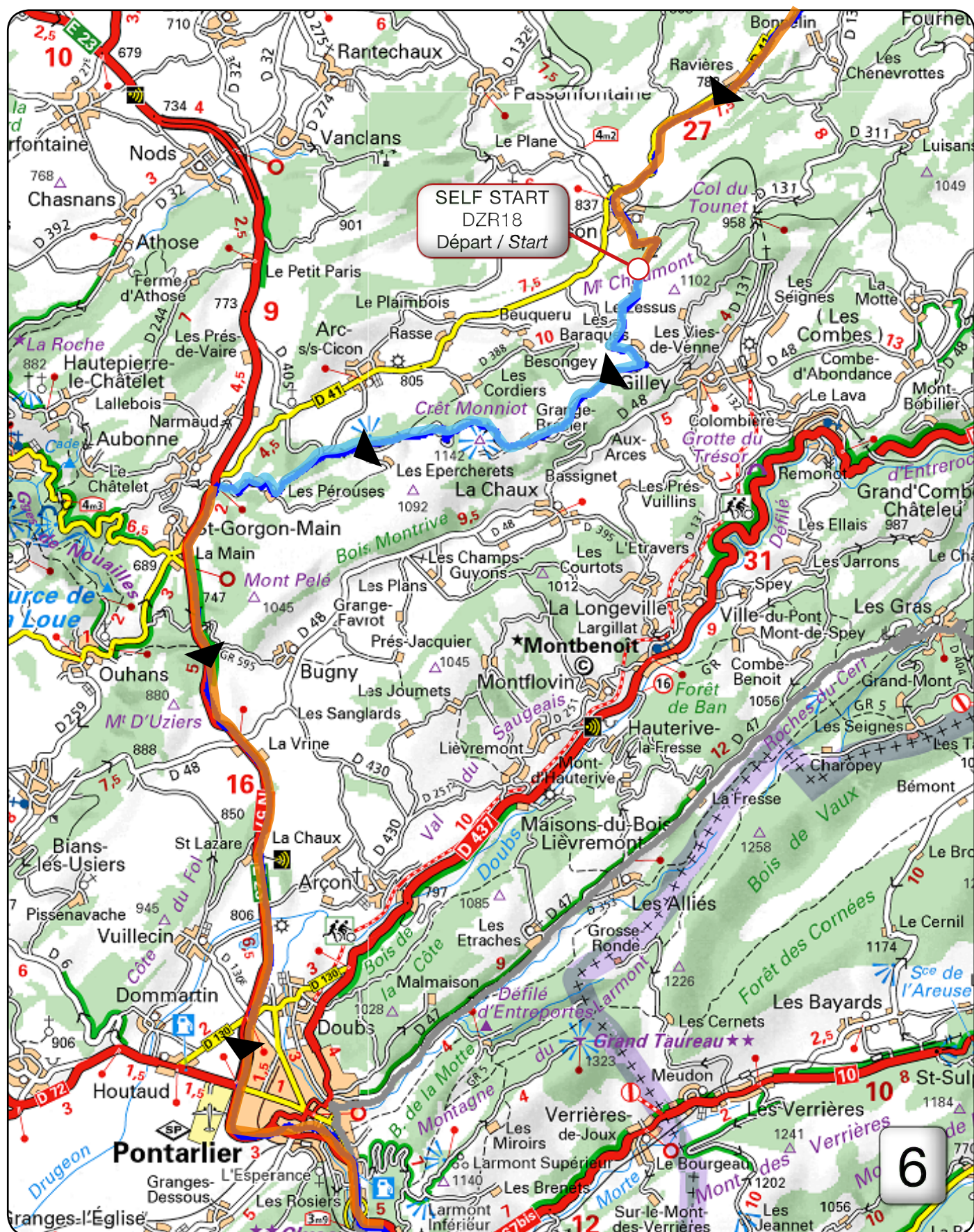
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



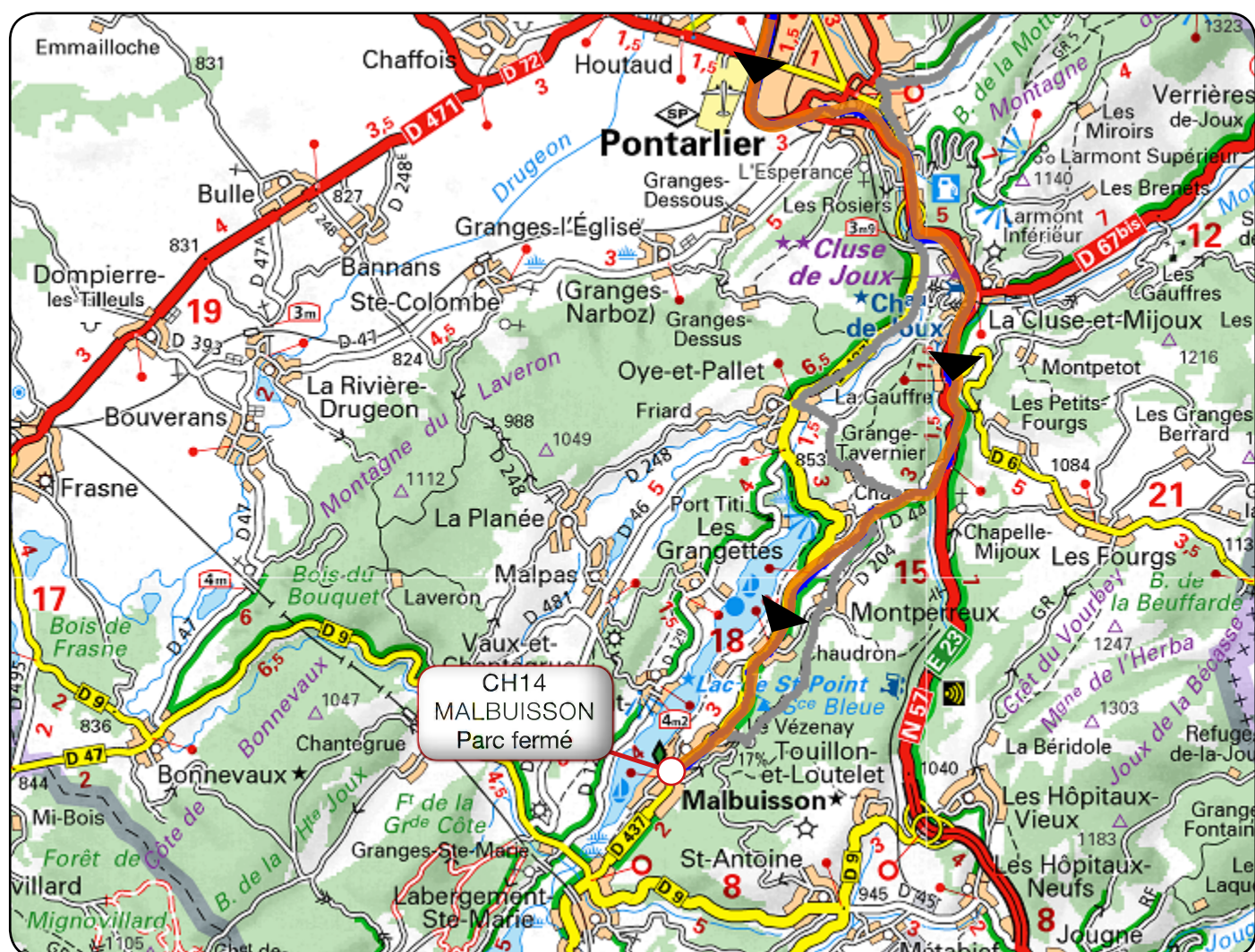
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



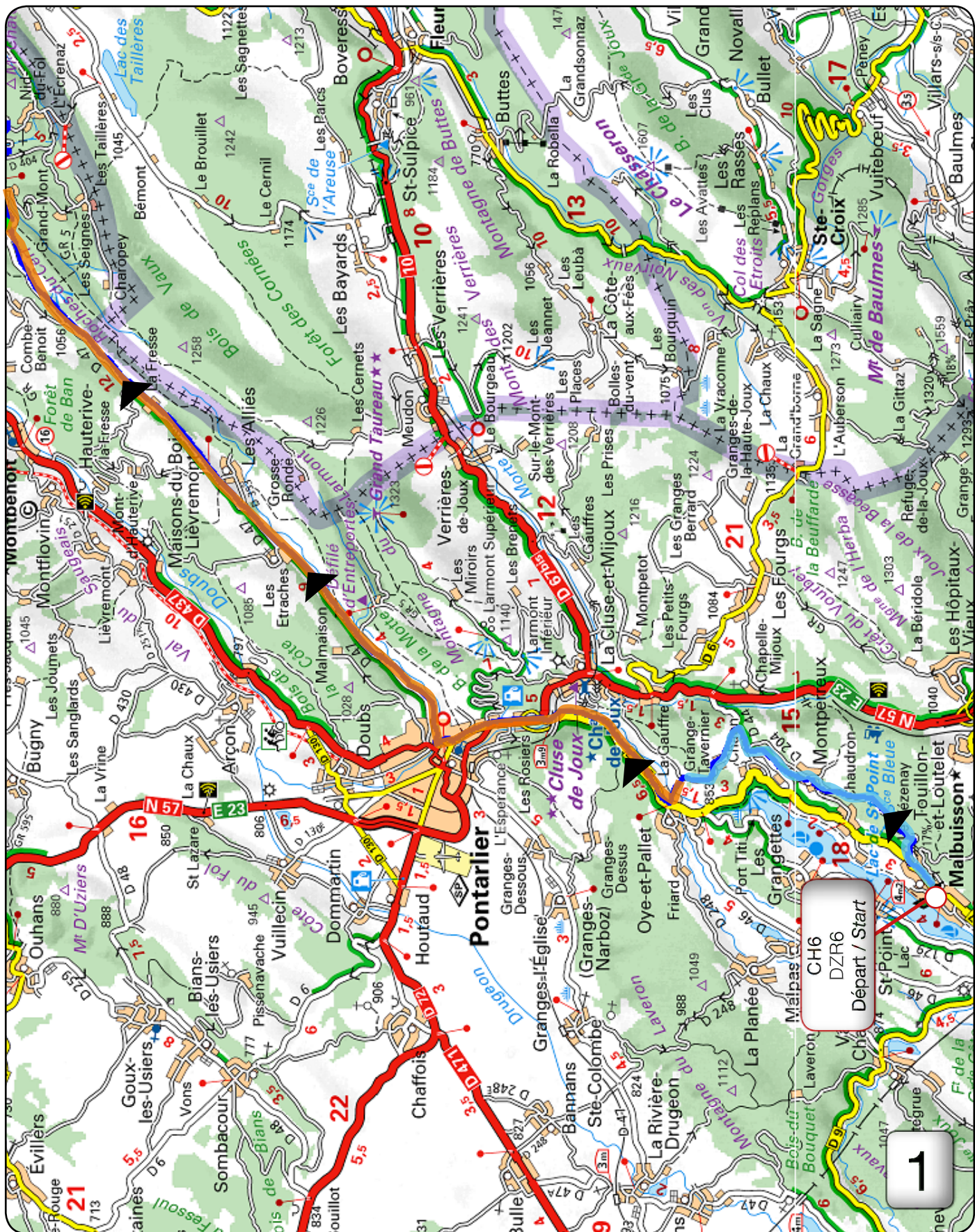
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



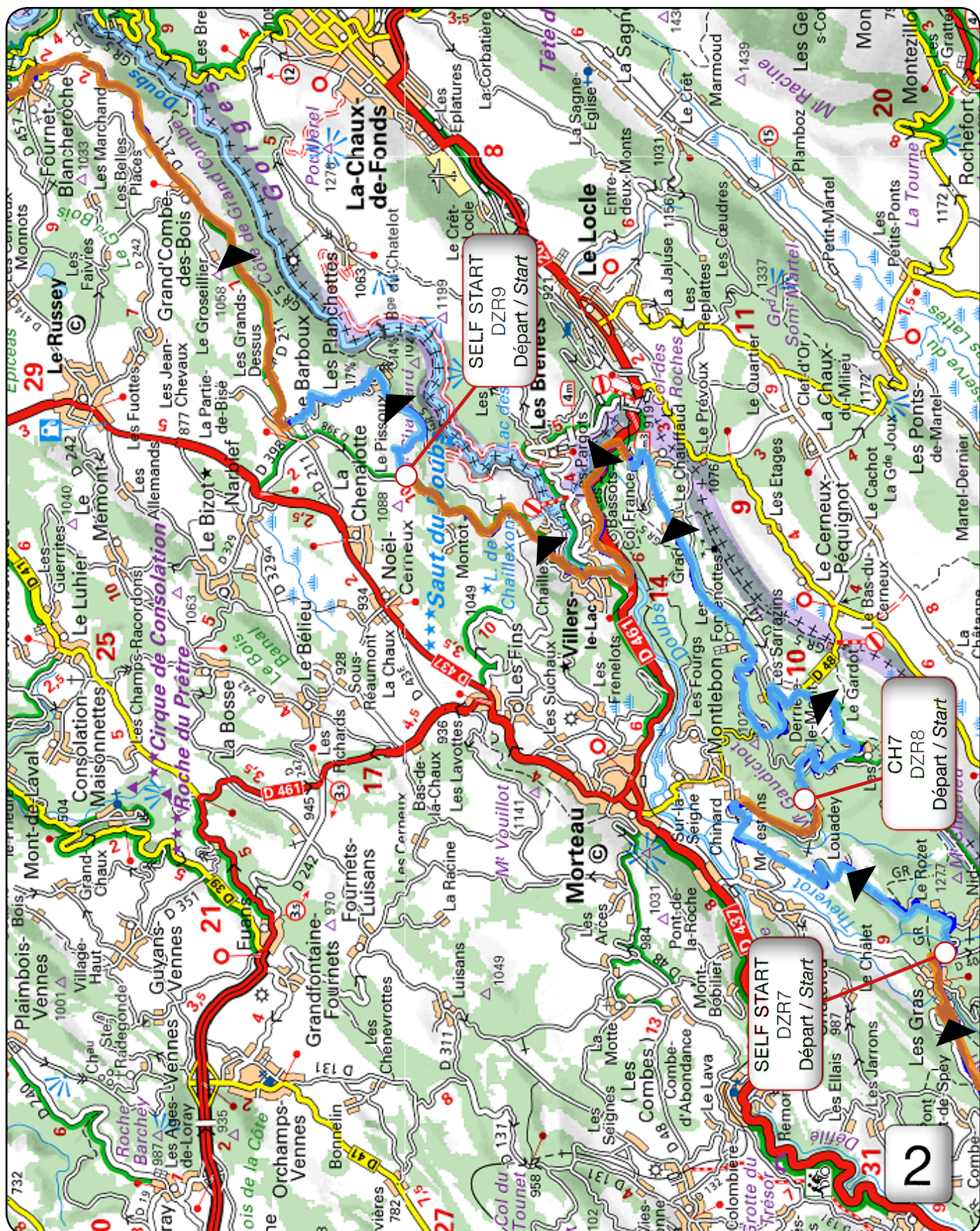
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



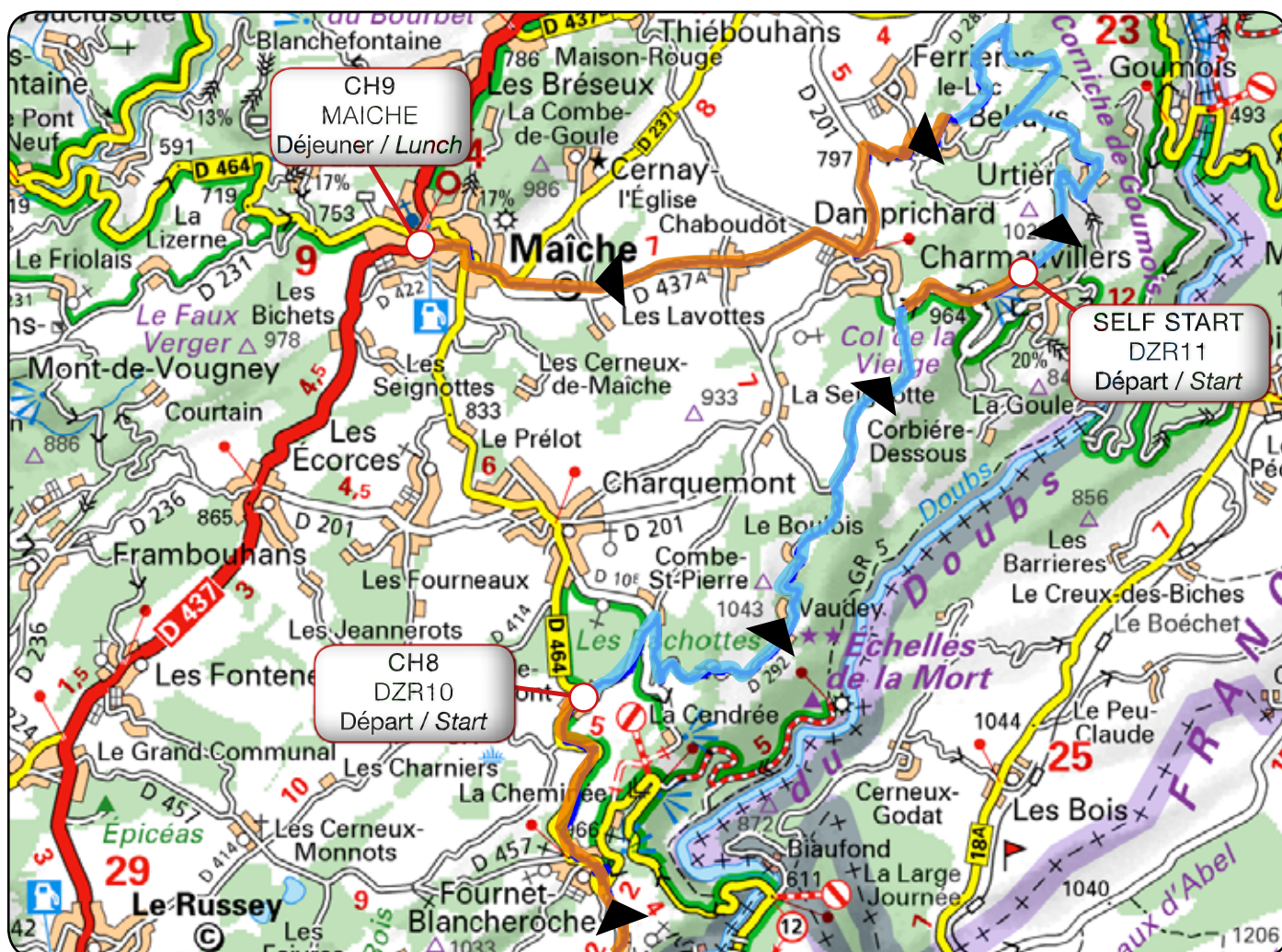
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



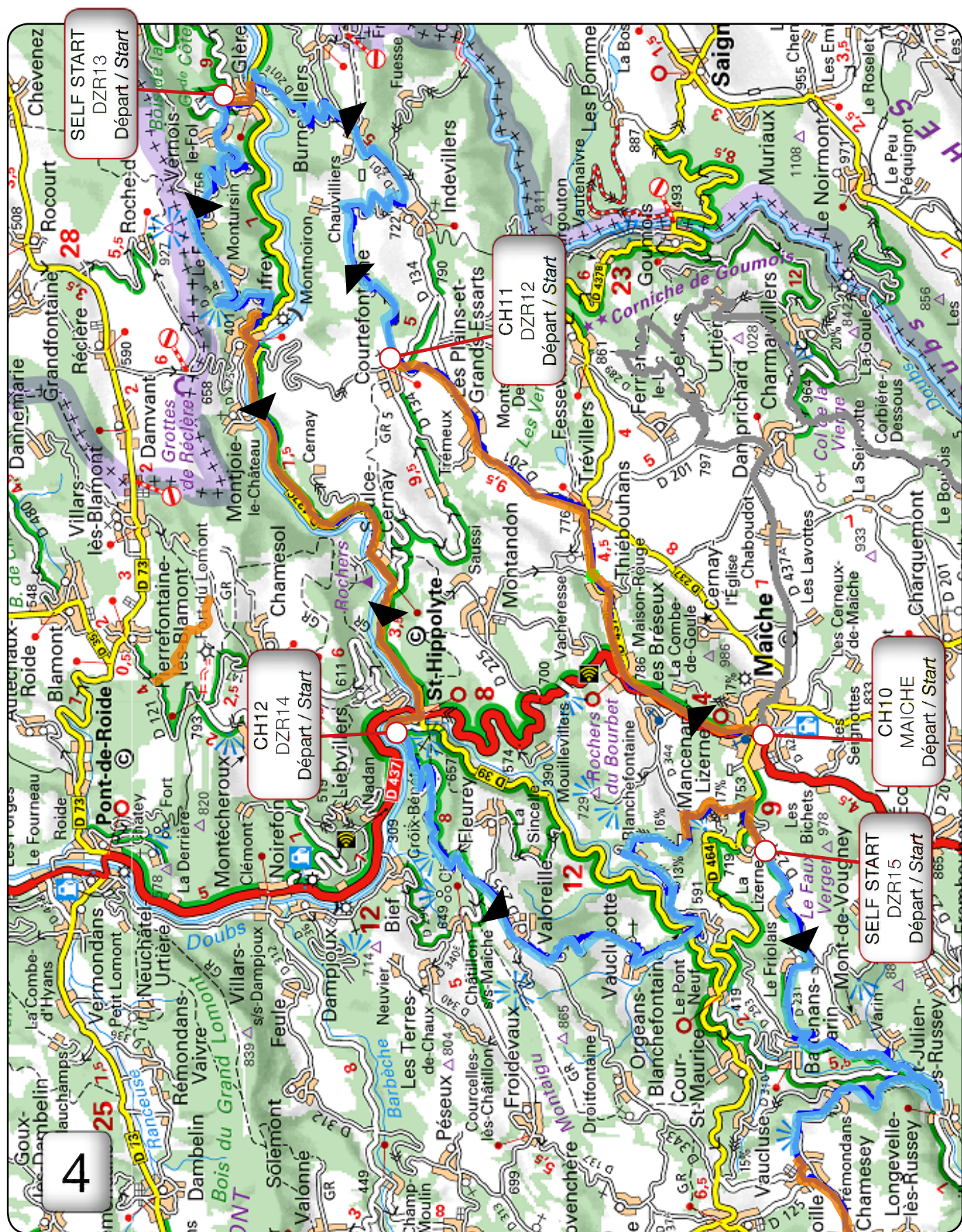
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 13 FÉVRIER
Etape / Stage 2
Malbuisson - Maiche



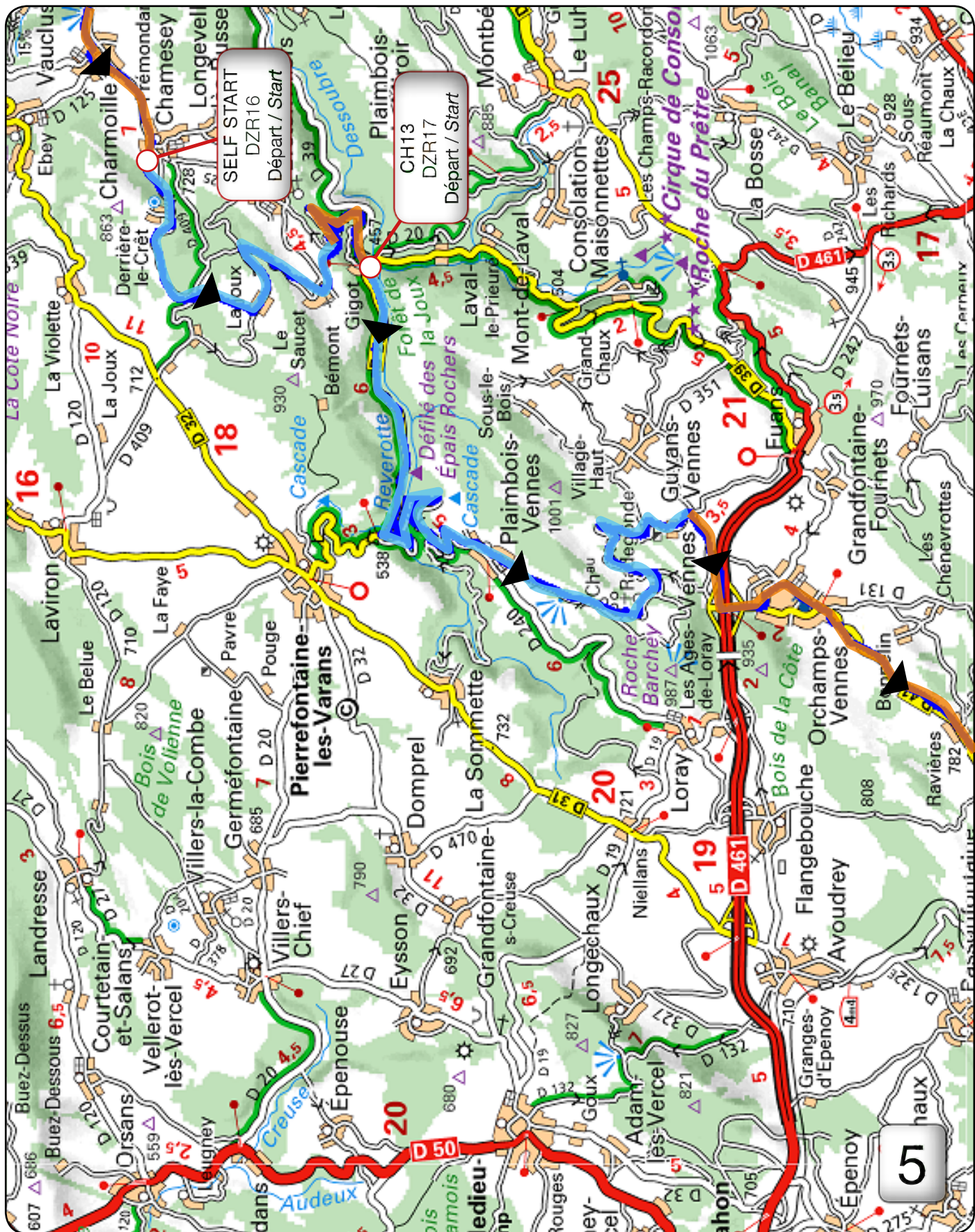
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



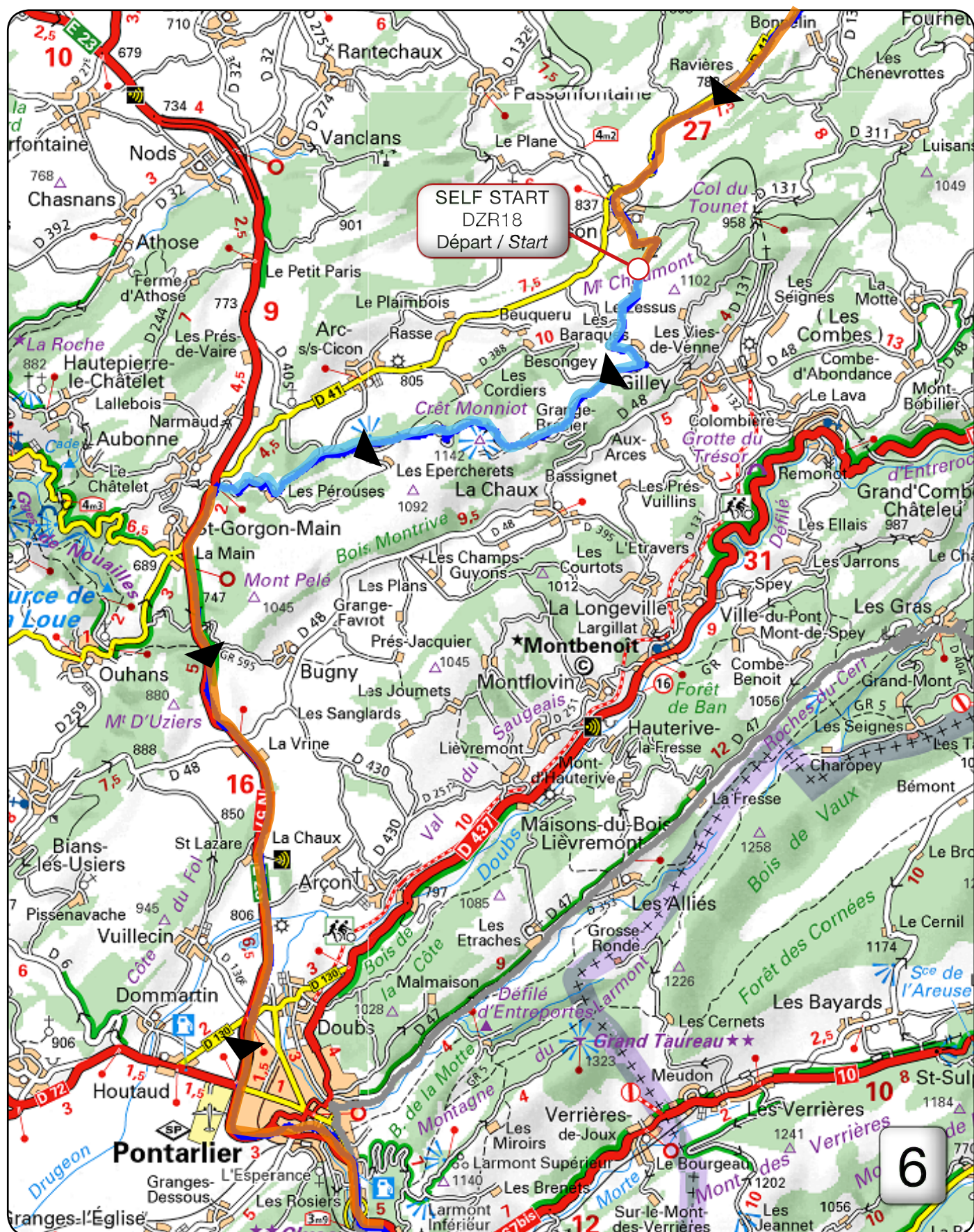
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



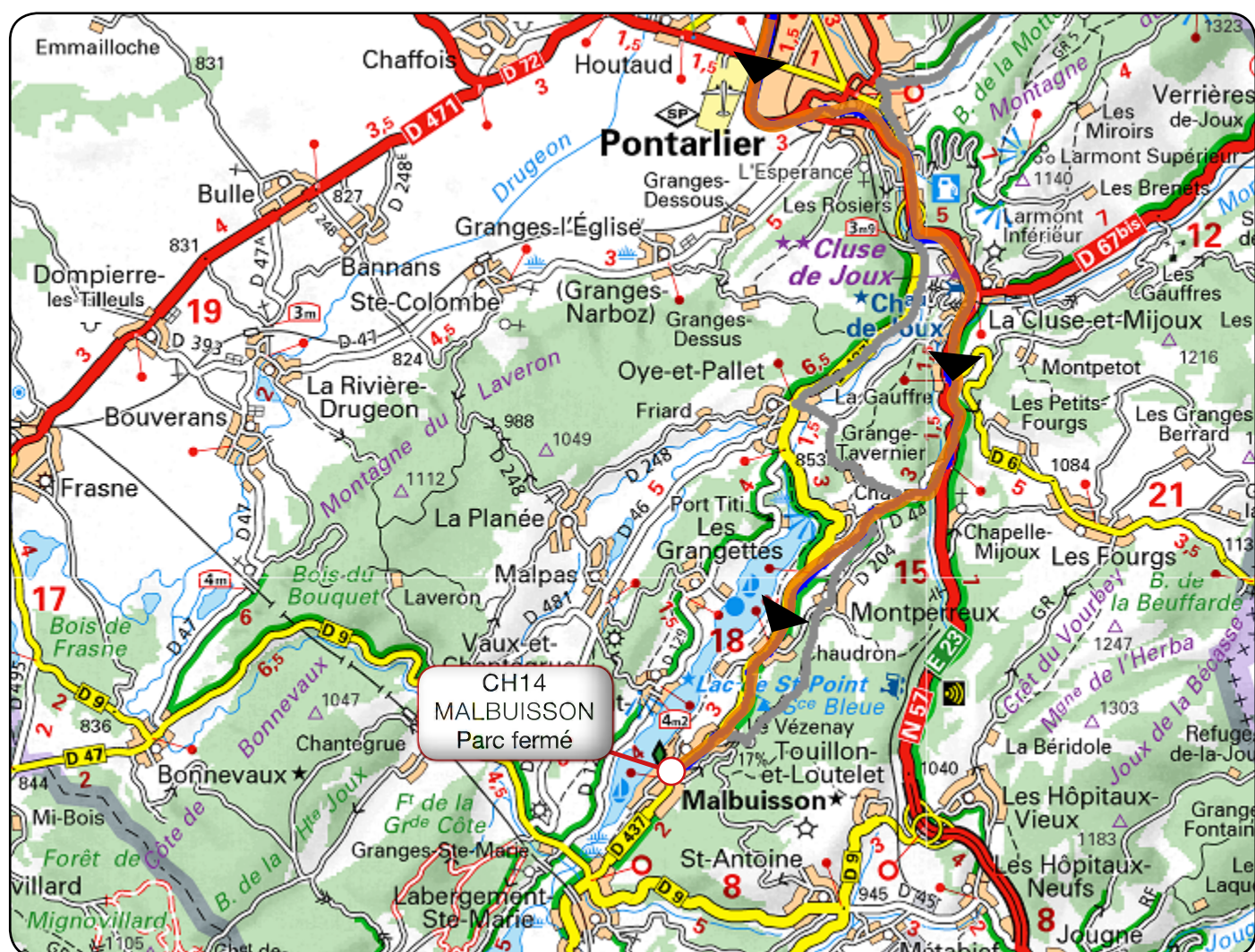
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



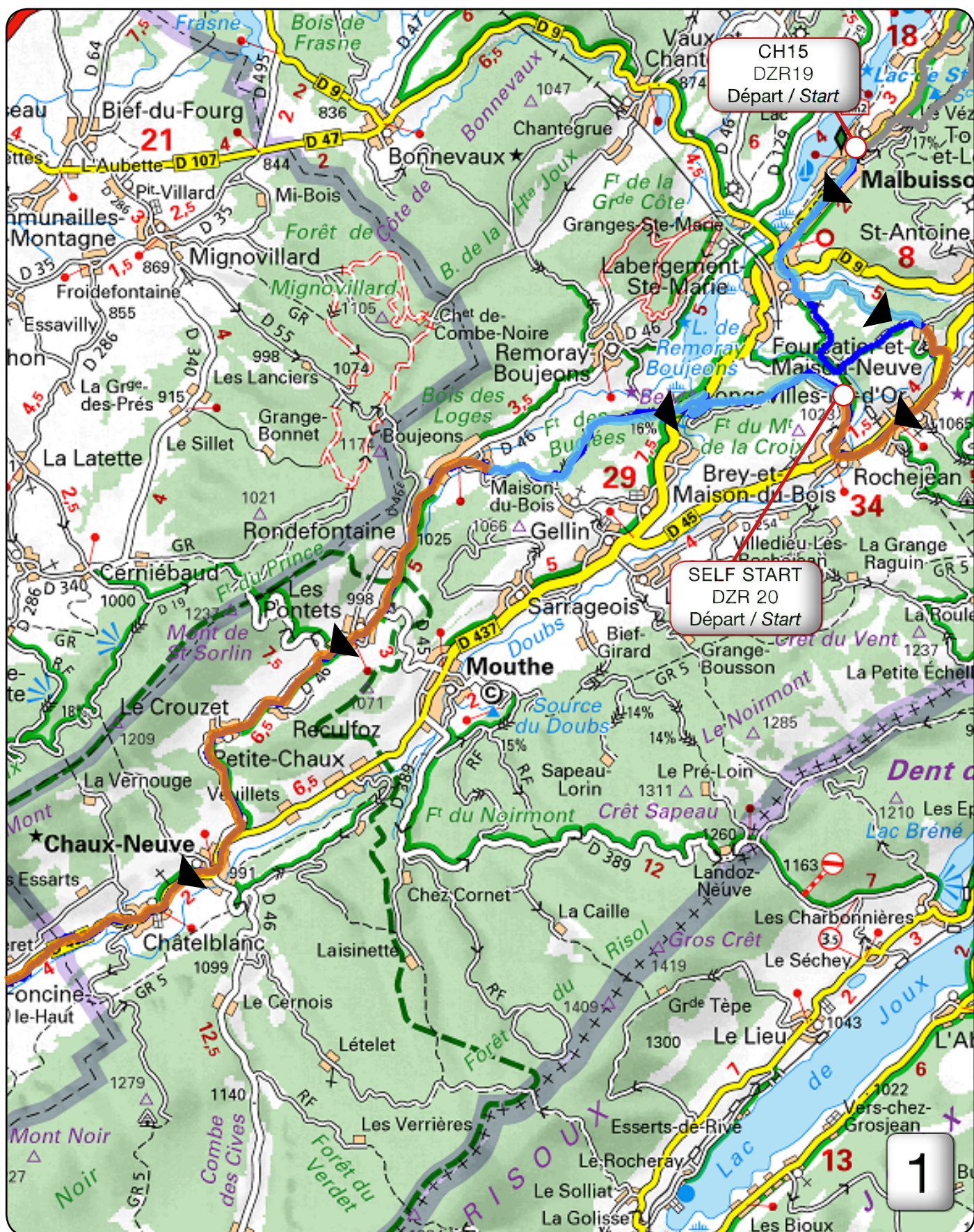
NEIGE ET GLACE 2023

LUNDI 27 JANVIER
Etape / Stage 2
Maiche - Malbuisson



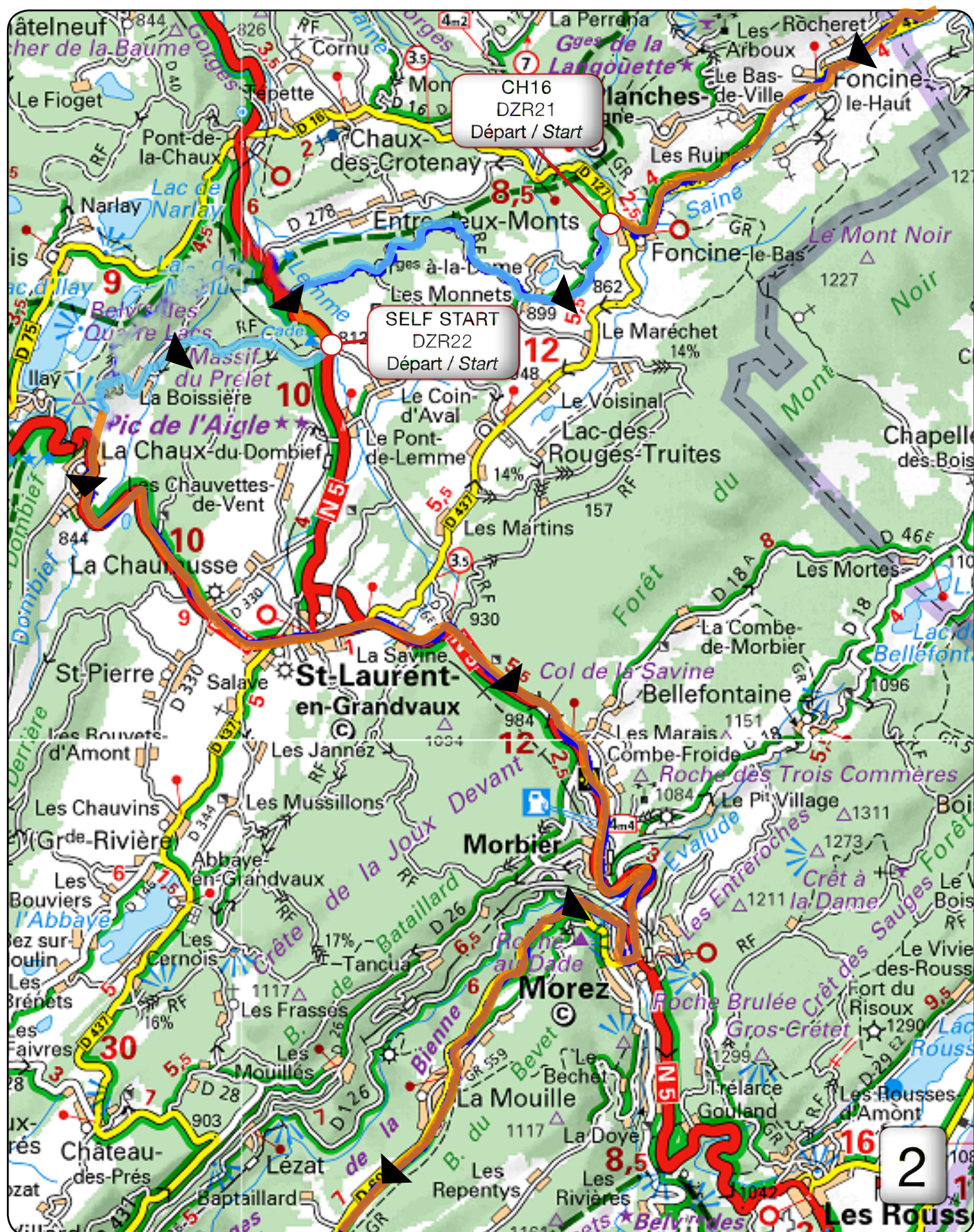
NEIGE ET GLACE
2023

MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Malbuisson - Oyonnax

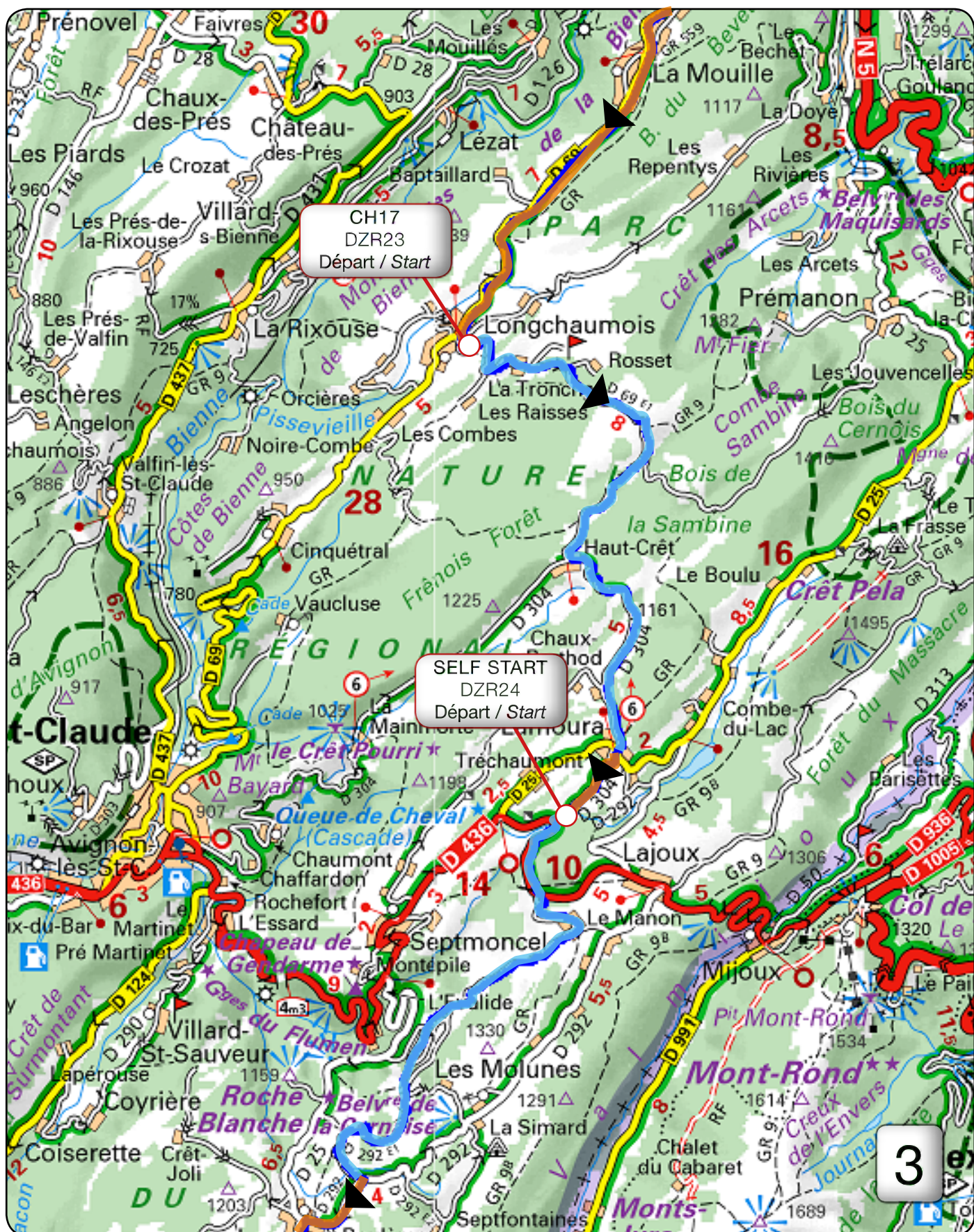


NEIGE ET GLACE 2023

MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Malbuisson - Oyonnax

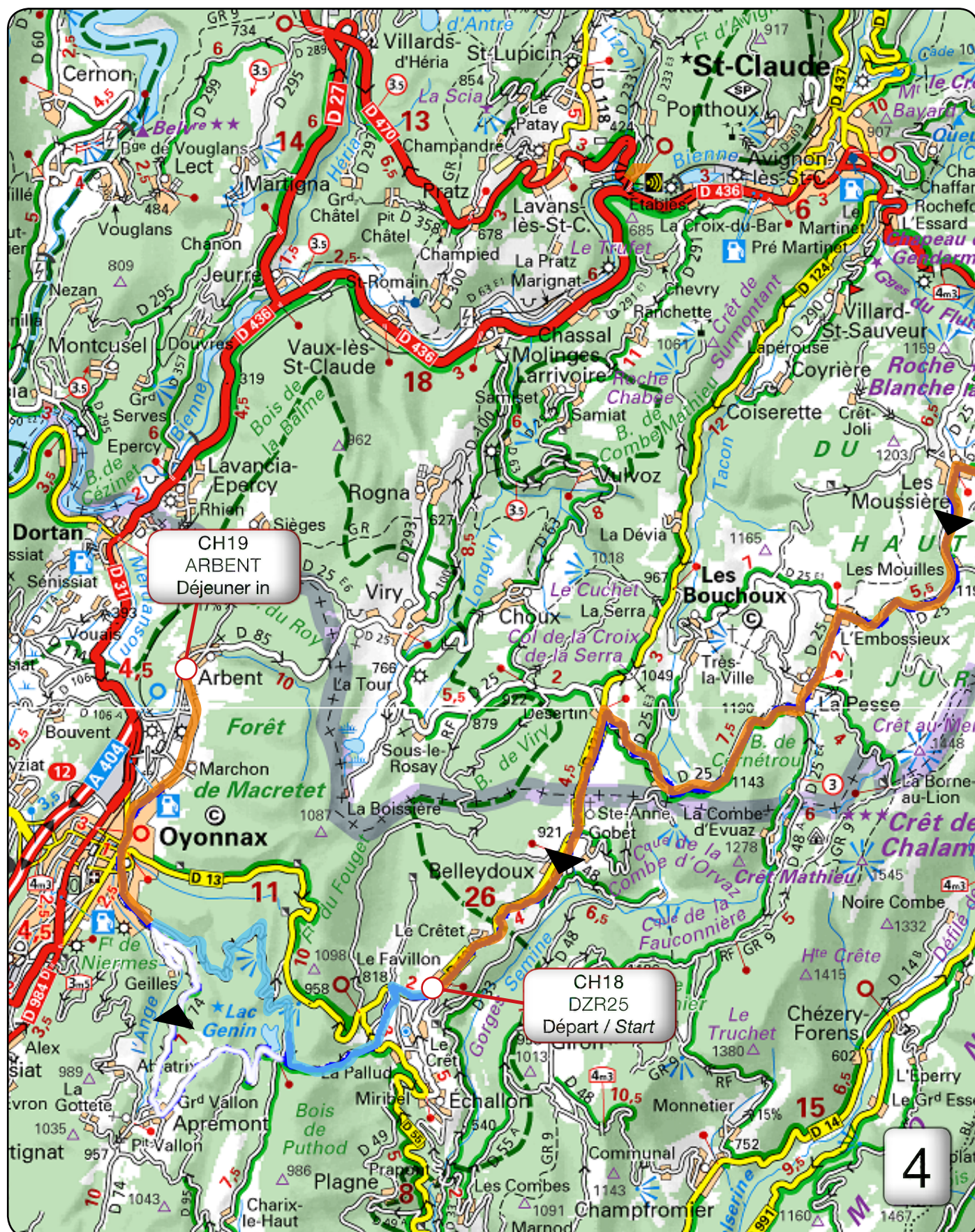


MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Malbuisson - Oyonnax

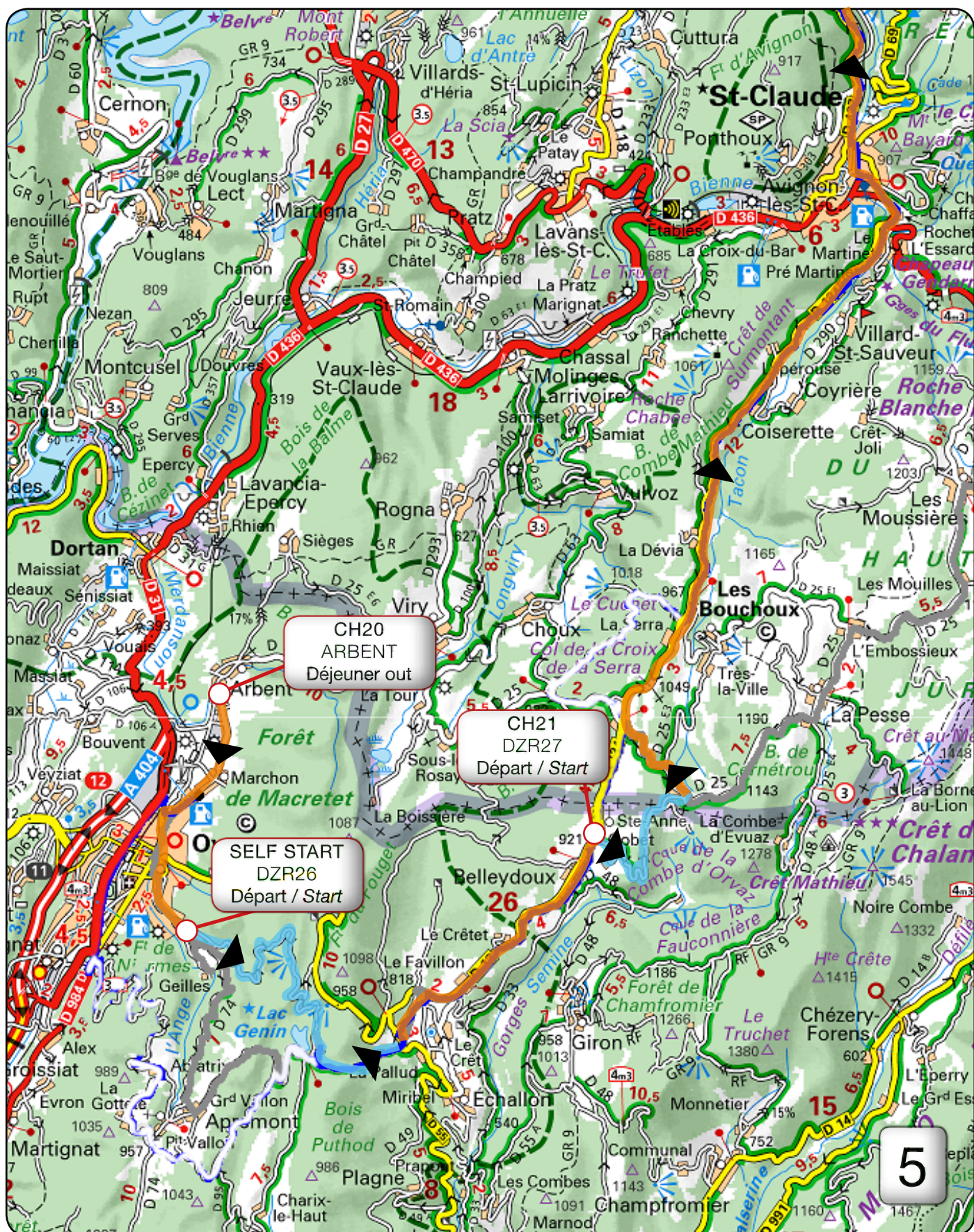


NEIGE ET GLACE 2023

MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Malbuisson - Oyonnax

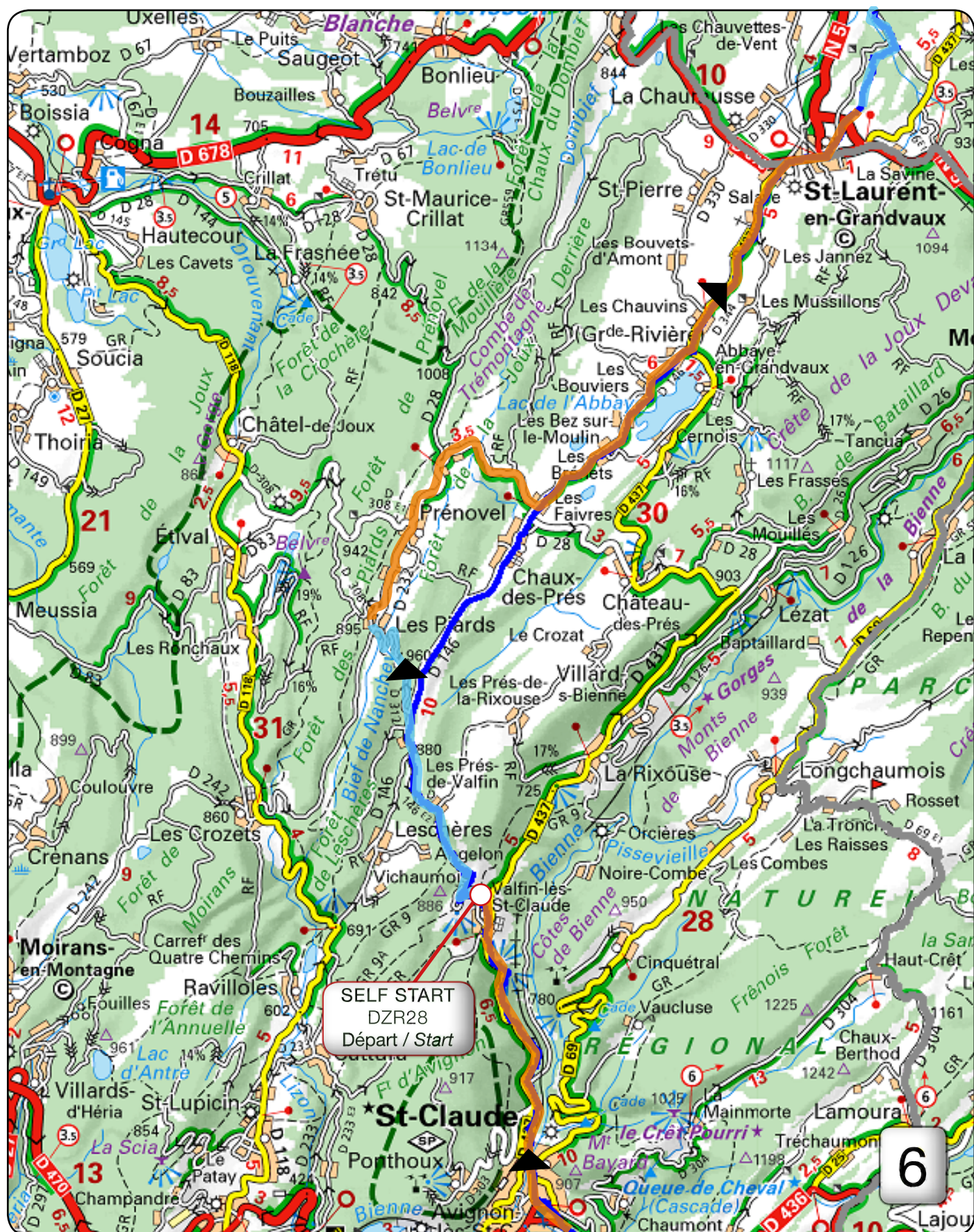


MARDI 14 FÉVRIER
Etape / *Stage* 3
Oyonnax - Malbuisson

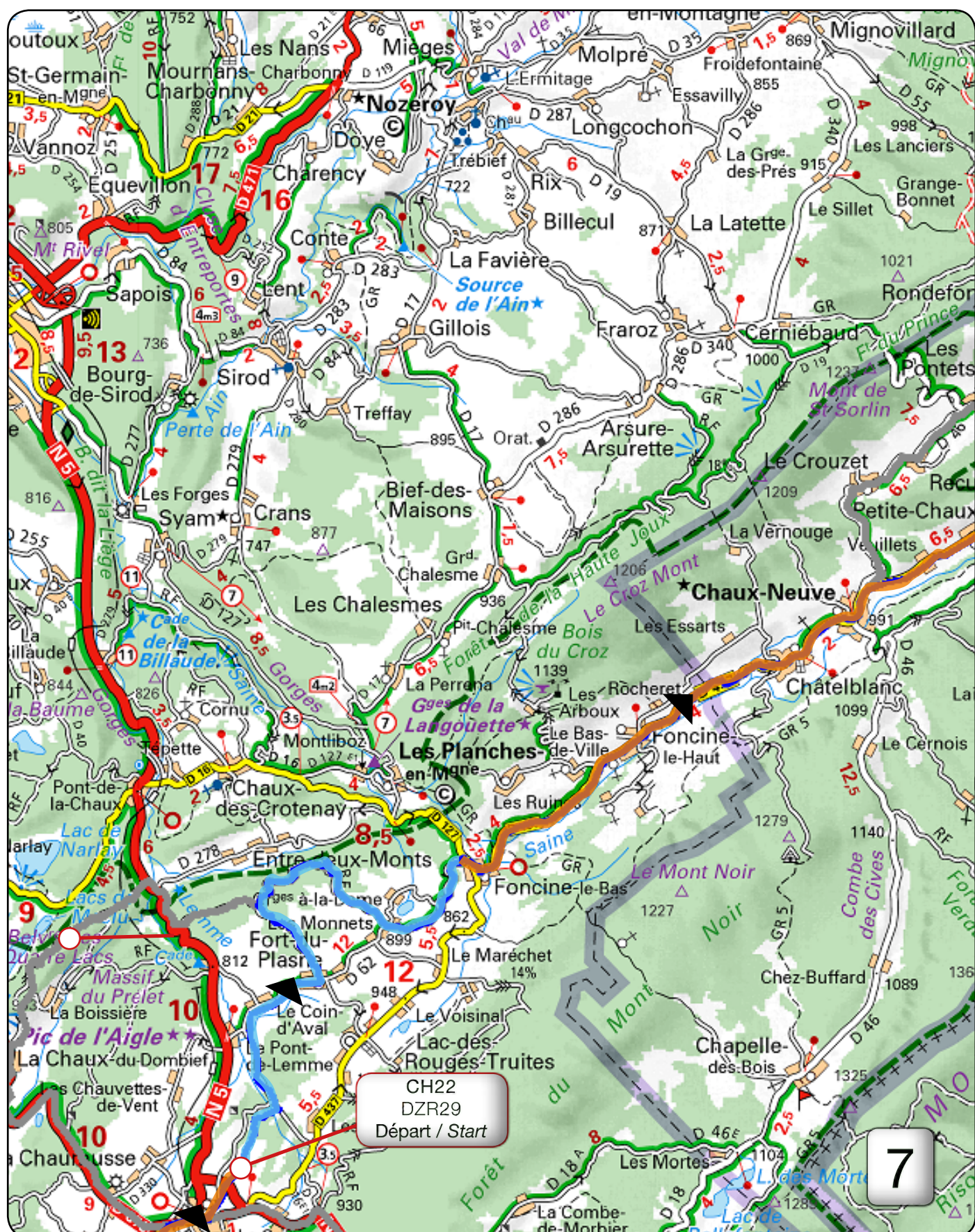


NEIGE ET GLACE 2023

MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Oyonnax - Malbuisson

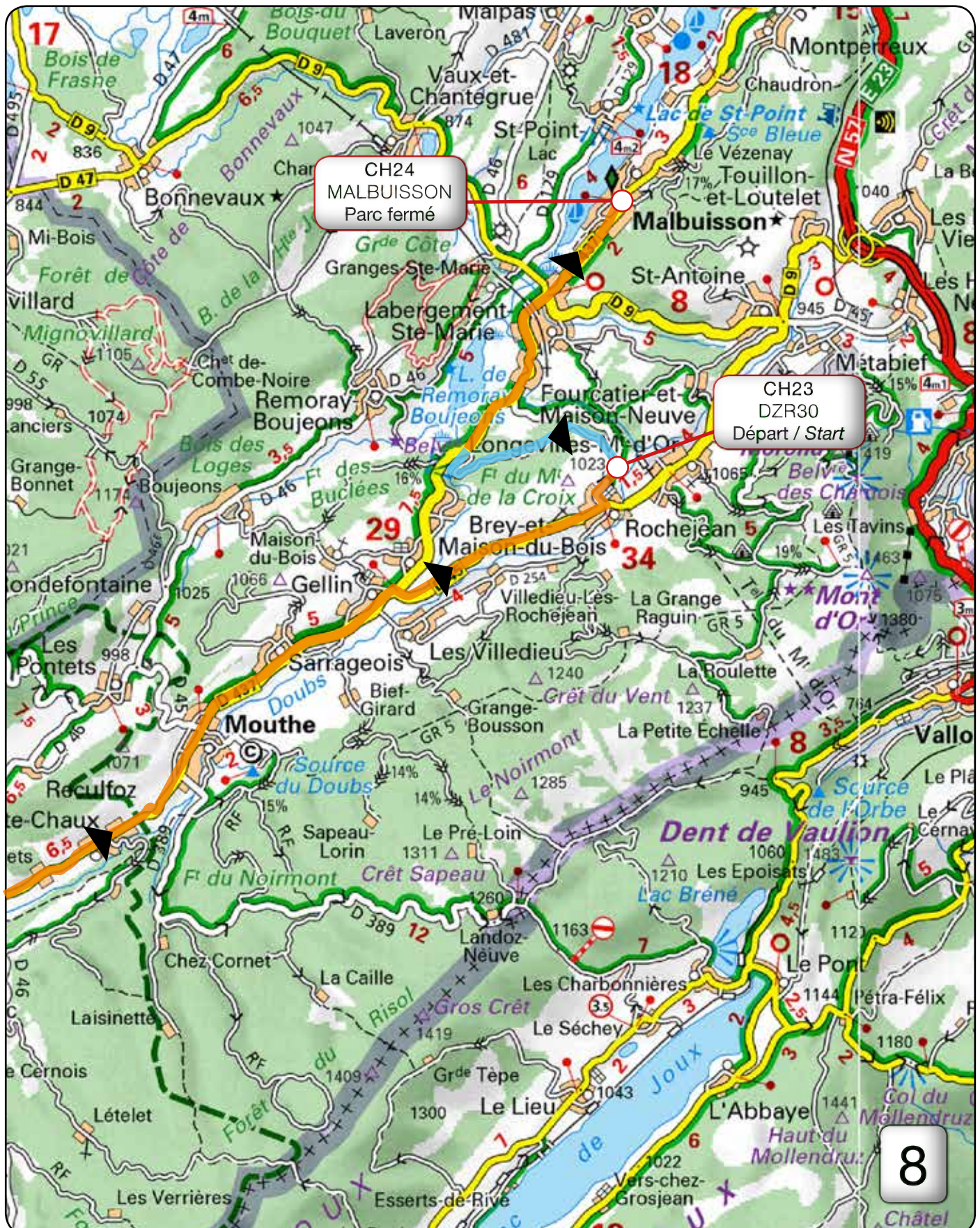


MARDI 14 FÉVRIER
Etape / *Stage* 3
Oyonnax - Malbuisson



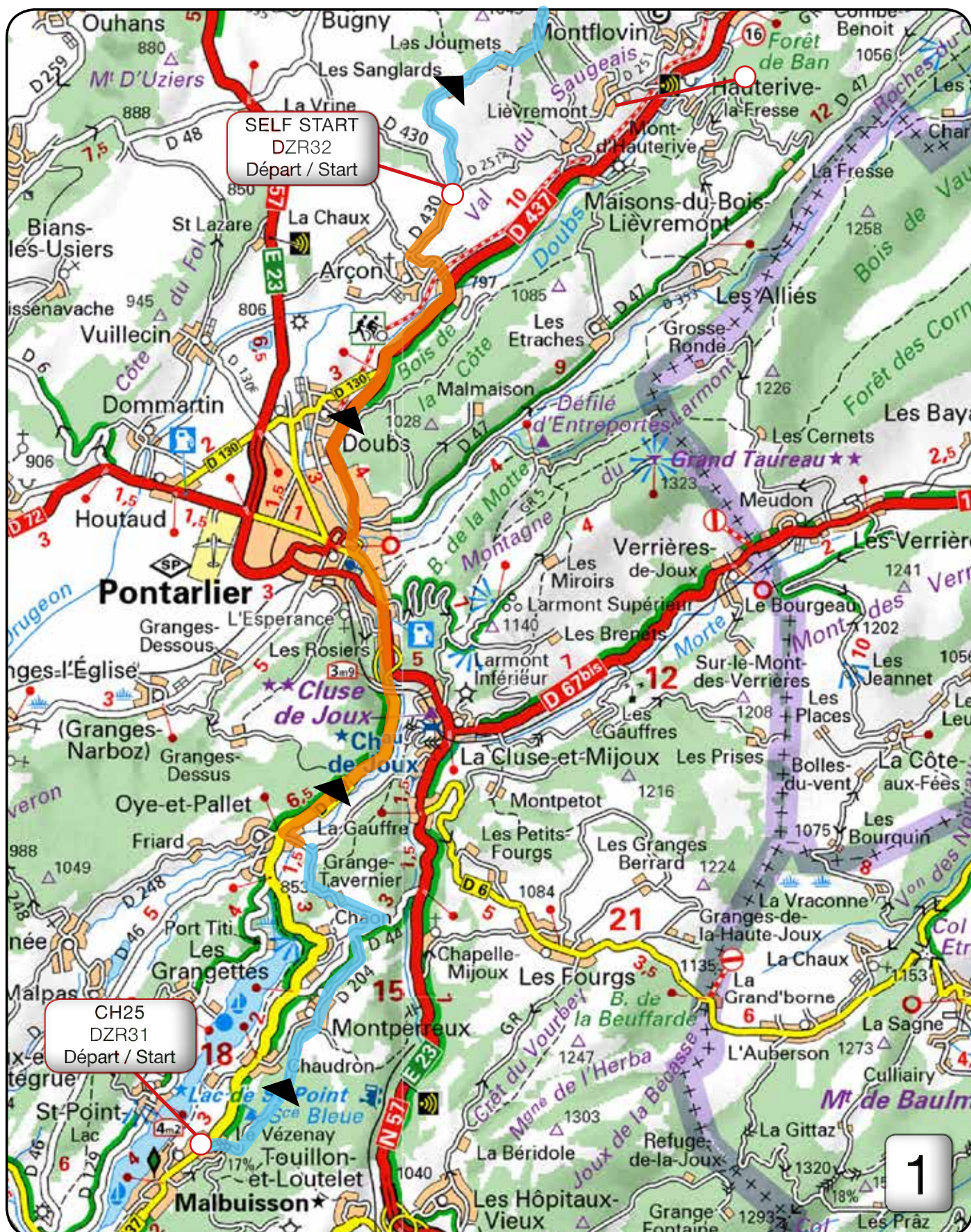
NEIGE ET GLACE
2023

MARDI 14 FÉVRIER
Etape / Stage 3
Oyonnax - Malbuisson



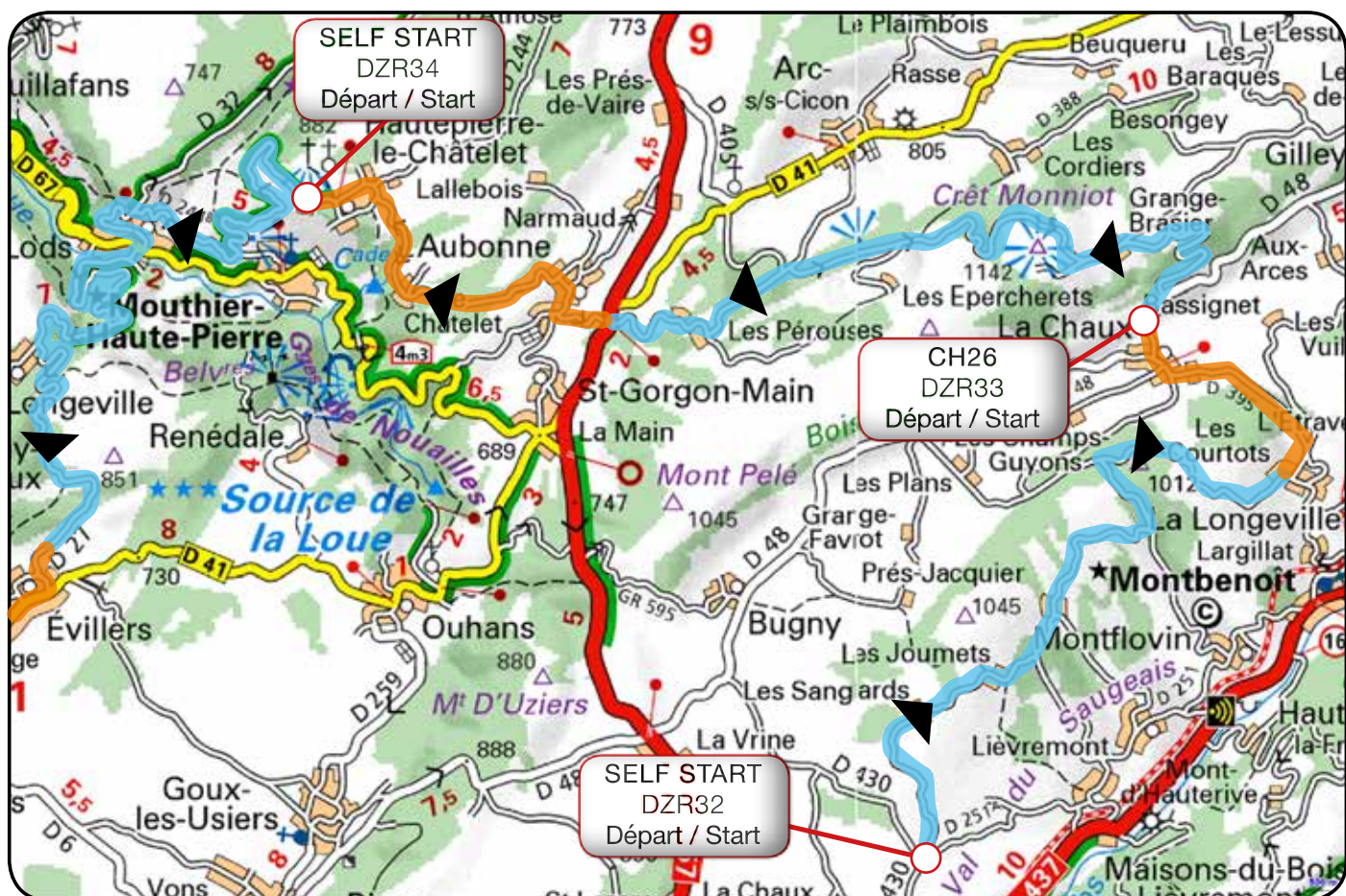
NEIGE ET GLACE 2023

MERCREDI 15 FÉVRIER
Etape / Stage 4
Malbuisson - Labergement

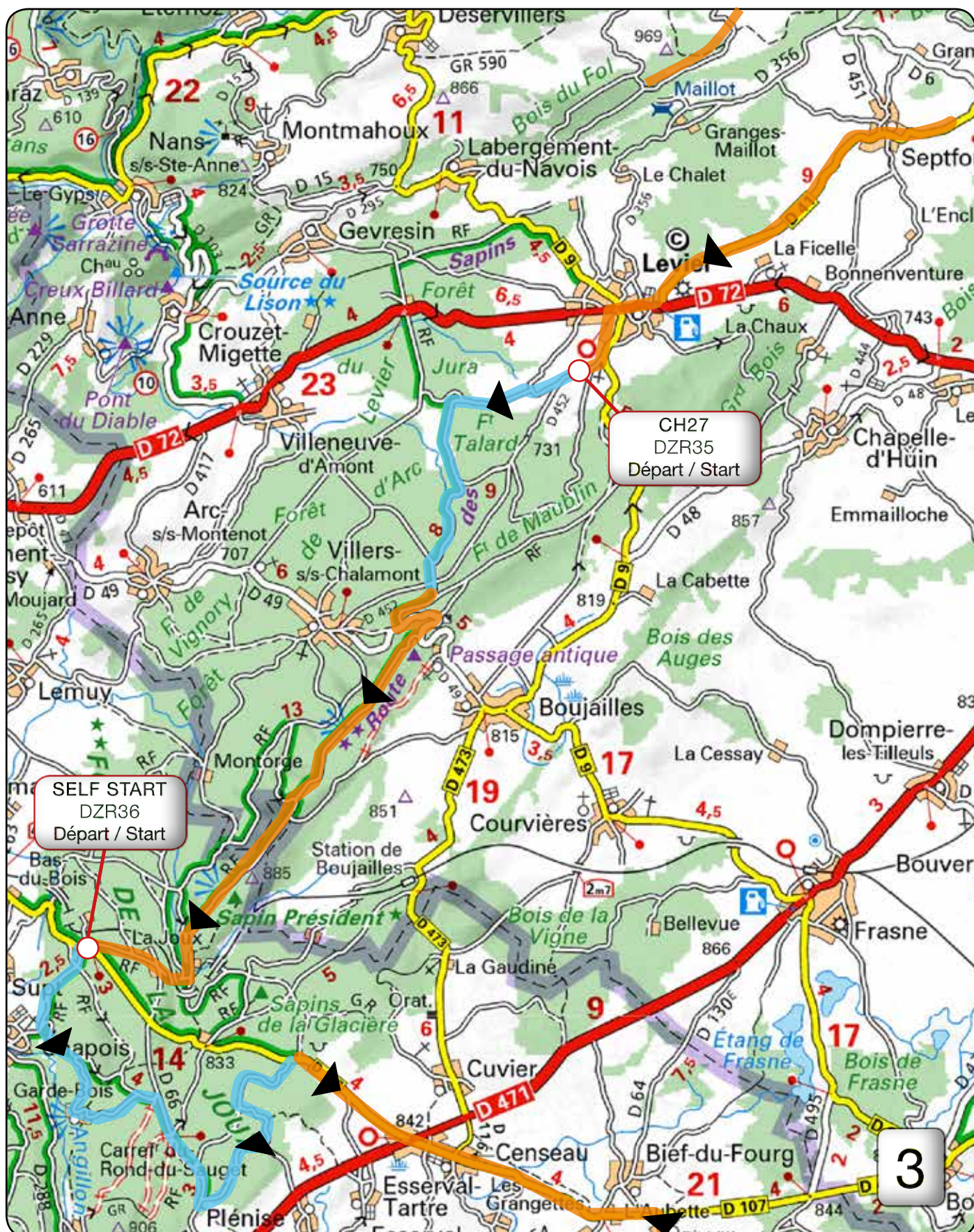


NEIGE ET GLACE 2023

MERCREDI 15 FÉVRIER
Etape / Stage 4
Malbuisson - Labergement



MERCREDI 15 FÉVRIER
Etape / Stage 4
Malbuisson - Labergement



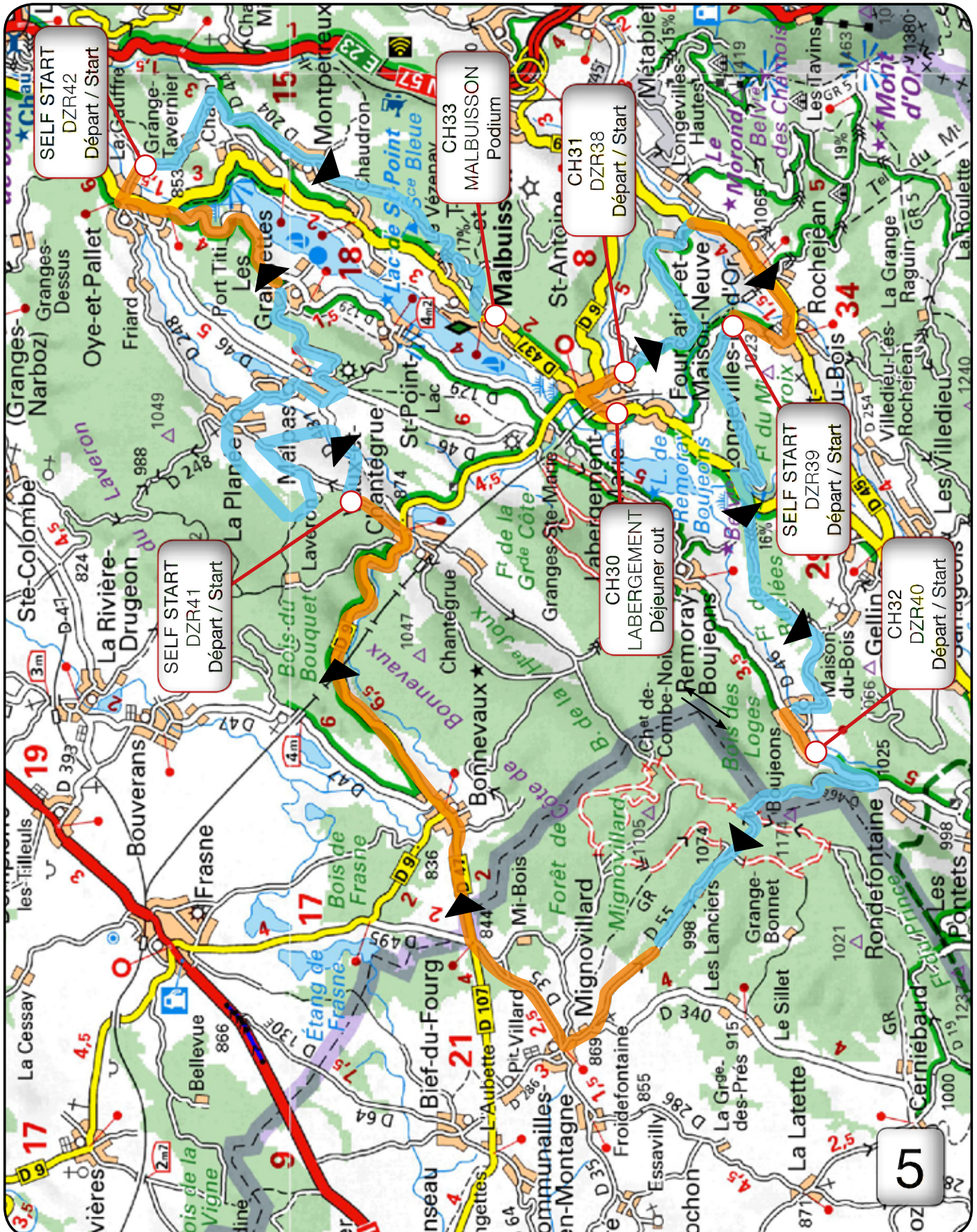
NEIGE ET GLACE 2023

MERCREDI 15 FÉVRIER
Etape / Stage 4
Malbuisson - Labergement



NEIGE ET GLACE 2023

MERCREDI 15 FÉVRIER
Etape / Stage 4
Labergement - Malbuisson



A.S.A. AUTO VERTE

CONVENTION D'ORGANISATION

68^{ème} Rallye Neige et Glace

Du 12 au 15 février 2023

Rallye Historique de régularité

Ci-après dénommé l'épreuve

ENTRE LES SOUSSIGNES

Association A.S.A. AUTO VERTE affiliée à la FFSA sous le numéro 07/33 sise 1 Avenue du 1^{er} Mai 04100 MANOSQUE, représentée par Monsieur Patrick Zaniroli en qualité de Président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF,

D'une part,

ET

Société P.Z.P dont le siège social est sise 1 Avenue du 1^{er} Mai 04100 MANOSQUE représentée par Viviane Zaniroli,

Ci-après dénommée : ORGANISATEUR TECHNIQUE,

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'organisateur technique dont l'activité consiste notamment en l'organisation et la promotion de manifestations de véhicules terrestres à moteur souhaite assumer l'organisation, tant sur le plan matériel que financier, de l'épreuve dénommée **68^{ème} Rallye Neige et Glace**.

A cet effet, l'organisateur technique s'est rapproché de l'organisateur administratif eu égard, d'une part à son savoir-faire en matière de conduite sportive d'épreuves de sport automobile et d'autre part à sa qualité d'association dûment affiliée à la Fédération Française de Sports Automobile

ARTICLE 1 : OBJET GENERAL

La présente convention a pour objet d'apporter à l'organisateur technique, le soutien de l'organisateur administratif pour la gestion administrative de l'épreuve dans les conditions ci-après définies.

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature et s'appliquera exclusivement pour la durée de l'organisation de l'épreuve.

Pour la bonne réalisation de la présente convention, les parties s'engagent à se conformer aux dispositions des prescriptions générales FFSA ainsi qu'aux dispositions particulières FFSA de la discipline. Les parties déclarent les avoir lues et s'engagent à les respecter.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

L'organisateur administratif se déclare responsable du traitement de l'épreuve sur le plan administratif, à savoir :

2.a/ Démarches auprès de la FFSA

L'organisateur administratif s'engage à effectuer auprès de la FFSA une demande de permis d'organisation et d'inscription de l'épreuve au calendrier. A cet effet, l'organisateur administratif devra rédiger et transmettre à la FFSA le règlement particulier de l'épreuve, ainsi qu'un chèque correspondant au montant des droits de calendrier et de Championnat.

La demande devra être faite dans les conditions et délais de dépôt exigés par la réglementation FFSA.

2.b/ Démarches auprès des autorités publiques

L'organisateur administratif s'engage à déposer les demandes d'autorisation auprès de toutes les autorités publiques compétentes dont l'autorisation est nécessaire pour l'organisation de l'épreuve et notamment auprès des autorités préfectorales, et ce, conformément aux textes et règlements en vigueur.

2.c/ Désignation des officiels

L'organisateur administratif s'engage à désigner et à mettre à disposition les officiels de l'épreuve.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'organisateur technique se déclare responsable de tout ce dont l'organisateur administratif n'a pas obligation.

3.a/ Outre ses fonctions liées à la promotion de l'épreuve, l'organisateur technique s'engage :

- A instruire et établir le dossier technique de l'épreuve, le tracé de l'épreuve et le plan de sécurité
- **A assister l'organisateur administratif auprès des autorités publiques et administratives à la demande de celui-ci.**

En outre, l'organisateur technique se déclare responsable de la mise en œuvre des décisions administratives autorisant l'épreuve et s'engage en conséquence :

- à mettre en place des moyens de sécurité dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral
- à prendre les mesures qui s'imposent pour l'information du public en matière de sécurité, notamment par l'indication des zones strictement interdites au public.

3.b/ L'organisateur technique, s'engage à agir de sorte que l'image de la FFSA soit toujours préservée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

L'organisation technique s'engage à verser à l'organisateur administratif toute somme définie à l'annexe financière jointe à la présente convention. Sauf dispositions contraires dans cette annexe, les frais d'inscription de l'épreuve au calendrier FFSA devront notamment être remboursés.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur technique reconnaît par les présentes que l'organisateur administratif ne dispose d'aucun pouvoir et n'encourt aucune responsabilité concernant le déroulement de l'épreuve, sur le plan sportif, commercial, financier, ni sur celui de la sécurité vis-à-vis du public ou des concurrents, ou encore de l'ordre public.

L'existence de Comité d'Organisation ne dispense pas l'organisateur technique de ses obligations et ne l'exonère pas des responsabilités découlant des présentes.

ARTICLE 6 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties, aux obligations qu'elles ont souscrites aux termes des présentes, après mise en demeure adressée par l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse pendant plus de huit jours à compter de sa réception. La résiliation, objet du présent article, intervient sans préjudice des actions que la convention ou la loi permet à l'une ou l'autre des parties dans un tel cas.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

7.a/ L'organisateur technique s'engage à souscrire impérativement pour son compte et pour le compte de l'organisateur administratif un contrat d'assurance « manifestation sportive » conforme aux dispositions de l'article R. 331-30 du Code du Sport et des textes pris pour son application ainsi qu'aux prescriptions générales FFSA..

Il est entendu entre les parties que l'attestation d'assurance à joindre au dossier de demande d'autorisation administrative devra mentionner respectivement le nom de l'organisateur technique et le nom de l'organisateur administratif. L'attestation devra être établie par la compagnie ou l'un de ses mandataires.

7.b/ les parties déclarent aux termes de la présente convention être souscripteur, auprès d'une compagnie agréée, d'un contrat responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques pour lesquels il ne serait pas garanti par le contrat RC manifestation sportive.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES

8.a/ La présente convention contient l'intégralité de l'accord des parties sur son objet et annule et remplace dans toutes ses dispositions les accords écrits ou verbaux ayant pu exister antérieurement entre les parties.

8.b/ Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir de l'application de l'une des clauses de la convention ne saurait être interprétée pour l'avenir comme une renonciation à ladite clause. Si une clause de la présente convention s'avérait frappée d'illégalité, elle n'entraînerait pas pour autant la nullité du contrat dans son ensemble.

8.c/ Conformément aux dispositions des prescriptions générales FFSA, la présente convention devra figurer au dossier soumis à la FFSA pour obtention du permis d'organisation.

8.d/ En cas de difficultés ou de différends liés à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, les parties s'engagent, avant de saisir la juridiction compétente, à un préalable de médiation obligatoire. Le médiateur sera désigné par la commission juridique de la FFSA, sur demande conjointe des deux parties. Il devra rendre son avis dans un délai de trois mois à compter du jour de la réception de la demande de désignation faite à la Commission juridique de la FFSA. Cette procédure préalable de médiation est gratuite et confidentielle.

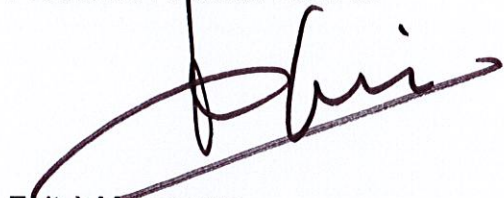
8.e/ Par dérogation à l'article 7.a – Assurances – il est convenu entre les parties que la société PZP, organisateur technique de la manifestation fera son affaire de la souscription du contrat d'assurance

« Responsabilité Civile organisateur et concurrents » conformément aux dispositions des articles R331-30 et R331-32 du code du Sport et soumettra ce dernier à l'organisateur administratif pour validation.

8.f/ Aux termes de la présente convention les parties reconnaissent que l'épreuve 68^{ème} Rallye Neige et Glace est la propriété commerciale de la société PZP, cette dernière l'ayant enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en date du 27 janvier 2015 sous le numéro national 01 3 109 901 Dans les classes de produits ou services 35, 39, 41.

ASA AUTO VERTE

Président : Patrick Zaniroli



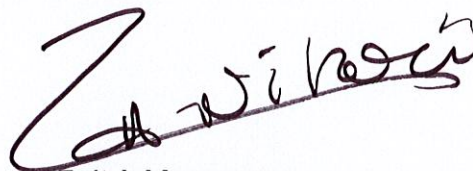
Fait à Manosque

Date : 8 novembre 2021

ASA AUTO VERTE
Z.I. Saint-Joseph - Avenue du 1^{er} Mai
04100 MANOSQUE - FRANCE
Tél. 00 33 (0)4 92 82 20 00
Fax 00 33 (0)4 92 82 20 34
Affiliation F.F.S.A. n° 07/33

Société PZP

Directeur : Viviane Zaniroli



Fait à Manosque

Date : 8 novembre 2021

Patrick Zaniroli - Promotion

Z.I. St-Joseph - Immeuble le Meeting
1 avenue du 1^{er} Mai
04100 MANOSQUE - FRANCE
Tél. : +33 4 92 82 20 00
www.zaniroli.com

Association affiliée à la F.F.S.A. sous le N°07/33
ZANIROLI CLASSIC EVENT'S – ZI St Joseph – Le Meeting – 1 avenue
du 1^{er} mai – 04100 Manoque - France

A.S.A. AUTO VERTE

Siège : ZI Saint-Joseph - Le Meeting - 1 Avenue du 1er mai - 04100 Manosque - France

Tél : 00 33 (0)4 92 82 20 00 - Fax : 00 33 (0)4 92 82 20 34

Association Loi 1901, affiliée à la F.F.S.A. sous le n°07/33

Comité Régionale Provence Côte d'Azur

Association non assujettie à la TVA

ATTESTATION

Je soussigné, Patrick ZANIROLI, Président de l'Association Sportive Automobile Auto Verte, m'engage à appliquer le protocole sanitaire émis par la F.F.S.A. – Fédération Française du Sport Automobile - pendant le déroulement du 68^{ème} Rallye Neige et Glace qui se déroule du 12 au 15 février 2023.

Fait à Manosque,

Le 12 octobre 2022

ASA AUTO VERTE

Z.I. Saint-Joseph - Avenue du 1^{er} Mai

04100 MANOSQUE - FRANCE

Tél. 00 33 (0)4 92 82 20 00

Fax 00 33 (0)4 92 82 20 34

Affiliation F.F.S.A. n° 07/33

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATIONS¹ COMPORTANT LA PARTICIPATION DE VEHICULE TERRESTRES A MOTEUR

(Articles R. 331-18 à R. 331-21 ; R. 331-24 à R. 331-34 et A. 331-20 à A. 331-21 du code du sport ; L. 411-7 du code de la route)

Vous comptez organiser, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur un circuit non permanent, une manifestation sportive comportant la participation de véhicules terrestres à moteur.

La réglementation prévoit une demande d'autorisation si :

1. Votre manifestation² se déroule sur un circuit³ non permanent, terrains⁴ ou parcours⁵;
2. Votre manifestation se déroule sur un circuit permanent homologué mais dans une discipline différente de celle prévue par l'homologation du circuit, sur un terrain ou un parcours tracé sur une partie d'un circuit permanent, pour les besoins de la manifestation.

LE (OU LES) ORGANISATEURS

Personne physique ☐

Personne morale ☒

Organisateur : A.S.A. AUTO VERTE

Fédération d'affiliation : F.F.S.A.

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : Patrick ZANIROLI
Président

Adresse complète : 1 Avenue du 1er Mai

Code postal : 04100 Commune : MANOSQUE

Pays : FRANCE

Numéro de téléphone : 06 82 88 81 13 Site internet : www.ZANIROLI.com

Adresse électronique (en lettres capitales) : PATRICK@ZANIROLI.COM

¹ Manifestations qui se déroulent sur la voie publique ou sur un circuit non permanent

² **Manifestation** : regroupement d'un ou de plusieurs véhicules terrestres à moteur et d'un ou de plusieurs pilotes ou pratiquants visant à présenter, de façon organisée pour les spectateurs, un sport mécanique sous ses différentes formes. Toute compétition ou démonstration est assimilée à une manifestation. A l'exclusion des essais et entraînements à la compétition, tout événement motorisé qui comporte au moins un classement, un temps imposé ou un chronométrage, même sur une distance réduite, est également considéré comme une manifestation.

³ **Circuit** : un itinéraire fermé qui peut être parcouru plusieurs fois sans être quitté. Il ne peut emprunter que des voies fermées, de manière permanente ou temporaire, à la circulation publique. Son tracé est délimité par tout moyen. Son revêtement peut être de différentes natures. Un même circuit peut comporter plusieurs natures de revêtement.

⁴ **Terrain** : un espace d'évolution non ouvert à la circulation publique sur lequel il n'existe pas de parcours défini et où sont pratiquées des disciplines pour lesquelles le chronométrage ne constitue qu'un élément accessoire du classement, telles que trial ou franchissement.

⁵ **Parcours** : un itinéraire non fermé, allant d'un point de départ à un point d'arrivée distinct ou non, empruntant des voies non ouvertes ou temporairement fermées à la circulation publique et sur lequel le départ est donné individuellement aux concurrents. Le départ peut également être donné à plusieurs concurrents, dans la limite maximale de deux automobiles et cinq motocyclettes.

L'ORGANISATEUR TECHNIQUE (si différent de l'organisateur précité)

Nom(s) et prénom(s) : STE Patrice Zaniroli Promotion

Adresse : 1 Avenue du 1er Mai

Code postal 0411001 Commune : MAPOSQUE

Pays : _____

Numéro de téléphone 0492822000

Adresse électronique (en lettres capitales) : PATRICK@ZANIROLI.COM

L'organisateur technique est chargé de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : 68 Rallye Neige et Glace

Lieu de l'organisation : Départ de Sochaux le 12/2 puis 3 jours en boucles autour de MATH BUISSON

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : Du 12 au 15 Février 2023 de 8h00 à 20h00

Discipline(s) concernée(s) : Rallye de Régularité sur Routes Ouvertes

Conforme aux R.T.S. de la F.F.S.A.

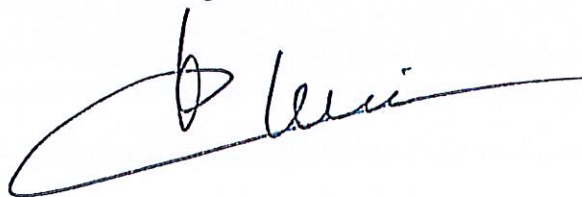
Nombre maximal de véhicules qui participent : 30

Nombre de véhicules d'accompagnement : 15

Nombre de spectateurs attendus : 0 (Parcours secret)

A : M. Clusque Le 15/10/2022

Signature :



PATRICK ZANIROLI PROMOTION

68^{ème} RALLYE NEIGE ET GLACE

Rallye de Régularité
SUR ROUTES OUVERTES

COMMISSAIRES

Les RTS de la FFSA pour cette discipline,
n'exigent PAS DE POSTES DE COMMISSAIRES.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

~

Attestation sur l'honneur de déroulement de la manifestation
sportive hors site Natura 2000

Notre manifestation se déroulant uniquement sur routes asphaltées, hors de tout site
Natura 2000,

Nous attestons sur l'honneur :

Intitulé du projet :

68^{ème} rallye Neige et Glace

En qualité d'organisateur de la manifestation sportive sus-visée, j'atteste sur
l'honneur que celle-ci se déroule en dehors de tout site Natura 2000.

A

Manosque

, le

12 / 10 / 2022

Nom, fonction et signature :

Patrick Zaniroli, Président



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la préfète
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives – TD
Tél : 04.74.32.30.00
pref-manifestations-sportives@ain.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le 25 janvier 2023

La préfète de l'Ain

à

Monsieur le préfet du Doubs

pref-reglementation@doubs.gouv.fr
pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

Objet : 68^{ème} Rallye neige et glace du 12 au 15 février 2023

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après avoir recueilli les avis des différents services, que la commission départementale de sécurité routière – section épreuves sportives – réunie le 13 décembre 2022 émet un avis favorable à la demande présentée par M. Patrick ZANIROLI, président de l'ASA AUTO VERTE, pour l'organisation du 68^{ème} Rallye neige et glace du 12 au 15 février 2023.

Prescriptions :

L'organisateur devra :

- mettre en place aux carrefours de routes, pistes et sentiers empruntés par la course des signaleurs dotés de signes distinctifs et équipés de moyens de liaison radio ou téléphonique permettant une alerte rapide, sûre et précise du PC Organisation et des secours publics (112, 15, 18) en cas d'incident, accident ou sinistre et assurant le guidage de ces derniers ;
- fixer précisément le lieu de rendez-vous des secours publics, en cas d'alerte de ceux-ci. S'ils doivent emprunter l'itinéraire d'une des épreuves, ils ne pourront le faire qu'après la suspension de l'épreuve et l'accord du chargé de sécurité ;
- maintenir l'accès des secours au circuit/site/emplacements réservés au public/commune libre de tout stationnement ou encombrement, durant toute la durée de la manifestation ;

- garantir que le déroulement de la manifestation n'engendre pas de retard dans la distribution des secours (secours à personne et incendie) du secteur ;
- laisser libres et accessibles les points d'eau incendie du secteur ;
- faire appliquer le règlement de la fédération compétente pour le public et les acteurs ;
- baliser, protéger (barrières, bottes de pailles, pneus, surélévation, distance de sécurité) et surveiller les emplacements réservés au public. Les accès à ces derniers devront être assurés en permanence durant l'épreuve sans emprunter la piste/le circuit. Leurs dimensions seront fonction de l'importance du public admis. Ces emplacements seront prohibés en extérieur des courbes et sur les parties supérieures pouvant amener des chutes de pierres sur la route ;
- solliciter, au moins un mois avant la manifestation, l'autorisation du maire en cas d'implantation d'un chapiteau, d'une tente ou d'une structure (CTS). Pour chaque installation, il sera joint à cette demande d'implantation : l'extrait du registre de sécurité, un descriptif des modalités d'implantation, le type des activités exercées avec le plan d'aménagement intérieur et un descriptif des installations techniques ;
- prendre connaissance des conditions météorologiques du jour afin d'anticiper toute disposition relative à la sécurité du public : au vu de la période et du réseau emprunté, l'organisateur devra s'assurer de la praticabilité de l'itinéraire, les conditions de circulation pouvant être délicates en raison des conditions météorologiques, de la présence d'éboulis ou de chutes d'arbres.
- disposer de moyens d'extincteurs appropriés aux risques à défendre, répartis judicieusement sur l'ensemble du site et servis par des personnes aptes à les utiliser et désignées par l'organisateur.
- disposer d'une ligne téléphonique permettant d'alerter sans aucun retard les secours publics (112, 15, 18) en cas d'incident, d'accident ou sinistre. S'il est fait usage de téléphones portables : s'assurer que tous les points du site soient couverts ;

En cas de demande de secours extérieure à la course sur une commune nécessitant d'utiliser ou de traverser les voies de circulation prévues pour celle-ci, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) prendra contact avec le commissaire de course pour valider l'utilisation de ces voies et suspendre la course si besoin ;

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète,
Pour la préfète,
Le Directeur des sécurités

Lamine SADOUDI